

LES FRÈRES DU SACRÉ CŒUR

SUPÉRIEURS
GÉNÉRAUX

1952-1988

F. Bernard Couvillion, S.C.

ROME
2015

Traduit de l'anglais par
F. Guy Dussault, S.C.

PRÉFACE

Je présente avec grande joie à tous les partenaires dans notre mission –frères, laïcs et autres– la mémoire de nos supérieurs généraux pour la période qui va de 1952 à 1988. Il s’agit des frères Josaphat (Joseph Vanier), Jules (Gaston Ledoux), Maurice Ratté et Jean-Charles Daigneault.

Cette mémoire veut être un souvenir, une reconnaissance et un encouragement. En premier lieu, elle veut être un souvenir plein d’estime envers chacun d’eux, profondément enregistré dans notre esprit et dans notre cœur. Nous nous rappelons d’eux spécialement pour leur grandeur humaine et spirituelle, pour leur proximité à Dieu et pour leur remarquable service de l’autorité dans l’animation de leurs frères et dans la revitalisation de la mission prophétique de notre institut en faveur des enfants et des jeunes, particulièrement ceux qui en ont le plus besoin.

En faisant mémoire des vies et des œuvres de nos frères, nous remercions le Dieu de toute bonté pour les magnifiques dons qu’il a mis en chacun d’eux. Ainsi, nous reconnaissons la sagesse évangélique de nos protagonistes, qui ont su fructifier tout au long de leur existence les talents reçus.

Nos frères ont expérimenté la joie de se sentir aimés par Dieu. Lui a voulu qu’ils puissent connaître la profondeur de son amour divin envers toute l’humanité et envers chacun d’eux. Cette expérience les a poussés à suivre le Christ, à faire de leurs vies un acte continu d’amour au Père et à tous ses enfants, à s’identifier à Jésus dans une vie particulière d’amour et de service. Dans ce cheminement ils ont trouvé leur joie malgré les difficultés.

À la suite du Père André Coindre, notre Fondateur, des frères Xavier, Polycarpe et de tous nos devanciers, les frères Josaphat, Jules, Maurice et Jean-Charles nous invitent par leurs vies à regarder le Cœur transpercé de Jésus. Ainsi, avec l’aide de l’Esprit-

Saint, nous pouvons continuer à découvrir dans ce Cœur la miséricorde, la bonté et la tendresse d'un Dieu qui, dans la personne de son Fils, s'est donné tout entier par amour. La vie de nos frères nous attire, nous motive et nous encourage à suivre leurs pas, toujours confiants dans la grâce du Seigneur. De cette façon, la mémoire du passé devient une source de santé pour le futur.

Plaiseau Seigneur que cette publication nous encourage à centrer notre vie chrétienne et religieuse sur l'essentiel, à retourner au noyau fondamental de l'Évangile. Celui-ci n'est autre que la personne même du Christ, sa conscience profonde de l'amour du Père qui le porte à vivre entièrement pour Lui, à aimer tous ses enfants et à passer, pour la vie, en faisant le bien à tous.

Au nom de l'institut, je remercie vivement le frère Bernard Couvillion (USA) pour avoir mis toutes ses capacités et tout son effort dans la rédaction de cette mémoire. Combien de documents consultés, combien d'heures de travail, combien de personnes contactées... ! Je remercie aussi le frère Guy Dussault (CAN) pour sa magnifique traduction de l'anglais au français. J'exprime également mes remerciements au frère Severino González Muñoz (ESP) pour le soin qu'il a mis dans la traduction du français à l'espagnol. Enfin, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui, d'une façon ou d'autre, ont collaboré pour que ce mémoire puisse être publiée et diffusée.

En lisant ces pages nous nous rendons compte des profonds changements qui se sont produits dans le monde, dans la société, dans l'Église et dans la vie religieuse pendant ces soixante dernières années. Il y en a qui disent que nous vivons un changement d'époque et pas uniquement une époque de changements. Nous découvrons aussi dans ce récit comment le Seigneur a accompagné l'institut, l'a béni, l'a guidé et comment, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, nous avons pu donner des réponses aux nouveaux défis dans l'exercice de notre mission.

Le grand mérite du frère Bernard Couvillion a été de montrer par ce mémoire l'intérêt et l'effort de nos quatre frères pour que

l'institut puisse s'adapter aux temps nouveaux par le biais de la promotion d'une vie religieuse fondée sur l'essentiel, capable de donner des réponses actuelles aux questions et aux besoins du monde d'aujourd'hui. Un autre mérite est d'avoir réussi à exprimer son récit d'une forme attrayante et dans un langage simple. Je vous invite à lire avec attention les pages suivantes afin de le constater et pour vous enrichir de son contenu.

Que les Cœurs de Jésus et de Marie nous aident afin que, encouragés par le Père André Coindre, notre Fondateur, par le Vénérable Frère Polycarpe, par le Frère Xavier, par tous nos devanciers et par le témoignage de nos frères Josaphat, Jules, Maurice et Jean-Charles, nous continuions à réaliser dans nos vies l'Ametur Cor Jesu, Ametur Cor Mariae !

Fait à Rome, le 22 novembre 2015.
Fête du Christ Roi.

Frère José Ignacio Carmona Ollo, S.C.
Supérieur Général



Révérend Frère Josaphat, S.C.
(Joseph Vanier 1902-1982)
Supérieur général 1952-1964



Maison générale, Rome, 1952

AVANT-PROPOS

Dans le précédent volume de cette série sur les supérieurs généraux des Frères du Sacré-Cœur, le frère Stanislas a présenté un compte-rendu partiel des deux mandats du Révérend Frère Josaphat. Écrit huit ans après le départ du supérieur général, ce récit couvre le chapitre général de 1952, trace un profil du supérieur alors nouvellement élu et expose certains volets de son administration : ses relations avec la Sacrée Congrégation des Religieux, sa présence à l'institut, l'expansion dans de nouveaux pays, la création de nouvelles provinces, les nouveaux programmes de formation, les publications, et enfin, les grandes lignes des chapitres généraux de 1958 et 1964.

Le frère Stanislas a bien vu les contraintes qui s'imposaient à lui en publiant ce texte alors que le frère Josaphat vivait encore. Il a prévu qu'il serait nécessaire de le compléter avec le recul du temps. Plusieurs des initiatives du frère Josaphat étaient toujours en cours au moment de mettre sous presse.

Le présent ouvrage veut donc aller au-delà de ce qui apparaît déjà dans le troisième volume des supérieurs généraux. Nous l'amorcerons avec un survol de la vie du frère Josaphat, puis, avec la perspective tirée de ses Mémoires et d'autres sources dont ne disposait pas le frère Stanislas, nous nous concentrerons sur les dernières années de son mandat comme supérieur général, un mandat qui a pris une couleur particulière après la convocation du concile œcuménique Vatican II.

SURVOL BIOGRAPHIQUE¹

Famille

Joseph Vanier est né le 9 février 1902 au village laurentien de Saint-Faustin, Québec, dix-septième des vingt-deux enfants de Josephine Meunier et Pierre Vanier. La sœur de Joseph, Lucie-Anne, qui admirait sa mère pour sa joie et sa débrouillardise, aimait signaler qu'elle « avait dit son *fiat* au Seigneur vingt-deux fois ».

Province de Montréal – Saint-Hyacinthe

Joseph a dit son propre *fiat* au Seigneur quand, avec un de ses compagnons de classe, il a quitté la maison pour le juvénat de Saint-Hyacinthe le 20 juillet 1915. Pour le jeune homme, c'était le premier *oui* de plusieurs à venir. Il a pris l'habit et le nom de Frère Josaphat le jour de Noël 1916² à l'âge de 14 ans.³ Il y avait douze novices dans son groupe. Deux jours après avoir atteint ses seize ans, il prononça ses premiers vœux.

Après six mois de scolasticat, il a été nommé professeur de 7^e année au juvénat. Pendant son séjour à cet endroit, il a prononcé ses vœux perpétuels en 1923 et il a réussi son examen pour le *Diplôme modèle*. Une fois complétée son éducation secondaire, il consacra ses temps libres aux études préparatoires à l'obtention de son *Diplôme d'enseignement et de pédagogie* de l'Université de

¹ cf. *Annuaire de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur*, 76-404. Ceux numéros indiquent qu'il s'agit de l'Annuaire n° 76, page 404. Dans toutes les références semblables de ce livre le premier numéro indique le numéro de l'Annuaire et le deuxième la page.

² *Annuaire* 46-23

³ Frère Josaphat Vanier, S.C., *Mémoires*, 7, Archives générales des Frères du Sacré-Cœur, Rome, A11.057

Montréal.⁴ Son contemporain, le frère Jules Ledoux, a dit de lui : « Il était studieux. Il avait à cœur de se donner une formation intellectuelle à la hauteur de sa mission d'enseignant. » Il a enseigné dans les classes de 12^e année à Marieville et à l'école Saint-Victor de Montréal de 1922 à 1928. Il a ensuite été nommé sous-directeur et enseignant au juvénat de Saint-Hyacinthe jusqu'en 1931.

Destiné très tôt dans sa vie apostolique à des rôles importants de direction, le frère Josaphat a attiré l'attention du Québec entier sur les écoles qu'il dirigeait grâce à leurs résultats impeccables. En 1937, avec quelques confrères, il a écrit et diffusé *L'éducation nationale dans les écoles*, un ouvrage qui est devenu un important instrument pédagogique dans la province de Québec.

Pendant cette période d'intenses activités apostoliques, il agissait aussi comme supérieur d'une communauté de trente hommes. Les frères étaient jeunes et exigeaient beaucoup de son temps parce que la plupart étaient eux-mêmes aux études. Le supérieur devait être à la fois conseiller, formateur, mentor pédagogique et garant de la régularité de la communauté.

Le respect et l'admiration des frères pour les qualités de chef du frère Josaphat n'ont pas échappé au Révérend Frère Albertinus (Juge 54-023⁵). En février 1943, le supérieur général a obtenu le *oui* du frère Josaphat pour servir comme supérieur provincial de Saint-Hyacinthe en remplacement de celui dont le mandat avait pris fin à l'improviste.⁶ À l'époque, la vaste province de Saint-Hyacinthe ne comptait pas moins de 647 frères. Souhaitant en réduire la taille pour faciliter l'administration, le frère Josaphat recommanda au Révérend Frère Albertinus de constituer le secteur de Nouvelle-Angleterre en province autonome. À son tour, le supérieur général demanda au frère Josaphat de visiter les maisons de ce secteur et de proposer des modalités concrètes pour la division. Celui-ci proposa, entre autres,

⁴ *Mémoires*, 12

⁵ Référence au VOLUME-PAGE de la biographie publiée dans *Annuaire de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur*

⁶ *Mémoires*, 47-48

la nomination d'un de ses propres conseillers, le frère Jean-Marie (Bouchard 42-240), comme supérieur provincial de Nouvelle-Angleterre. La province a été érigée le 18 avril 1945. Un peu plus de trois ans plus tard, la province de Saint-Hyacinthe s'est encore subdivisée pour créer les provinces de Montréal et de Granby.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le frère Josaphat était l'un des trois supérieurs provinciaux canadiens présents au chapitre général d'après-guerre en 1946, le dernier à s'être tenu à Paradis. Il⁷ a été élu premier assistant du Révérend Frère Albertinus.⁸ C'est dans les larmes qu'il a prononcé son *oui* à la confiance de ses pairs et du supérieur général. À son retour au Canada, il a été reçu en triomphe par ses confrères, encore une fois dans les larmes. « Je réalisais que les frères s'adressaient moins à ma personne qu'à la fonction puisque c'était la première fois qu'un Canadien, et, au surplus, de la province de Saint-Hyacinthe, était vicaire de l'institut. »⁹ La joie des frères était encore accrue par l'élection au conseil général de deux autres Canadiens, portant leur nombre à trois sur cinq, une possibilité jamais envisagée auparavant.

L'une des premières tâches du nouveau vicaire a été de visiter sa province d'origine. Durant cette visite, le frère Gaétan (Helms 74-340), qui l'avait remplacé comme supérieur provincial, écrit au supérieur général : « Partout, il passe en faisant le bien. Que de courages il sait relever, que de ferveurs il sait ranimer! Combien je voudrais avoir son tact et sa puissance de persuasion! »¹⁰

Ce même chapitre général a décidé à forte majorité de déménager la maison générale à Rome. Le frère Albertinus ne partageait pas cette décision. Il craignait le sentiment d'abandon que les frères âgés de Paradis pourraient ressentir. Il se souciait en particulier du frère Arthème (Labes 50-133), élu deuxième assistant en dépit d'une santé fragile. Le frère Albertinus ne voulait pas le laisser derrière et il demeura à Paradis avec lui. Il envoya son nouveau vicaire

⁷ cf. *Annuaire de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur 1906-2006*, 128-129

⁸ *Mémoires*, 70-73

⁹ *Mémoires*, 80

¹⁰ Lettre du 10 avril 1948, Archives L15.401

et deux autres assistants à Rome afin de choisir, parmi six propriétés, le site de la nouvelle maison générale. Le choix se porta sur la via del Casaletto.

De retour à Paradis pour préparer le déménagement, le frère Josaphat exprima sa consternation devant le manque d'intérêt et même l'ignorance du Révérend Frère à propos des archives. On le dirigea vers le juvénat où le frère Marie-Liguori (Fontanier 86-331) lui fit voir une valise et une boîte remplies de papiers. Le frère Josaphat demanda aussitôt à des juvénistes de les porter à sa chambre.

Il raconte la suite :

Je les ouvris et découvris tout un trésor : les manuscrits du père André Coindre dont les lettres adressées au frère Borgia, des lettres du frère Polycarpe, le récit du début de l'institut par le frère Xavier, premier frère du Sacré-Cœur, les registres des délibérations du conseil général, le cahier des chapitres généraux, etc. Tout était enroulé, bien ficelé et dans un état de parfaite conservation.¹¹

À Paradis, le frère Josaphat se sentait souvent songeur et triste. Ses moments les plus heureux arrivaient en soirée quand le frère Albertinus et les autres assistants canadiens se retrouvaient à sa chambre pour jouer au 500. Quand le Révérend Frère arriva le soir de cette découverte, le frère Josaphat lui fit voir ces archives. « Il fut vivement intéressé, n'ayant jamais vu auparavant ces documents. Il en parcourut quelques-uns avec avidité. »

En juin 1949, laissant derrière lui le supérieur général et le frère Arthème¹², désormais confiné à l'infirmerie, le frère Josaphat quitta définitivement Paradis qui avait été le cœur de l'institut pendant près de quatre-vingt-cinq ans.¹³ Il était accompagné de deux autres membres du conseil général, les frères Gonzague (Bourke

¹¹ *Mémoires*, 85

¹² Le frère Arthème est décédé en janvier 1952. Le frère Camillus (Bonnet 53-360) de Chirac a complété son mandat.

¹³ Paradis 1836-1906; Rentería, Espagne 1906-1936; Paradis 1936-1950

82-289) d'Arthabaska et Louis-Gérard (Campagna 77-392) de Québec. Chemin faisant, ils visitèrent Lyon et les lieux où avait vécu le père Coindre, rejoignant Rome le 1^{er} juillet 1949.

Après un accueil chaleureux de la part des frères du collège *Cristo Re*, de qui ils reçurent aussitôt des leçons d'italien, les trois assistants s'installèrent dans la maison de ferme de la via del Casalletto qu'ils surnommèrent *Nazareth*. De là, pendant seize mois, ils ont pu superviser la construction et le financement du nouvel édifice, ce qui nécessita aussi une direction attentive du frère Albertinus. L'arrivée du frère Albertinus à Rome procura une immense consolation au frère Josaphat. Le conseil général laissa *Nazareth* le 1^{er} avril 1951¹⁴ et commença aussitôt à imprégner de sa marque ce quartier général romain. On voulait faire en sorte que la nouvelle maison générale soit un modèle de fidélité à la Règle, un centre de formation ascétique continue, et une base arrière pour les nouvelles fondations alimentées par des vagues successives de missionnaires venant principalement du Canada et de la France.

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

Le chapitre général de 1952,¹⁵ le premier tenu à Rome, comptait quarante-trois délégués provenant de quatorze entités, y compris six canadiennes. Il a élu le frère Josaphat supérieur général et le frère Gonzague comme premier assistant. Le conseil comprenait aussi les frères Victorius (Mirandon 60-519), Alexis (Klee 67-262) et Émile (Durand 54-381).

Après avoir assisté à la croissance de l'institut jusqu'à 2797 profès,¹⁶ le frère Josaphat a été réélu pour un second mandat par le chapitre général de 1958.¹⁷ Pour refléter la présence croissante des

¹⁴ *Mémoires*, 90

¹⁵ cf. *Annuaire 1906-2006*, 130-131

¹⁶ *Ibid.*, 150-151

¹⁷ *Ibid.*, 132-133

frères dans le monde et les récentes implantations missionnaires dans sept nouveaux pays en Afrique, en Amérique du Sud et dans le Pacifique, le chapitre augmenta le nombre d'assistants à six. Les frères Victorius, de Chirac, et Alexis, des États-Unis, ont été réélus. Les quatre nouveaux membres du conseil ont été les frères Jules (Ledoux 84-496) de la province de Nouvelle-Angleterre, œuvrant à ce moment-là au Basutoland, Fortunato (Martínez 92-319) d'Espagne, Bruno (Bergeron 76-320) de Québec et Gaétan (Helms 74-340) de Granby.

Durant les dernières années de son mandat, le frère Josaphat a eu à diriger l'institut dans une difficile transition. Il l'a fait avec la détermination qu'on lui connaît, mais non sans éprouver un sentiment d'inquiétude. De fait, il s'agissait de passer du concept de vie religieuse compris comme « état de perfection », comme l'explicitait le code de Droit canonique, au concept émanant du concile Vatican II qui présentait la vie religieuse comme « vie consacrée ».

Expansion de l'institut

Pendant ses mandats au conseil général, le frère Josaphat a vu l'institut s'accroître de près de 1000 profès. Il a amené le conseil à concentrer ses efforts sur le recrutement et la formation. Quand il est devenu supérieur général, sa toute première circulaire, le 26 octobre 1952, consacrait un segment aux thèmes *Du recrutement, de la formation et de la persévérance des sujets*. Il enchainait en reliant les cinquante-deux décisions du chapitre général de 1952 comme autant de moyens indispensables pour atteindre ces trois objectifs. À la fin de son supérieurat au chapitre de 1964, sans s'en rendre compte, il planta le drapeau sur le plus haut pic statistique de nos effectifs, signalant un total de 2894 profès.¹⁸ Dans ses *Mémoires*, il a exprimé sa déception devant le faible progrès par rap-

¹⁸ Ibid., 151

port à son premier mandat. « Nous avons augmenté de 117 frères seulement au lieu de 360 dans le sexennat précédent. »¹⁹ Malgré tout, il prédisait : « D'ici notre prochain chapitre général, nous serons plus de 3000 frères. »

Il ne savait pas qu'il serait le dernier supérieur général en mesure de faire état d'un accroissement du nombre de frères. Durant ses trente ans comme frère, l'institut avait doublé en nombre. C'est pourquoi, sous la direction des frères Albertinus et Josaphat, l'institut pouvait se permettre le luxe d'un optimisme quasi délirant d'une croissance sans bornes. Toutefois, plus le mandat du frère Josaphat approchait de son terme, plus il constatait qu'il devenait difficile d'attirer et de former des recrues. Ce qu'il appelait des « défections » augmentait et la persévérance dans les maisons de formation ne pouvait plus être garantie. Pendant la période de 1958 à 1964, 505 frères ont quitté la communauté, dont 245 profès temporaires. Le nombre de départs correspondait alors aux deux tiers des nouvelles professions.²⁰

Le frère Josaphat a souvent dit et écrit à regret qu'une cause majeure des défections était « la crise religieuse », suggérant par là qu'il entrevoyait des écritures menaçantes sur le mur, surtout au Canada où la croissance avait été jadis fulgurante. Une recherche sociologique sur la période d'après-guerre indique, avec le recul, ce qui commençait déjà à se produire dans la société pendant le supériorat du frère Josaphat. Une étude de quatre pays chrétiens de l'hémisphère nord rapporte que, au début des années 1950, la culture religieuse du Canada était parmi les plus fortes du monde occidental, 65 % des familles participant régulièrement aux services religieux. Dès 1957, les changements culturels, la prospérité économique, l'urbanisation et la sécularisation ont commencé à saper cette culture religieuse à tel point que, en 1965, « relativement bien

¹⁹ *Mémoires*, 183

²⁰ *Registre des chapitres généraux*, 1964, Rapport du Révérend Frère, 12, Archives B05.001

peu de Canadiens pouvaient démontrer être profondément influencés par une quelconque religion organisée. »²¹

Une analyse plus récente des données de cette période dans ces mêmes pays en arrive à cette conclusion : « Entre 1956 et 1963, l'affiliation à une église et les rites de passage chrétiens ont connu un effacement spectaculaire, menant à la fin de la domination de la culture chrétienne. » Le Canada a alors vécu « un recul très soudain de la fréquentation religieuse, atteignant une intensité notable au Québec. »²²

Ce que le frère Josaphat identifiait comme « la crise religieuse » au Québec a été exacerbé par un événement médiatique en septembre 1960. Cet événement a touché le nerf sensible de l'insatisfaction devant le système public d'éducation dominé par l'Église. Faisant suite à une série d'articles critiques dans le quotidien montréalais *Le Devoir*, un frère mariste a publié *Les Insolences du Frère Untel*. Cet ouvrage de 150 pages a été vu comme une attaque de l'intérieur contre la piètre qualité de l'éducation, tant religieuse que linguistique, dans les écoles publiques catholiques du Québec. Le pamphlet a eu l'effet d'une bombe. L'identité du frère Jean-Paul Desbiens, FMS, a été révélée; il fut envoyé en Suisse. Son supérieur a été appelé à Rome. Le clergé a tenté d'interrompre la publication. La couverture médiatique s'est emballée. Le livre s'est vendu à 100 000 copies, un nombre inimaginable à une époque où 10 000 constituaient déjà un succès de librairie. *Les Insolences du Frère Untel* et *Le Devoir* ciblaient les injustices sociales. La présence dominante de l'Église n'y échappait pas, elle qui privilégiait le collège classique, véritable pépinière de vocations sacerdotales. Ce qui était en crise, c'était justement le système qui avait formé le jeune Joseph Vanier et que des générations de frères au Canada avaient contribué à bâtir.

Plusieurs ont vu dans cet événement médiatique une inspiration majeure de la Révolution tranquille vers le sécularisme et l'étatisme au Québec. Paul Gérin-Lajoie, futur ministre de l'Éducation, a dit

²¹ cf. Reginald Bibby, *Unknown Gods*, Toronto, Stoddart, 1993

²² cf. Callum G. Brown, *Religion and the Demographic Revolution*, Boydell Press, 2012, 123

que le frère Untel « enterrait le département de l'Instruction publique contrôlé par le clergé et remettait en cause tout le système scolaire de l'époque. »²³

Le parti libéral avait pris le pouvoir en 1960. Deux ans plus tard, il créait une commission menée par Mgr Alphonse-Marie Parent à la recherche de propositions pour une refonte complète du système d'éducation.²⁴ Peu après, il instituait un ministère de l'Éducation qui allait, petit à petit, mais systématiquement, marginaliser l'Église dans la direction du système scolaire.

Les pressentiments et les prières du frère Josaphat à propos de la crise religieuse ont amené une grande grâce : elles ont redonné énergie à la ferveur missionnaire de l'institut. Il a sollicité le délégué apostolique d'Afrique de l'Ouest, Mgr Marcel Lefebvre, pour établir une présence et une maison de formation au Cameroun. La province de Rimouski était à la recherche d'un lieu de mission ; il a établi les contacts avec les évêques de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.²⁵ Avec le frère Alexis, il a visité le cardinal Griffin pour permettre à la province de Nouvelle-Angleterre d'acheter une école à St. Albans, près de Londres. De retour à Rome, le secrétaire d'État du Vatican lui a demandé d'ouvrir une école secondaire en Colombie pour faire obstacle aux poussées des évangélistes protestants ; le supérieur provincial d'Espagne se chargea de la suite. Il est ironique que, avec l'aide financière de Granby et de Rimouski, la province d'Espagne ait acheté une école protestante en faillite. Et ainsi de suite pour les missions de Montréal en Côte-d'Ivoire, de Rimouski en Australie, de Nouvelle-Angleterre en Rhodésie, d'Ottawa aux Philippines et de Granby au Sénégal où les vocations étaient nombreuses au point de devoir construire un noviciat à Nianing pour cinq novices dès 1963.²⁶

²³ Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, traduit de l'anglais par Richard Dubois, Fides, 2008, 252

²⁴ Mathieu Pigeon, *L'éducation au Québec, avant et après la réforme Parent*, 2008

²⁵ *Mémoires*, 116

²⁶ *Mémoires*, 167

Dans son récit de l'implantation en Guinée, le frère Josaphat jette le regard d'un contemporain sur la relation entre l'élan missionnaire et le renoncement de soi :

La France, berceau de l'institut, après avoir essaimé aux États-Unis en 1846, au Canada en 1872, en Espagne en 1903, en Italie via l'Espagne en 1930, semblait épuisée. Elle ne s'est jamais remise de son épreuve de 1903. Pourtant, la France est essentiellement missionnaire. Maintes fois sollicitées de prendre sur leur dénuement pour offrir au Seigneur un champ d'apostolat en Afrique, nos provinces françaises croyaient, en agissant ainsi, tenter la Providence. La province de Paradis, l'aînée et la plus forte, 90 frères, dit un acte de foi et accepta.²⁷

À la fin du mandat du frère Josaphat, le chapitre général lui exprima sa gratitude pour la présence dans l'institut de plus de deux cents « frères de couleur ». La formation de ceux-ci était rendue possible grâce aux ressources considérables consacrées aux missions par les provinces et aussi par la façon dont lui, comme supérieur général, avait été capable d'harmoniser l'aide financière de façon discrète selon les besoins.²⁸ Les Frères du Sacré-Cœur étaient alors présents dans 24 pays, 97 diocèses et 300 établissements.

Exercice de l'autorité

En 1946, quand le frère Josaphat a été élu pour la première fois au conseil général, un délégué au chapitre a exprimé un motif pour mettre le nom du frère Josaphat en nomination : il est « infiniment plus constitutionnel » qu'un autre candidat.²⁹ Après son élection comme supérieur général, le frère Josaphat exprima comment il voyait son rôle d'autorité. Il rappela d'abord comment le frère Albertinus avait fonctionné :

²⁷ *Mémoires*, 127

²⁸ *Analyse du rapport du Révérend Frère*, 1964, Archives B05.001

²⁹ *Mémoires*, 71

Comme le Révérend Frère ne supportait pas l'opposition, lui, le partisan de l'unanimité à condition que ce fût de son dire, il en résultait parfois une tension qui explique le fait que les réunions du conseil s'espaçaient le plus possible et duraient le moins longtemps possible. L'atmosphère des réunions se ressentait de la situation. On se sentait tolérés seulement, on s'imaginait que les vrais échanges de vues avaient lieu entre le Révérend Frère et le frère Arthème. ... La distance qui nous séparait était si grande qu'on ne put jamais la franchir de 1946 à 1952... Rien n'a paru à l'extérieur, parmi les frères, tant de sa part que de la nôtre, du manque de cohésion au conseil : nous soutenions le Révérend Frère, et il le méritait bien.³⁰

Cette tension résultait en partie d'une conception différente de l'autorité. Un peu en réaction à cette attitude du frère Albertinus, le frère Josaphat a développé une approche plus fraternelle dans le travail avec son conseil. Il a découvert chez le frère Gonzague, son premier assistant, un conseiller proche et un ami. Il s'est fié à lui comme à « un conseiller sage et prudent. »³¹ Il a partagé le travail et la prise de décision avec ses assistants dans les domaines dont ils étaient responsables et il les encouragea dans leurs différents rôles. Il admettait les opinions divergentes et il donnait au groupe le temps requis pour prendre des décisions.

Il communiquait régulièrement avec les supérieurs des provinces et des districts au moyen de circulaires administratives. Dans l'une d'elles, il citait un message du pape Pie XII à une assemblée des supérieurs généraux :

Quoi que puissent prétendre certains, auxquels le joug d'obéissance religieuse semble trop lourd pour être imposé aux hommes de ce temps, vous ne devez jamais perdre de vue que la charge de supérieur consiste à diriger... avec fermeté, ceux qui lui sont soumis, et que le Divin Juge demandera compte des

³⁰ *Mémoires*, 78, 101

³¹ *Mémoires*, 157

âmes non pas seulement à chacun personnellement, mais à ceux également à qui il les a confiées.³²

En tant que supérieur général, le frère Josaphat a pris au sérieux le modèle de la vie religieuse comme « état de perfection », y compris son principe d'autorité musclée. Il s'attendait à ce que les supérieurs majeurs fassent de même. Dans une circulaire administrative en février 1962, il écrit :

Nous vivons une ère d'émancipation ; on s'en prend à la vie commune, aux règles disciplinaires, aux décisions des chapitres et, sans malice, mais encore moins sans vertu, on en prend et on en laisse de toutes ces prescriptions... dépassées. Adaptons-nous, posons des actes, consacrons un nouveau mode de vie, clament les temps actuels, et les autorités, devant des faits multipliés, devront se rendre. Quel est le devoir d'un supérieur devant pareille attitude d'esprit ? Tenir. Il faut tenir à la vie commune, à la discipline prescrite par les Règles et les décisions capitulaires. Céder serait trahir son mandat. Le supérieur, représentant de Dieu auprès de ses frères, ne peut fermer les yeux sur ce que Dieu lui demande d'observer et de faire observer sans manquer à son devoir.³³

Les rapports présentés aux chapitres généraux à la fin de chacun de ses mandats confirment sa préoccupation pour une discipline religieuse parfaite, pour le port de l'habit, pour la régularité, des aspects qu'il voyait en perte d'estime devant un usage grandissant de la télévision. Il attribuait ces abus au « pragmatisme trompeur » des frères et à leur « souci d'adaptation mal comprise » aux tendances dangereuses de la société.

En ce qui regarde la discipline religieuse, son rapport officiel au chapitre de 1964 adoptait un ton encore plus dur que le précédent. En 1958, il avait dit : « Notre discipline religieuse, sans être rigide, passe pour être compréhensive, humaine, de bon aloi et en confor-

³² Circulaire 10a, Archives A11.003

³³ Circulaire 18a, Archives A11.004

mité avec les exigences sociales. Les frères y sont généralement fidèles. »³⁴ En 1964, ça devenait : « Les négligences de la coulpe, de l'exhortation de quinzaine, de la réunion du conseil local et de l'entrevue mensuelle continuent à miner notre discipline. Le défaut ne se trouve pas dans ces exercices eux-mêmes, très salutaires et productifs de bon esprit, mais bien dans notre manque de foi. »³⁵

L'énumération des exercices négligés selon le rapport de 1964 n'est qu'un écho d'un questionnaire développé par le frère Josaphat à l'intention des supérieurs provinciaux (voir extrait).³⁶ Ceux-ci devaient utiliser ce questionnaire lors de leur visite des communautés locales, les incitant ainsi à une meilleure supervision afin d'éviter les défections et favoriser la persévérance.

D'un côté de la page, en deux colonnes, des critères numérotés pour l'évaluation du directeur, de la communauté et de l'école. Puis un espace où le supérieur provincial devait noter de 5 à 0, plus de quatre-vingts critères d'observance, particulièrement ceux qui avaient été confirmés par des chapitres généraux.

15	Prières vocales			39	Silence ordinaire	
16	Méditation			40	Grandsilence	
17	Sainte Messe			41	Silence au déjeuner	
18	Communion			42	Lecture à table	
19	Examen 15 min.			43	Préparation des classes	
20	Lecture spirituelle			44	Relations avec le directeur	
Évaluation 5 Excellent, rien à reprocher 4 Très bien, rarement négligé 3 Bon, négligé parfois 2 Passable, négligé plutôt fréquemment 1 Médiocre, négligé fréquemment 0 Mauvais, abus sérieux, omis complètement						

³⁴ *Rapport du Révérend Frère*, 1958, 8, Archives B04.001

³⁵ *Rapport du Révérend Frère*, 1964, 9, Archives B04.001

³⁶ Circulaire 2a, 12 mai 1956, Archives A11.003

Le revers de la feuille énonçait des questions à réponses brèves concernant l'usage des journaux, de l'alcool, du tabac, du pécule, des automobiles et autres détails d'observance, ajoutant même un espace pour inscrire des commentaires sur un frère ou l'autre.

Le frère Josaphat demanda aux supérieurs provinciaux de lui envoyer ces questionnaires complétés après leur visite. Il voulait ainsi obtenir une vue d'ensemble de la fidélité à la Règle à travers l'institut. À compter de 1962, après avoir compilé et étudié toutes ces données, sa préoccupation grandit. Il envoya ses conclusions aux supérieurs provinciaux en y joignant ces instructions : « J'aimerais que vous étudiiez en conseil les sujets suivants et d'autres que vous jugeriez utiles, et que vous me fassiez rapport de votre étude. »³⁷ Neuf sujets d'étude comprenaient les questions suivantes :

- Mettons-nous tout en œuvre pour garder la ferveur de nos frères ? Sur quels points pourrait-il y avoir amendement ?
- Pourquoi néglige-t-on la coulpe, l'entrevue, l'exhortation de quinzaine, la réunion du conseil local ? Que pouvons-nous faire pour redonner leur place à ces exercices ?
- Le recrutement et la formation de nos sujets sont-ils ce qu'ils doivent être ? Quelles améliorations désiriez-vous apporter ?³⁸

Avec cette consultation, le frère Josaphat accordait aux supérieurs majeurs l'attitude d'écoute qui était devenue importante pour lui au sein du conseil général. Un supérieur a répondu : « C'est une merveilleuse idée de consulter les frères sur ces thèmes. À ma connaissance, c'est la première fois qu'on nous demande notre avis. Nos frères à travers le monde connaissent les réponses, mais ils doivent être encouragés à exprimer leur point de vue sans crainte de répercussions. »³⁹

³⁷ Circulaire 20a, 8 décembre 1962, Archives A11.004

³⁸ Ibid.

³⁹ Kenya, 12 mai 1963, Archives A11.059

Les réponses ont surpris le supérieur général par leur vigueur, leur étendue et leur sérieux. Arthabaska a fait parvenir un document de vingt-quatre pages. La première partie traitait de la ferveur : « Il faut laisser à chaque religieux suffisamment de liberté pour l'initiative personnelle dans le choix de ses prières tout en conservant un minimum d'exercices de piété faits en commun. Il importe de supprimer dans la mesure du possible la monotonie et la routine qui se glissent dans la constante répétition des mêmes formules. »⁴⁰

Certains conseils sont allés bien au-delà du cadre de la consultation, remettant même en question ses prémisses fondamentales, comme on le voit dans cette réponse de Chirac : « Trop de règles sont négligées parce qu'elles n'apparaissent pas comme moyens d'engagement réel de vie. On les voit trop comme des prescriptions surannées, sans relation vitale avec la vie actuelle. On ne voit pas comment tant de problèmes cruciaux pourraient être résolus par de petites prescriptions. »⁴¹ Une autre réponse, venant des missions, était encore plus cinglante : « Évitez de surcharger les frères. »⁴²

Il n'y avait pas à se tromper sur le message des supérieurs provinciaux : ce n'étaient pas les frères qui étaient inaptes à observer la Règle, c'était la Règle qui ne convenait plus aux frères. Sachant qu'il était arrivé à une importante croisée des chemins, le frère Josaphat s'inquiétait : « Je sentais que nos structures traditionnelles, à cause des jours agités que nous vivions, allaient vers un éclatement. »⁴³ En janvier 1963, il fit part de ses inquiétudes au conseil général qui décida d'envoyer en son propre nom une circulaire aux administrations, leur demandant d'étudier les règles et les constitutions et d'indiquer les éléments considérés comme dépassés. Cette étude pouvait être faite par les conseils eux-mêmes ou ceux-ci pouvaient inviter « des frères sérieux et discrets » à le faire. La réponse devait parvenir au Révérend Frère dans un délai d'un an.⁴⁴

⁴⁰ Arthabaska, 8 novembre 1963, Archives A11.059

⁴¹ Chirac, Archives A11.059

⁴² Chili, Archives A11.059

⁴³ *Mémoires*, 181

⁴⁴ Lettre du conseil général, 6 janvier 1963, Archives A11.005

Cette invitation suscita un bouillonnement d'idées. Les études ont été profondes, bien argumentées et exhaustives.⁴⁵ Par exemple, au cours d'une période de six mois, Arthabaska a pris les devants au Canada sous la direction de son supérieur provincial, le frère Paul-Hervé (Ratté 80-76). On organisa douze sessions d'un jour, menant à une réécriture complète des constitutions, dont certains segments ont exigé six versions différentes. Puis, il y a eu trois assemblées plénières du comité interprovincial canadien. Ensemble, dans un effort concerté, les frères ont repensé complètement les constitutions et ils ont tracé des pistes pour une nouvelle Règle, cherchant à énoncer des motivations susceptibles de rejoindre l'esprit, et non seulement la lettre, des directives nouvellement formulées.

D'après le frère Josaphat, la moitié des provinces et districts ont accompli un travail selon son attente, mais le Canada « est allé beaucoup plus loin, trop loin. Ils voulaient tout changer. » Lui et son conseil n'étaient pas prêts à autant. Dans leur lettre aux administrations, ils ont affirmé clairement que le chapitre général demanderait l'approbation de l'Église pour tout changement. Et, pour faire pleine mesure, ils ajoutaient que la Sacrée Congrégation des Religieux, qui autorise les modifications constitutionnelles, ne le fait que « plus difficilement et à de rares intervalles. »⁴⁶ Pour donner suite aux suggestions reçues, le frère Jules Ledoux offrit ses services pour produire un projet de révision des constitutions en vigueur, projet à soumettre au chapitre général de 1964. Un des membres du conseil a décidé de ne pas participer du tout à la révision parce qu'il considérait certains des changements proposés comme trop audacieux et extrêmes. Le frère Josaphat n'appuyait qu'une révision limitée.

⁴⁵ *Révision des Constitutions : Rapports des conseils provinciaux*, Archives A11.061-072

⁴⁶ Lettre du 6 janvier 1963, A11.005

Dans le contexte du concile Vatican II

Le pape Pie XII mourut le 20 octobre 1958, lui que le frère Josaphat a décrit comme « le plus impressionnant » des trois papes qu'il avait rencontrés en audience privée. Trois mois plus tard, le pape Jean XXIII annonçait son projet de concile œcuménique qui serait précédé de trois ans de consultations préparatoires. Le concile devait s'ouvrir en septembre 1962 et s'étendre en quatre sessions jusqu'en 1965. Cet échéancier signifiait que le chapitre général de 1964 se déroulerait avant la fin officielle du concile. Cependant, les attentes à la hausse entraînaient déjà des effets non prévus. Comme on l'a vu, le supérieur général, son conseil et le chapitre de 1958 avaient déjà lancé une révision limitée des constitutions alors que Pie XII était encore pape. Mais avec un concile œcuménique à l'horizon, le frère Josaphat n'était plus en mesure de contrôler ce processus. « Ce brassage d'idées au sujet de l'*aggiornamento* de l'Église créa un climat de critique et de contestation au sein même des institutions d'Église... intégristes et progressistes se heurtèrent sous l'action de l'Esprit-Saint. »⁴⁷ C'est dans un tel climat qu'a eu lieu la consultation pour la révision des constitutions.

Dans sa circulaire aux frères à propos de Vatican II⁴⁸ trois mois avant l'ouverture du concile, il citait un seul document, le rapport préparatoire de la commission sur la vie religieuse. Il ne faut pas se surprendre qu'il ait choisi les extraits qui donnaient plus de poids à ses propres priorités – recrutement, formation et persévérance – les trois priorités mises de l'avant dans sa première circulaire en 1952.

Pourtant, dans une circulaire administrative un mois plus tard, il citait un discours de Jean XXIII aux supérieurs religieux de Rome. Cette fois, sa citation ne reprenait pas son langage habituel de fidélité et d'observance. Il s'aventurait au-delà de sa propre zone de confort. Dans sa présentation, en contraste frappant avec le mo-

⁴⁷ *Mémoires*, 182

⁴⁸ Circulaire 19, 29 juin 1962, A11.074

dèle autoritaire de Pie XII dont il avait fait la promotion auparavant, il ouvrait une nouvelle perspective. Jean XXIII écrivait :

Comprenez cette expression : « Vie de prière. » Il ne s'agit pas d'une répétition de formules, mais du moyen irremplaçable permettant d'entrer en intimité avec le Seigneur. [...] Que votre prière s'alimente aux sources d'une connaissance approfondie des Saintes Écritures, spécialement du Nouveau Testament, et puis de la liturgie et de l'enseignement de l'Église dans sa plénitude.⁴⁹

À l'approche du concile, on a perçu d'autres signes de l'ouverture progressive du frère Josaphat. On l'a vu quand il a écrit :

Les chapitres généraux évoluent dans le sens de la démocratie. En 1946, tout le monde s'inclinait. Le supérieur présentait ce qu'il voulait et tous opinaient du bonnet. Ainsi, rien des vœux présentés par les provinces ou par les frères individuellement ne fut lu. Le chapitre de 1952 laissait percer une certaine prise de position sur divers points. [...] Le chapitre de 1958 marqua un pas de plus. Le [supérieur] provincial de Sherbrooke proposa la subsidiarité et prêcha la décentralisation. Sans s'arrêter à cette nouveauté, le chapitre en était marqué.⁵⁰

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1964

Le contenu du chapitre général de 1964 sera approfondi quand nous traiterons plus loin du frère Jules Ledoux qui a été élu à ce chapitre et qui l'a présidé. Tout de même, puisque le frère Josaphat a été responsable de la préparation, du ton et de la dynamique de ce chapitre, il semble à propos d'en décrire certains éléments ici.

Lors du chapitre, le français était la langue officielle et il n'y avait pas de traduction. Le modèle ecclésiastique de « société parfaite » a transpiré dans la façon dont les délégués, toujours en soutane, étaient placés en ordre hiérarchique. On leur a assigné des

⁴⁹ Cité in Circulaire 19a, 10 août 1962, A11.004

⁵⁰ *Mémoires*, 159-160

places à la chapelle, à la salle à manger, dans la salle du chapitre, selon leur ancienneté et l'ordre de préséance. Les plus jeunes membres du chapitre⁵¹ se sont retrouvés à la fin de la file dans la salle du chapitre et à la salle à manger, mais dans les bancs d'en avant à la chapelle, où ils étaient « supervisés » par les conseillers généraux assis à l'arrière dans leur banquette à haut dossier. Dans la salle du chapitre, le conseil général siégeait sur une tribune. Au centre, le supérieur général présidait. L'ordre du jour, déjà préparé, ne prévoyait qu'une période de questions. Il n'y avait pas de comité de coordination, pas de modérateur, pas de comité d'auxiliaires. Il n'y avait qu'un seul micro pour les délégués. S'ils voulaient s'adresser à l'assemblée, ils devaient traverser la salle et s'approcher de la tribune.

Quand les délégués sont arrivés à Rome, ils ont reçu une pile de documents dont trois dossiers ayant trait aux constitutions : 1) *Constitutions légèrement modifiées*, 2) *Constitutions modérément modifiées*, 3) *Constitutions amplement modifiées*. Le frère Jean-Claude Éthier, délégué d'Ottawa et l'un des deux plus jeunes membres du chapitre, raconte que, peu après son arrivée, le frère Alexis Klee, deuxième assistant, l'invita à son bureau pour lui dire que, comme base de l'étude des constitutions, il devrait appuyer le dossier n° 1 *Constitutions légèrement modifiées*. Le frère Jean-Claude ajoute : « Je lui ai répondu que j'étais ouvert à l'Esprit. »

PRÉPARATIONS POUR VATICAN II

Dans son rapport d'ouverture au chapitre général de 1964, le frère Josaphat n'a fait aucune référence aux préparations en cours dans tout l'institut en vue du concile. Ni lui ni ses conseillers n'étaient impliqués dans les commissions préparatoires romaines. Tout de même, il se préparait consciencieusement, bien que discrètement, à prendre une décision sur deux thèmes épineux qui mijo-

⁵¹ Robert Connolly (New York), Jean-Claude Éthier (Ottawa) et Alphonse Delvordre (France)

taient sur le feu : le statut des religieux frères dans l'Église et l'introduction du sacerdoce dans l'institut. Dans ses *Mémoires*, on peut suivre l'évolution de son discernement personnel sur ces deux thèmes.

Le statut des religieux frères dans l'Église

Pour comprendre le premier sujet, il est bon de reculer dans le temps. En décembre 1950, un *Congrès général des États de perfection* s'est tenu, à la demande du pape Pie XII, sous les auspices de la Sacrée Congrégation des Religieux. On y traita de la vie religieuse uniquement en fonction du sacerdoce. La vocation de religieux frères ne semblait pas exister. Les frères ont eu du ressentiment devant une telle vision à courte vue du congrès. Le frère Josaphat fut l'un des premiers à réagir. Il sollicita l'appui de son conseil pour obtenir une déclaration formelle de la Sacrée Congrégation des Religieux qui situerait les frères enseignants de façon non équivoque dans l'Église. Pour donner plus de poids à sa requête, le conseil général fit appel aux Frères des Écoles chrétiennes. Ceux-ci ont pris le projet à cœur et ont obtenu une audience du Saint-Père à laquelle furent invités les procureurs généraux des différents instituts de frères.

À cette audience, le frère Gonzague, premier assistant, représentait les Frères du Sacré-Cœur. Pie XII écouta les doléances et promit de faire quelque chose. Le 30 mars 1954, il adressa une lettre au cardinal Valerio Valeri, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux dans laquelle il affirmait que les frères sont des religieux authentiques, qu'ils exercent un ministère indispensable et qu'ils méritent d'être encouragés. Le conseil général en aurait espéré davantage, mais il considéra que c'était tout de même un progrès sur le passé. Malgré ces efforts, en 1956, lors du second *Congrès général des États de perfection*, tous les sujets pris en considération ont encore été abordés seulement en fonction du sa-

cerdoce, c'est-à-dire comme si tous les religieux étaient prêtres. Après avoir entendu le frère Josaphat exprimer sa déception à la fin de l'assemblée, le secrétaire de la Sacrée Congrégation a reconnu son erreur.⁵²

En complément à cette frustration, le frère Josaphat a émis ce commentaire :

De mes quinze ans passés à Rome, j'apporte la conviction que les frères comptent peu et que pour avoir droit au « chapitre », il faut être prêtres. Je me borne à quelques exemples : jamais un frère ne figure dans le cortège papal aux grandes cérémonies, à moins qu'il n'appartienne à un ordre ou à une congrégation cléricale ; les frères figurent à la queue lors de la présentation des cierges au Saint-Père le 2 février ; les Frères des Écoles chrétiennes avec 17 000 membres et les Frères maristes avec 9 000 viennent après les Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception avec 300, mais ces derniers sont clercs ; au concile, les frères furent ignorés alors que tous les instituts cléricaux participaient, par leur supérieur général, aux travaux conciliaires avec voix délibérative. À la dernière session, en guise de prix de consolation, on admet les frères supérieurs généraux de frères comme auditeurs, à tour de rôle ; à la Sacrée Congrégation des Religieux même, on nous connaît à peine.

En voici quelques preuves : un certain *monsignor* emprunte de l'argent, 1 500 000 livres du collège *Cristo Re*. Ce *monsignor* travaille à la Sacrée Congrégation des Séminaires, comment refuser ? Il formule maintes promesses. Il ne les tiendra pas. En vain, on s'adresse à lui. En vain, on fait appel à ses supérieurs. De guerre lasse, la Sacrée Congrégation de Séminaires nous offre de régler à 50%. C'est à prendre ou à laisser. Comme nous sommes de peu de poids, nous devons accepter.⁵³

Pour commémorer le centième anniversaire de la mort du frère

⁵² cf. *Mémoires*, 131

⁵³ *Ibid.*, 132

Polycarpe, le frère Josaphat publia sa quatorzième circulaire en 1960, *Notre Cher Institut*. Il y affirmait :

Les communautés de frères enseignants ne sont encore qu'au début de leur mission dans l'Église. L'évolution de la société fait que, de plus en plus, l'Église éprouve le besoin de voir des armées de laïcs travailler à côté de ses ministres. Or, elle a dans ses frères enseignants des laïcs consacrés et de tout repos. À mon avis, les congrégations de frères ne sont encore qu'à leur aurore.⁵⁴

L'engagement du frère Josaphat pour promouvoir la vocation de frères dans l'Église s'est matérialisé sous une autre forme en 1957 quand, avec douze instituts de frères enseignants et des délégués de la Congrégation des Religieux, il contribua à la mise sur pied de *Jesus Magister*. Cet « Institut de Jésus enseignant » avait pour but d'offrir des diplômes supérieurs en théologie, en morale, en dogme et en catéchétique, dans l'esprit des œuvres des congrégations enseignantes masculines. Le frère Josaphat fit la promotion de ces cours de façon convaincante auprès des supérieurs provinciaux. En plus de répondre aux besoins et aux préoccupations des frères enseignants, le programme académique a élevé la perception qu'on avait des frères à Rome et à la Sacrée Congrégation.⁵⁵ Quelques-uns des frères qui avaient étudié à *Jesus Magister* ont été délégués au chapitre général de 1964.

L'introduction du sacerdoce dans l'institut

En décembre 1960, alors que le concile était dans sa phase préparatoire, la Sacrée Congrégation des Religieux lança un sondage auprès des congrégations de frères sur la possibilité d'introduire le sacerdoce dans leur institut. Quand une consultation écrite arriva, quelques membres du conseil général étaient en visite canonique, y

⁵⁴ *Notre Cher Institut*, Archives A11.074

⁵⁵ Circulaire 9a, Archives A11.003

compris le frère Josaphat. Par déférence, en absence du supérieur, le frère Victorius, premier assistant, n'a pas voulu parler au nom du conseil. Il écrivit plutôt à chacun et fit rapport au Vatican des réponses individuelles. Personnellement, il approuvait le principe du sacerdoce dans les congrégations de frères. Le frère Josaphat a aussi répondu favorablement. Le frère Alexis était opposé. Le frère Jules était d'accord, tout comme le frère Fortunato. Le frère Bruno se disait indifférent alors que le frère Gaétan ne voyait pas le besoin d'un tel service.

Les Frères des Écoles chrétiennes, spécialement leurs supérieurs, lancèrent une campagne contre ce projet et demandèrent à chaque institut de signer une pétition demandant aux pères conciliaires de ne pas autoriser l'introduction du sacerdoce chez les frères enseignants. Notre conseil général n'a pas voulu signer cette pétition même si toutes les autres congrégations l'avaient fait. Lors de la seconde session du concile, les Frères des Écoles chrétiennes distribuèrent à chaque père conciliaire une copie de la pétition, publiant les noms des instituts opposés au sacerdoce dans leurs rangs. À l'évidence, le nom des Frères du Sacré-Cœur ne figurait pas parmi les signataires.

À cause de la complexité de la question, le frère Josaphat doutait de lui-même, ayant du mal à prendre une décision qui lui laisserait l'âme en paix. Il explique :

Pour en avoir le cœur net, j'allai consulter le cardinal Antoniutti, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux qui se dit favorable et, pour plus de sûreté encore, je demandai et obtins une audience auprès du Saint-Père Paul VI. Il me reçut dans son bureau privé le 11 février 1964. Après m'être fait connaître, lui avoir présenté mes hommages et l'avoir renseigné sur notre congrégation, je lui demandai son avis sur l'introduction du sacerdoce dans les communautés de frères. Dans une réponse nuancée, il me laissa entendre que la chose lui plairait. J'étais rassuré.⁵⁶

La question de l'introduction du sacerdoce dans l'institut se pré-

⁵⁶ *Mémoires*, 181

senta formellement au chapitre général de 1964, le 13 octobre.⁵⁷ Auparavant, deux ou trois frères avaient déjà soumis la question au chapitre de 1952, mais on ne jugea même pas opportun d'étudier leur proposition. En 1958, des propositions similaires surgirent, avec le même résultat. En 1964, en plus de quelques propositions individuelles, les chapitres provinciaux d'Espagne et de Granby demandaient l'introduction du sacerdoce. Ces demandes de chapitres provinciaux eurent plus de poids que les demandes individuelles et le chapitre général accepta d'étudier la question. La commission *ad hoc* prononça cependant un verdict tout à fait négatif. Dans l'assemblée générale, même si certains délégués ont émis un avis favorable, plus nombreux encore furent ceux qui ont exprimé leur opposition. Le supérieur général ne dit pas un mot et les membres de l'administration générale firent de même. Le résultat du vote fut de 10 POUR et 49 CONTRE.⁵⁸ Malgré ce vote, on ne pouvait considérer le dossier clos puisque le concile ne s'était pas encore prononcé et il ne devait le faire qu'à sa quatrième et dernière session à l'automne 1965.

Lors de cette dernière session, malgré l'ardente opposition des Frères des Écoles chrétiennes, des Frères maristes, des Frères de l'Instruction chrétienne, des Frères de Saint-Gabriel, des Frères de la Sainte Famille et de quelques autres, les pères conciliaires ont inclus une déclaration soigneusement libellée : « ... dans les instituts de frères, rien n'empêche que, de par une disposition du chapitre général, étant fermement maintenu le caractère laïc de ces instituts, quelques membres reçoivent les ordres sacrés pour subvenir aux besoins du ministère sacerdotal dans leurs maisons. »⁵⁹

La publication de ce décret ouvrait la possibilité que la question du sacerdoce dans notre institut revienne sur la table lors d'un chapitre général subséquent.

⁵⁷ *Registre des chapitres généraux*, Archives B04.009

⁵⁸ *Mémoires*, 85

⁵⁹ *Perfectæ Caritatis*, 10

LES JOIES ET LES PEINES⁶⁰

Dans son discours sur l'état de l'institut à l'ouverture du chapitre général de 1964, le Révérend Frère Josaphat a fait le bilan de ses joies et de ses peines durant le mandat de six ans qui prenait fin.

Ses peines : la mort du pape Pie XII et du pape Jean XXIII de même que celle de son « illustre et vénéré prédécesseur », le frère Albertinus, notre retrait de quatre pays, le « trop grand nombre de défections », et les difficultés dans quelques-unes des soixante-quatorze maisons de formation qu'il portait dans son cœur. Il déplora la « crise de l'obéissance ». Il a aussi souffert de constater « une certaine désaffection pour le port de la soutane. »⁶¹

Au niveau de l'Église, il énumérait parmi ses joies le pape Paul VI, « glorieusement régnant », qui l'avait reçu en privé, le concile, le renouveau liturgique, et un nouveau cardinal protecteur. À l'interne dans l'institut, il comptait d'abord parmi ses joies une prise de conscience grandissante parmi les frères de leur rôle comme catéchistes. Il les voyait enseigner le catéchisme non comme des « formules à apprendre », mais comme « une vie à vivre » à l'imitation de Jésus. Parmi ses autres joies, il mentionnait les pas de géants accomplis par les frères dans les études supérieures, les provinces qui n'épargnaient rien dans leur grand effort missionnaire se soldant par notre présence dans cinq nouveaux pays, et le bon esprit et la persévérance des frères autochtones dans les « pays de mission ».

Certaines de ses peines du premier mandat sont passées dans la colonne des joies. C'était le cas de la pratique des punitions corporelles dans les écoles. « Grâce à Dieu, les punitions corporelles sont rares. Vienne le jour où elles auront complètement disparu ! »⁶² Autre exemple, les frères, pressés d'obtenir des résultats aux exa-

⁶⁰ *Rapport du Révérend Frère*, 11, Archives B05.001

⁶¹ *Ibid.*, 11

⁶² *Ibid.*, 2

mens, tombaient dans le piège de consacrer trop de temps et d'énergie à l'instruction. Ils retrouvaient maintenant le temps nécessaire pour la formation des élèves. Dans son rapport de 1958, il avait mis en garde les directeurs d'être vigilants pour que l'instruction ne prenne pas la préséance sur la formation.⁶³

Le Révérend Frère Josaphat terminait son rapport au chapitre de 1964 avec ces dernières paroles officielles en tant que supérieur général : « Le bilan est nettement positif. Confiance et courage. Le monde crie et s'amuse autour de nous, une conjuration infernale travaille à notre perte et cependant Jésus nous veut saints comme son Père qui est dans les cieux. Courage ! Il est le Dieu de l'espérance, de la paix et de l'amour. »⁶⁴

DERNIÈRES ANNÉES

À l'âge de 62 ans, après six ans comme premier assistant et douze comme supérieur général, le frère Josaphat quitta la maison générale, laissant derrière lui une empreinte indélébile, mais portant avec lui son esprit de service profondément enraciné. Après un séjour en Angleterre, au lieu de retourner au Canada, il est devenu maître des novices du district du Sénégal à l'invitation du supérieur régional.⁶⁵ En agissant ainsi, il disait son *oui* personnel à l'appel missionnaire qu'il avait diffusé avec tant d'efficacité. L'année suivante, il devenait supérieur de la communauté de la maison régionale de Nianing, une responsabilité qu'il assumait jusqu'en 1972.

Les frères sénégalais qui l'ont eu comme enseignant, formateur ou supérieur l'ont vu comme l'image du religieux convaincu et convaincant. « Jusqu'à la fin de ses jours, il a été un modèle, une sorte de prototype du religieux de l'observance régulière. S'acquiescer des exercices prescrits par les Constitutions était une chose

⁶³ Ibid., Tableau récapitulatif, 1958

⁶⁴ Ibid., 14

⁶⁵ *Mémoires*, 183-184

sacrée pour lui. [...] Il ne boudait pas pour autant les innovations, il était trop délicat et trop vertueux pour cela. »⁶⁶

À l'âge de soixante-dix ans, le frère Josaphat retourna au Canada comme archiviste au Mont Sacré-Cœur à Granby. C'est là qu'il partagea avec ses confrères les sentiments qui l'habitaient durant la crise causée par les changements dans la vie de l'institut, des changements auxquels il ne souscrivait pas, mais qu'il avait endurés par esprit de famille et pour un plus grand bien⁶⁷. Son décès inattendu la nuit du 10 mars 1982, après soixante-six ans de vie religieuse exemplaire, y compris vingt-deux dans le service exigeant de supérieur majeur, entraîna de nombreuses expressions de reconnaissance de la part des 1800 frères de l'institut, spécialement ceux des districts missionnaires qui tenaient une place spéciale dans son cœur.

Le frère Josaphat a éduqué des centaines de jeunes frères sur la voie de l'engagement et de la persévérance. L'un d'eux, le frère Charles-Émile Leblanc (1920-2003), rend hommage à l'homme de cœur caché derrière ce gardien de la tradition, de la discipline et de l'observance :

Il présidait la grande retraite préparatoire à la profession perpétuelle. J'avais 23 ans et j'étais dans le désarroi le plus total, ne sachant pas si je devais me vouer à Dieu ou au diable. Je lui ai fait part de mon intention de ne pas faire ma profession. Il m'écouta attentivement puis il m'exprima son point de vue. Il parlait sans passion, mais avec assurance, chaleur et conviction, de risquer la bonté et la miséricorde du Sacré-Cœur. Si bien que je finis par lui dire que j'allais réfléchir et prier encore, reconsidérer ma décision. Sans doute, le frère Josaphat a-t-il prié pour moi, car quelque temps après, dans une forte crise de larmes qui se termina par une grande paix et une grande joie intérieures, je pris la décision ferme de m'engager pour la vie. ... Une sorte de poussée du Saint-Esprit plus forte que tout me fit dire presque malgré moi un *oui* inconditionnel.⁶⁸

⁶⁶ *Annuaire* 76-415

⁶⁷ *Ibid.*, 419-420

⁶⁸ *Annuaire* 98-422-3, 98-285



Révérend Frère Jules, S.C.
(Gaston Ledoux 1904-1990)
Supérieur général 1964-1970

AVANT-PROPOS

Des historiens de l'Église prétendent que les trois plus grandes périodes de transformation de la vie religieuse dans les temps modernes ont été la Réforme, la Révolution française et le concile Vatican II. Chacun de ces événements a entraîné à la fois la fin d'une « pensée unique » et un grand effort de l'Église pour répondre aux réalités humaines et sociales en mutation.

Le jésuite Norman Tanner a écrit :

Vatican II a été un concile remarquable. Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de donner plusieurs conférences sur les conciles. Vatican II m'apparaît chaque fois plus extraordinaire. En effet, malgré tous les problèmes, parfois majeurs, dans l'Église d'aujourd'hui, nous sommes les chrétiens les plus chanceux de tous les temps parce que nous sommes la seule génération à avoir vécu sous l'influence de ce grand concile.⁶⁹

Le frère Jules Ledoux ne s'est peut-être pas considéré le plus chanceux d'avoir été supérieur général durant le concile, mais il est clair que sa génération de supérieurs a été complètement engloutie, sinon éliminée par lui.

Il y avait 2540 évêques présents au concile et au moins 480 théologiens représentant à la fois la réforme et l'orthodoxie, introduisant ainsi un nouvel âge de dialogue. L'un des buts de Vatican II était de promouvoir le dialogue à l'intérieur de l'Église et avec d'autres religions. On cherchait alors à contrebalancer la préoccupation qu'avait eu Vatican I de renforcer l'autorité, allant même

⁶⁹ cf. Norman P. Tanner, S.J., *The Councils of the Church—A Short History*, New York, Crossroad, 2001, p. 96

jusqu'à l'inaffabilité. Héritant d'un rôle majeur dans un institut à forte teneur autoritaire, le frère Jules a eu à combattre bien des tensions intérieures pour revisiter son éducation première et ajuster sa voix en harmonie avec le changement inouï dans le style de leadership auquel il était appelé par le concile.

Oliver P. Rafferty, historien jésuite irlandais, regarde plus loin que l'Église et dépeint le paysage social complexe que le frère Jules a dû apprivoiser durant son mandat. Tous les secteurs de l'institut ont été bouleversés par des événements des années 1960 sur lesquels il n'avait aucun contrôle. L'institut avait besoin d'un leadership particulier pour modifier ses bases fondamentales dans le contexte d'une crise de l'autorité exprimée par des réactions mondiales contre le colonialisme et ses missionnaires, par la lutte pour les droits civils aux États-Unis et en Afrique du Sud, par les soixante-huitards en France, par les procès pour crimes de guerre en Europe, par la guerre du Vietnam, et par un bouleversement général de la culture envahissant un monde de plus en plus sécularisé. Il revint au frère Jules de guider l'institut dans l'évolution vers de nouveaux principes fondamentaux, spécialement dans l'exercice de l'autorité, alors que la société elle-même vivait une crise d'autorité mondiale.

Les parcours des frères Josaphat et Jules vont en parallèle durant une trentaine d'années au début de leur vie, puis de nouveau durant une trentaine d'années à la fin. Ils sont nés à deux ans d'écart, dans des familles nombreuses, dans des municipalités francophones du Québec. Gaston, le plus jeune des deux, né le 11 février 1904, était le quinzième des dix-neuf enfants de Raphaël Ledoux et Louise Ménard de Saint-Hyacinthe. Les deux ont fait leurs études primaires et secondaires dans des écoles dirigées par les Frères du Sacré-Cœur dans ce qui était alors la province de Saint-Hyacinthe.⁷⁰ Jules entra au juvénat deux ans après Josaphat. Sujets prometteurs et matures, tous deux ont été reconnus pour leur leadership dès leur jeune âge, pendant leurs années d'enseignement dans les écoles et les maisons de formation de la province de Saint-Hyacinthe.⁷¹

FONDATEUR AU BASUTOLAND

La première force qui a poussé le frère Jules vers une carrière peu commune a été l'énergie irrésistible du frère Lucius (Vincent 52-295), supérieur provincial. S'insérant dans la vague missionnaire soulevée en 1927 par le frère Urcize, supérieur général, pour porter l'Évangile à la jeunesse du monde en développement, la province avait déjà envoyé des missionnaires au Soudan anglo-égyptien. Le frère Lucius a ensuite mis sur pied un comité des missions pour en organiser le support et la coordination. En janvier 1934, il transmet aux frères un défi lancé par le comité. « Il désirerait voir toutes nos maisons, sans exception, s'occuper activement du mouvement missionnaire en honneur dans notre province. » Puis, en novembre de la

⁷⁰ Saint-Hyacinthe a été scindée en deux le 8 septembre 1948, formant les provinces de Montréal et de Granby (*Annuaire* 43-115). Le frère Josaphat est demeuré membre de Granby. Le frère Jules était alors déjà rattaché à la province de Nouvelle-Angleterre depuis 1945, quand celle-ci avait reçu le Basutoland comme terre de mission.

⁷¹ *Annuaire* 84-496

même année, le frère Lucius annonça qu'il avait nommé le frère Jules comme membre de ce comité de quatre frères.⁷²

La vocation missionnaire du frère Jules a été alimentée par une seconde force en la personne d'un père oblat qui visita Granby en avril 1936 au nom de l'évêque Joseph Bonhomme, OMI, du Basutoland.⁷³ Celui-ci demandait des frères pour enseigner dans une école secondaire pour garçons. Ce petit pays était évangélisé par une trentaine de prêtres canadiens, oblats de Marie-Immaculée, « qui portaient des soutanes noires, preuve que le climat est excellent ». Nos archives conservent la lettre du président du comité des missions, le frère Stanislas (Roux 74-365), adressée au Révérend Frère Urcize, demandant la permission de procéder à une fondation missionnaire.⁷⁴ Au dossier, la lettre suivante porte l'entête « En mer, 17 août 1937 ». Elle est du frère Jules au Révérend Frère Urcize :

Sous la brise et le soleil d'Afrique, vos cinq missionnaires Basutos vous saluent. Partis le 4 août, nous voguons depuis sur la mer immense, dont l'horizon semble toujours nous fuir. Ce matin cependant, nous longions les îles du Cap-Vert; nous ne sommes plus qu'à deux jours et demi de Freetown et à quelque trente jours de Durban où nous descendrons.

Il devait finalement arriver le 6 septembre 1937 avec les frères Rodolphe Brûlé, Fabien Béliveau, Xavier Frigon, John Beaudry et quatre oblats de Marie-Immaculée.⁷⁵

Les frères ont carrément plongé dans leur mission, s'appliquant à apprendre la langue du pays, le Sesotho, et celle de l'éducation, l'anglais. Dans des conditions précaires, sans eau courante ni électricité, ils se chargèrent de la division des garçons à la mission de St. Monica qui hébergeait cinquante pensionnaires des niveaux 2 à 8. Leur succès fut instantané. Les élèves du frère Rodolphe ont ob-

⁷² Archives L15.304, janvier 1934, 9 novembre 1934

⁷³ Renommé *Lesotho* en 1964 à la veille de son indépendance

⁷⁴ Archives M55.405, 24 avril 1936

⁷⁵ Archives M55.030, *Twentieth Anniversary*

tenu des notes parfaites aux examens officiels, méritant même deux notes *First Class* donnant droit à une bourse gouvernementale pour leurs études secondaires. On n'avait jamais entendu parler d'un tel succès avant l'arrivée des frères. La réputation de ceux-ci comme enseignants a été reconnue aussitôt et de façon éclatante.⁷⁶

Au moment où la province de Nouvelle-Angleterre a pris charge de la jeune mission en 1945, il y avait onze frères dans trois œuvres : le collège de Roma, la mission de St. Monica, et Our Lady's House, un juvénat dirigé par le frère Jules. Celui-ci écrivit un mot au chapitre provincial avec un compte-rendu des sept premières années de la mission du Basutoland : « Excusez-moi si je vous ennuie encore une fois avec mes propositions. Vous allez croire que je suis fou. En effet, je me démène entre l'obéissance et le devoir; j'ai parfois peur de me situer entre l'ambition et l'humilité. » Il faisait ensuite état de la lenteur des progrès causée par les incompréhensions avec l'évêque, y compris à propos des salaires. Il se plaignait de l'incapacité de la province de Nouvelle-Angleterre d'envoyer des renforts, elle-même étant à court de personnel, et des difficultés du recrutement. Il voyait de l'espoir dans de nouvelles fondations en Afrique du Sud et il présentait six propositions qu'il demandait au supérieur provincial d'apporter au chapitre général de 1946.⁷⁷

Le frère Jules est demeuré directeur général jusqu'en 1955. Pendant ses dix-huit ans dans ce rôle, en plus des défis habituels du leadership, de l'organisation communautaire, de l'administration financière et de la responsabilité du personnel, il combattait aux premières lignes du mouvement missionnaire. En répondant avec ferveur à l'appel missionnaire de l'Église, l'institut s'était engagé en territoire inconnu sans préparation formelle. Le frère Jules, brillant et autodidacte, aborda sa mission comme un apprenti. Il se rendit vite compte que l'expansionnisme naïf et le bagage culturel que les missionnaires apportaient étaient sources de problèmes. Il ne le savait certes pas à l'époque, mais cette connaissance de première main des réalités mis-

⁷⁶ *The Epic...*, Oscar Aubin, SC, 6, 1988, Archives M55.034

⁷⁷ Archives K20.120

sionnaires apporterait une contribution très riche au leadership de l'institut au moment de son expansion dans les Églises en développement. Il a acquis un doctorat en réalités de la vie missionnaire.

LES RÉALITÉS MISSIONNAIRES

Pauvreté

Au-delà d'une pauvreté de tous les jours comme les infestations d'insectes, les logements insalubres et les provisions insuffisantes, le frère Jules a ressenti le dilemme constant entre le développement d'institutions d'éducation et la réalité d'un financement inadéquat ou carrément absent. Il écrivit au frère Albertinus en 1945 :

Nous sommes à Roma depuis cinq ans. En ce moment, nous sommes au point mort à cause de la guerre. ... En somme, nous vivons très pauvrement et les arrangements actuels ne nous permettront jamais de développer quoi que ce soit qui nous appartienne. Que pouvez-vous économiser avec un salaire [gouvernemental] annuel de 175 \$ [par frère], quand la moindre chose est si chère? ... Le jeune enseignant autochtone le moins qualifié parmi ceux qui quittent notre école [de préparation des maîtres] reçoit un salaire plus élevé que le directeur du collège. ... Une augmentation nous ferait du bien, mais rendons grâce à Dieu si nous devons demeurer pauvres.⁷⁸

Il y avait un tiraillement constant à savoir si le vicariat allait financer les réparations à ses bâtiments ou si les frères devaient le faire. Quand le vicariat fournissait le logement aux frères, c'était souvent inadéquat. On se demandait alors si la province devait payer des améliorations qui ne lui appartiendraient pas. Le frère Jules se sentait contraint de demander de l'argent aux familles et aux bienfaiteurs canadiens pour financer les nécessités de base.

⁷⁸ Archives M55.030

Des questions de territoire

Le constat le plus troublant et la plus grande souffrance du frère Jules étaient la nature territoriale de la vie de mission. Il avait l'impression que les oblats conspiraient pour empêcher les frères d'avoir une œuvre à eux ou un succès qui pourrait leur porter ombrage. La toute première lettre de l'évêque Bonhomme au frère Albertinus avait cette teneur territoriale : « Nous sommes en train de conquérir tout le pays par nos écoles. Il faut à tout prix nous emparer de l'enseignement supérieur si nous voulons garder nos positions. »⁷⁹ Quand les frères sont arrivés au collège de Roma, c'était le territoire des pères oblats. Les frères travaillaient à la formation des maîtres. En 1941, l'évêque confia toute la charge de l'école secondaire aux frères, mais les oblats du lieu prétendirent que leur supérieur général n'était pas d'accord.⁸⁰ Malgré tout, l'évêque maintint sa décision. Le frère Jules décrivit la situation au frère Albertinus en ces termes : « Les révérends pères jouaient une partie de cartes et ils ont perdu, à notre avantage. »⁸¹

Le conflit occasionna un froid persistant dans les relations entre les frères et les pères. Le frère Jules s'en plaignit : « Il n'y a rien de plus unilatéral que la façon de penser et d'agir de bien des oblats en ce pays. »⁸² À un certain point en 1945, l'évêque changea d'idée et assigna les frères à la mission de St. Monica. Ainsi l'université oblata projetée pourrait s'installer dans les bâtiments du collège de Roma. Le frère Jules apprit cette nouvelle quasi par hasard quand il croisa l'évêque lors d'une cérémonie.⁸³

Jules a été choqué de la décision de déplacer les frères de Roma et du manque de respect, de reconnaissance et de confiance qu'une telle décision illustre. Il admit au supérieur général :

⁷⁹ Lettre du 20 novembre 1937, M55.034

⁸⁰ *The Brothers in Lesotho*, 5-6, Archives M55.034

⁸¹ Lettre du 20 août 1944, 1, Archives M55.405

⁸² Ibid.

⁸³ Ibid., Lettre du 18 novembre 1945

Il y a un petit diable qui se bat en moi. Le vicaire, délégué de l'évêque, m'a demandé des informations concernant les qualifications de chaque frère. J'ai répondu, lui fournissant tous les détails qu'il demandait et j'ai ajouté : Il manque à ces frères une qualification nécessaire : le bonheur de se livrer tout entier à une cause pour laquelle ils ne semblent que temporairement tolérés, comme auxiliaires.⁸⁴

Ces mots ont suscité l'attention qu'il recherchait et un dialogue face à face a pu avoir lieu. Par la suite, il demanda respectueusement au frère Albertinus : « Tirez les conclusions et dites-moi si nous devons partir maintenant. » En fin de compte, il accepta ce démenagement pénible « pour répondre au désir de l'évêque, le vôtre et celui du frère Josaphat ». Il prenait tout de même les frères en pitié pour les conditions de vie qu'ils devraient supporter. Il croyait que le plan de l'évêque était « un défi au Sacré-Cœur. »⁸⁵

Isolement et découragement

Pendant la guerre, le frère Arthème, premier assistant, a fait une longue visite au nom du supérieur général. Il apporta consolation et support, mais le frère Jules souffrait toujours des longs moments de solitude et d'isolement de la vie missionnaire. Il avait besoin de support dans les épreuves causées par la guerre, par exemple les embargos et les pénuries. À cela est venu s'ajouter l'emprisonnement dans un camp de concentration des frères qui voyageaient sur le cargo Zam-Zam alors qu'ils venaient regarnir les rangs au Basutoland.⁸⁶ Les lettres qu'il adressait à la maison générale lui revenaient avec la mention « Service suspendu » et le frère Jules perdit tout espoir d'avoir des nouvelles de Rome durant la guerre. Il y réussit pour-

⁸⁴ Lettre du 16 juin 1943, Archives M55.405

⁸⁵ Lettre du 17 décembre 1945, 1, Archives M55.405

⁸⁶ *The Brothers in Lesotho*, 1988, 4-5, Archives M55.034

tant en 1942 en faisant passer son courrier par l'Amérique. Dans cette lettre, il écrivait qu'il souffrait de l'isolement des frères non seulement par rapport à l'institut, mais aussi à l'intérieur du Basutoland, tant de la part de l'Église que de la part du peuple Basotho, « tous deux espionnant sévèrement nos pas dans toutes les directions. ... Ça nous ronge jusqu'à l'os, physiquement et moralement. » Plus tard, il écrivit :

J'ai perdu beaucoup de confiance en moi-même et je n'ai pas assez confiance en l'évêque. Je serais tellement soulagé si un visiteur venait me remettre à nouveau sur mes deux pieds; tel que je suis en ce moment, je crains – c'est une peur bleue – de gêner toute l'entreprise, une jeune entreprise dans laquelle j'ai mis tout mon cœur.⁸⁷

Comme le montre la correspondance citée jusqu'ici, il atténuait cet isolement par de longues lettres, d'abord au frère Arthème puis au frère Albertinus qui ne manqua jamais d'y répondre. Tout comme il n'avait pas eu peur d'exprimer ses véritables sentiments à l'évêque, il fut plutôt sec avec le frère Albertinus après six ans sans recevoir sa visite. Dans une lettre de juillet 1946 au Révérend Frère, il dit : « Nous regrettons infiniment ici qu'un visiteur ne soit pas venu avant le chapitre, car nous croyons qu'il aurait eu avantage à reconsidérer la situation des missions en vue de leur organisation sous tous les détails. *Fiat!* »⁸⁸

Tensions à propos du personnel

La province de Granby et, à compter de 1945, celle de Nouvelle-Angleterre n'ont pas pu donner suite à leur engagement d'envoyer régulièrement des frères au Basutoland. Conséquemment, le frère Jules se trouvait pris de court. Il a assumé lui-même toutes les

⁸⁷ Lettre du 18 novembre 1945, Archives M55.405

⁸⁸ Lettre du 14 juillet 1946, 3, Archives M55.405

tâches qu'il pouvait prendre, comme directeur régional, principal de l'école secondaire de Roma, maître du juvénat, tout en enseignant dix-sept périodes par semaine. Après qu'on ait trouvé un site sur le terrain du séminaire des oblats pour y construire l'université projetée, il y donna aussi des cours. Pendant la semaine de relâche en 1945, il a trouvé le temps d'écrire un livre en anglais, *Teach Ye All*, spécialement conçu pour faciliter l'enseignement des catéchistes.⁸⁹

Après les événements du Zam-Zam, tous les frères ont été ramenés à Roma dans une même école et une même résidence pour la durée de la guerre. « Franchement, » dit le frère Jules, « le “frottage de coudes” jour après jour a fini par créer des rivalités et d'autres problèmes. »⁹⁰ En réponse, le frère Albertinus envoya aux frères une série de recommandations dans lesquelles l'expression « travail d'équipe » revenait douze fois.

La solution la plus évidente pour régler la pénurie de personnel résidait dans le recrutement. Ayant été maître du juvénat de Granby, le frère Jules n'a pas tardé à établir une maison de formation à Our Lady's House près du collège de Roma. Les neuf premières recrues entrèrent en 1940, mais la persévérance n'était pas bonne et les novices n'arrivaient pas. Les oblats considéraient que le frère Jules était trop strict. Lui considérait que les garçons et leurs familles étaient trop frivoles. En terme de longévité, le Basutoland était la quatrième plus ancienne implantation missionnaire de l'institut. Mais, en 1952, il ne comptait encore que trois novices et un profès temporaire Masuto. Aucun d'eux n'a persévéré. La difficulté de former des religieux autochtones pouvait s'ajouter à la liste des réalités missionnaires que le frère Jules exposerait un jour au chapitre général.

Il a aussi appris que les problèmes de personnel ne pouvaient pas être résolus par l'importation de frères, que le problème allait au-delà du « bien de l'institut ». Les enseignants laïques autochtones ne pouvaient être ignorés en choisissant le personnel de

⁸⁹ Lettre du 18 juillet 1945

⁹⁰ Lettre du 20 août 1944, 1

l'école. Ajouter un autre frère pourrait provoquer le mécontentement si ça entraînait le congédiement d'un laïc. Il en est venu à comprendre que ce ne serait pas une bonne politique de donner un poste à un frère moins qualifié qu'un laïc du lieu, ou même à qualifications égales. Il ajoutait dans une de ses lettres : « Nous ne pouvons, aux yeux des maîtres indigènes, être plus nombreux comme professeurs. »⁹¹

Vers la stabilité

Grâce à la persistance du frère Jules à définir les besoins et à demander de l'aide, le district s'est quelque peu stabilisé vers 1952. Le collège de Roma n'avait finalement pas été transformé en université et il fut remis aux frères. On y enseignait à cinquante séminaristes et à 150 pensionnaires. Il y avait vingt-deux profès, dont trois Basutos. Deux professions perpétuelles s'annonçaient. Le Révérend Frère Albertinus fit la visite tant attendue. La province de Nouvelle-Angleterre envoya d'autres renforts, construisit une résidence à St. Monica et commença à envoyer une moyenne de 10 000 \$ par année.⁹²

HOMMAGE MISSIONNAIRE

En 1955, le conseil général mit fin au séjour du frère Jules au Basutoland en le nommant responsable du programme de formation pour les profès perpétuels des provinces canadiennes et américaines, ce qu'on a appelé le second noviciat. Voici le témoignage du frère Réginald Plouffe qui enseignait au juvénat quand le frère Jules est parti :

⁹¹ Ibid., 20

⁹² *New England Provincial Chapters*, 1952, Archives K20.12

Le retrait du frère Jules a été un dur coup pour le district. Après près de vingt ans à la tête de la mission, il avait laissé sa marque sur nos œuvres et aussi sur les frères. Il était respecté par tous ceux qui le connaissaient. Il était craint et aimé par les étudiants. Ses frères ont reconnu en lui un homme compréhensif de la nature humaine et un grand religieux.⁹³

Célébration du jubilé

En 1988, lors du 50^e anniversaire de la mission, Philemon Molefi Rasekoai, ambassadeur du Lesotho au Kenya et ancien élève du collègue de Roma, déclara :

Les Frères du Sacré-Cœur sont venus au Lesotho pour former des leaders chrétiens. Ce message a été clairement affiché en 1945 par le frère Jules qui affirmait : « Des personnes engagées et enthousiastes sont demandées pour tout le bien qu'il y a encore à faire et pour tout le mal qu'il y a encore à combattre. On a besoin de vous. Allez-y! *Quo non ascendam?* »

Se référant au même slogan du frère Jules, le frère Michael Mateka, lui-même ancien élève et, à l'époque, directeur de l'éducation catholique au Lesotho, affirma ceci concernant les cinq premiers missionnaires canadiens :

Ils ont réussi au-delà de toute espérance. Quelques-uns de leurs élèves ont atteint des positions de prééminence, de responsabilité et de leadership dans la société et dans l'Église. Ils ont produit des gens qui sont devenus des leaders dans le monde des affaires. Ils ont enseigné à deux archevêques, neuf évêques, de nombreux prêtres et frères. L'ancien élève le plus célèbre est Sa Majesté le roi Moshoeshe II.⁹⁴

⁹³ *The Brothers in Lesotho*, 1988, 11, Archives M55.034

⁹⁴ Cf. photos, *Annuaire* 81-148, 149

Le roi a invité le frère Jules, âgé de 83 ans, à revenir au Lesotho pour recevoir le *Most Meritorious Order of Mohlomi*, le plus grand honneur civil accordé dans le royaume, en reconnaissance de ses réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'éducation.

Lettres d'appel

Le plus grand hommage au frère Jules n'est pourtant pas venu dans un discours de jubilé ou autre. Après son départ du Basutoland, cet hommage a pris la forme d'un appel de l'évêque oblat Joseph Delphis DesRosiers du diocèse de Maseru. Après que le frère Jules soit devenu directeur du second noviciat, l'évêque écrivit au Révérend Frère Josaphat, le suppliant de trouver quelqu'un d'autre pour cette tâche :

La fondation de l'Église en pays païen est une œuvre gigantesque... C'est pourquoi sans doute elle requiert des hommes de première valeur. Je suis persuadé que le bon frère Jules, homme de grand jugement et d'expérience, excellent religieux, aimé et respecté des Basotho, pourrait... facilement relancer sur la voie du succès notre collègue de Roma.⁹⁵

Après la réponse négative du frère Josaphat, l'évêque fit un second appel :

En toute sincérité, je crois que les intérêts de votre famille religieuse au Basutoland et aussi ceux de l'Église auraient tout à gagner du retour en nos missions du bon frère Jules. ... Il est un homme supérieur, possédant un degré de maturité remarquable, un excellent jugement, un esprit de coopération et de compréhension. ... En pays de mission, il nous faut normalement des hommes de cette trempe pour encadrer les autres, diriger l'esprit, donner le ton! ... Serait-il possible de tout arranger pour qu'au début de 1958 ce bon frère puisse reprendre son travail missionnaire au Basutoland?⁹⁶

⁹⁵ Lettre du 12 juillet 1957, Archives M55.406

⁹⁶ Lettre du 13 août 1957, Archives M55.406

FONDATEUR DU SECOND NOVICIAT À SAINT-ANICET

La trajectoire de vie du frère Jules convergea de nouveau avec celle du Révérend Frère Josaphat en 1955 quand celui-ci le nomma pour une fondation d'un nouveau genre. Le chapitre général de 1952 avait résolu de créer un second noviciat.⁹⁷ Le supérieur général cherchait à le localiser en Amérique où le nombre de frères était considérable. Plusieurs frères avaient fait leur noviciat à un très jeune âge et le chapitre général voyait la nécessité d'une seconde expérience de formation à un stade plus mature de leur vie religieuse. La formation à ce niveau avait besoin d'un homme à la spiritualité profonde, mûrie par une riche expérience de vie, et respecté à la fois par les frères canadiens et américains. Jules répondait à ces critères. En plus d'être bilingue, il avait travaillé avec les frères des deux côtés de la frontière. Après avoir accepté l'invitation à créer et diriger ce nouveau programme, il demanda à bénéficier d'un temps de préparation personnelle. Il s'inscrivit au grand noviciat à Rome au cours du semestre d'automne 1955.

Le programme des *100 jours* a été créé à Saint-Anicet, Québec, sur les bords du fleuve Saint-Laurent. On y prévoyait des temps libres abondants et des activités de détente. Également au programme, une retraite de vingt-et-un jours, puis des cours sur la spiritualité du Sacré-Cœur, l'Écriture, la liturgie et l'esprit de l'institut. Le frère Jules n'a pas voulu que les cours prennent une allure livresque, mais qu'ils constituent plutôt un processus pour adapter ces thèmes à la vie intime des frères.⁹⁸

Il travailla de pair avec son assistant, le frère Gaston (Gauvin 66-364) de la province de Rimouski. Les deux se complétaient bien : Jules était calme, tenace et méthodique alors que Gaston apportait au programme énergie, passion et action. Ensemble, ils ont

⁹⁷ *Registre des chapitres généraux*, 359, Archives B02.002

⁹⁸ *Le second noviciat*, 26 janvier 1959, Archives R15.103

dirigé sept sessions de trois mois entre septembre 1956 et février 1959. Au cours de cette période, ils ont accueilli 112 frères de neuf provinces différentes, dont un tiers des États-Unis.

Une partie de l'horaire était consacrée à ce qu'on appelait le « forum des seconds novices ». Les frères y discutaient des thèmes pratiques de la vie religieuse telle qu'elle était vécue dans leur province d'origine. On y a traité par exemple de questions comme celles-ci :

- Comment donner aux activités spirituelles dans nos écoles l'importance qu'elles méritent?
- Comment transformer nos chambres en lieux de solitude et de recueillement?
- Quelles lectures devraient être disponibles dans la salle de communauté des frères?

Les résultats écrits de chaque échange étaient envoyés aux supérieurs provinciaux des sessionnistes. On trouve aux archives une lettre d'un frère qui raconte l'effet du second noviciat sur lui :

Lorsque je suis arrivé au second noviciat, j'avais pratiquement décidé de quitter l'institut aux vacances. Mais le bel esprit de fraternité qui régnait ainsi que les échanges très profitables que nous avons eus m'ont fait revenir sur ma décision. ... [Il] m'a permis de faire le point sur ma vie et d'en voir les lacunes; il m'a aussi fait toucher du doigt le dynamisme et la charité rayonnant d'une véritable fraternité où, dans une saine liberté, le dialogue est de mise.⁹⁹

Grâce à son expérience avec les *100 jours*, le frère Jules a bien pris le pouls des provinces nord-américaines. Puisque les participants à la session le faisaient volontairement, dans un désir de croissance dans la vie spirituelle et communautaire, il a eu un aperçu des préoccupations des frères de bonne volonté. Vers la fin du programme, Jules écrivit aux supérieurs provinciaux avec qui il avait

⁹⁹ Lettre *Cher Frère Provincial*, Archives R15.101 SN/.

eu une correspondance assidue pour exprimer son évaluation finale et sa gratitude. Il leur avoua qu'il commençait à trop aimer ça.¹⁰⁰

CONSEILLER GÉNÉRAL

Le frère Jules était membre élu du chapitre provincial de Nouvelle-Angleterre qui se réunit à Pascoag, Rhode Island, le 22 juin 1958, sous la présidence du frère George Aimé (Lavallée 97-438), supérieur provincial.¹⁰¹ Le scrutin pour les chapitres provinciaux était fait par groupes électoraux constitués en regroupant des communautés locales. En Nouvelle-Angleterre, il y avait onze groupes de ce genre. Au moment de l'élection, le frère Jules ne faisait partie d'aucune communauté de la province puisqu'il dirigeait une session à Saint-Anicet. Le chapitre provincial l'a élu délégué au chapitre général de 1958.

Ce chapitre, après s'est rassemblé à Rome le 22 septembre, procéda aussitôt à l'élection de l'administration générale. Il a facilement reconfirmé le Révérend Frère Josaphat pour un second mandat de six ans et il a choisi le frère Jules comme troisième assistant. Jules fut le premier directeur général d'un district à être nommé au conseil général. Les districts étaient devenus une composante importante, mais fragile de l'institut et son expérience lui avait montré l'importance de résorber rapidement les frustrations qu'il avait vécues au Basutoland. Il était désormais bien placé pour accomplir ce qu'il avait lui-même tant espéré de la part d'un visiteur de Rome, à savoir que les réalités vécues dans les territoires de missions soient prises en considération au plus haut niveau de l'administration.

Au chapitre général de 1958, il a piloté la révision des statuts des districts¹⁰² adoptés une première fois au chapitre de 1946. Cette révi-

¹⁰⁰ Lettre *Chers Frères Provinciaux*, 26 janvier 1959, Archives R15.103

¹⁰¹ *New England Provincial Chapters*, Archives K20.120

¹⁰² *Registre des chapitres généraux*, 34-36, Archives B04.009

sion rationalisait la gouvernance pour que les supérieurs sur place, c'est-à-dire le directeur général et son conseil, reçoivent l'autorité dont ils avaient besoin pour agir. Ce qui relevait auparavant du Vatican était désormais sous la responsabilité du conseil général; ce qui était de la compétence du conseil général a été transféré au niveau du conseil provincial; et ce qu'un conseil provincial pouvait faire – par exemple, l'approbation des candidats aux professions – le conseil du district pouvait maintenant le faire. Également, plus de pouvoirs ont été attribués au directeur général, lui conférant du coup plus de reconnaissance par rapport aux autorités de l'Église locale.

Le frère Jules a aussi participé à la commission sur la formation. Parmi ses apports, signalons : déléguer les entrevues et les permissions aux maîtres de formation, identifier des moyens pour favoriser la persévérance, accorder plus de temps aux scolastiques pour leurs études professionnelles dans leur champ d'enseignement.¹⁰³

UN PARADIGME RENFORCÉ

À compter de son élection au conseil général, le frère Jules est devenu le proche confident du frère Josaphat, peut-être davantage que les premier et deuxième assistants. Le supérieur général apprécia grandement l'apport de son troisième assistant à son administration. Même si les deux avaient des personnalités très différentes, ils ont fait un comme force dirigeante. Le Révérend Frère considérait son vieux compagnon comme « un excellent religieux doté d'un jugement sûr, d'équilibre, de maîtrise de soi et de compréhension. »¹⁰⁴ Tout comme il lui avait fait confiance pour les *100 jours*, le frère Josaphat s'est mis à compter sur la sagesse et les antécédents du frère Jules dans les questions religieuses controversées, tout spécialement sur les thèmes qui hantaient l'institut durant

¹⁰³ Ibid., 36-38

¹⁰⁴ *Mémoires*, 158

la préparation du concile et dans les suites à lui donner. Il est important de bien saisir la dynamique de la présence simultanée des frères Josaphat et Jules sur le même conseil de 1958 à 1964 et à la barre du chapitre général de 1968/1970. Ils allaient devenir les deux moitiés de la même charnière qui allaient contrôler l'ouverture de l'institut dans un tournant capital de l'histoire de l'Église.

Formation standardisée

Pour comprendre leur solidarité, on trouve un bon point de départ dans la formation qu'ils ont tous deux reçue. Ils ont eu comme maître du noviciat le frère Lucius (Vincent 52-295). Le frère Josaphat a rappelé de celui-ci les leçons de catéchisme de 3h30 à 4h30, la récitation du catéchisme des vœux après la grand-messe dominicale, l'avertissement des défauts dans le but de développer les « vertus mâles d'humilité, de sacrifice et d'obéissance. »¹⁰⁵ Le frère Jules s'en souvient pour « les corvées de déblaiement, d'abattage ou de bêchage suivies par les beurrées de mélasse moins diluée qu'à l'habitude. »¹⁰⁶

C'est indéniable, les seize années du frère Lucius comme maître de formation sont arrivées au point culminant d'un long effort du Vatican pour standardiser et contrôler la vie religieuse, surtout les plus jeunes instituts apostoliques à vœux simples comme le nôtre. Selon certains canonistes, la publication en 1900 de *Conditæ a Christo* et en 1901 de *Normæ* a eu un effet de douche froide. On empêchait la floraison de l'originalité des nouveaux instituts apostoliques. « La manière d'appliquer les normes rendait difficile la libre expression des charismes propres aux divers instituts qui sollicitaient leur approbation. »¹⁰⁷ Le catéchisme des vœux

¹⁰⁵ *Annuaire* 52-304

¹⁰⁶ *Ibid.*, 307

¹⁰⁷ cf. A.-M. Hermans, *Istituti di voti semplici*, in G. Pelliccia et G. Rocca, *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, vol. V, Edizioni Paoline, 1974, p. 127

que le frère Lucius faisait apprendre par cœur à ses novices était une collection de textes tirés de ces documents ecclésiiaux, qui avaient « dilué le jus » de notre propre charisme de fondation.

La promulgation du premier *Code de Droit canonique* en 1917, alors que Josaphat était au noviciat et Jules au juvénat, a pressé le reste du jus des constitutions individuelles des instituts apostoliques. « Le *Code* a assimilé le plus étroitement possible les instituts à vœux simples aux grands ordres religieux. L'uniformité décrétée par le *Code* n'allait que dans un seul sens : des ordres vers les instituts, jamais des instituts vers les ordres. »¹⁰⁸ Le résultat de cet effort de standardisation a été « d'altérer les traits caractéristiques des instituts apostoliques plus récents qui, trop hâtivement, ont adopté pour eux-mêmes des normes destinées aux moines et aux contemplatifs. »¹⁰⁹

Pour nos supérieurs généraux, cette période de standardisation a été marquée par un fort désir d'être approuvé comme institut de droit pontifical. Du frère Norbert (1892) au frère Urcize (1925), chacun a fait des efforts extraordinaires pour nous rendre conformes aux standards en évolution constante qu'ils ont présentés aux chapitres généraux afin de les codifier dans nos constitutions. « Contrôlées par la Sacrée Congrégation des Religieux, les révisions des constitutions retenaient du *Code* et des nouvelles *Normes* non seulement les catégories et les cadres indispensables, mais aussi une surabondance de prescriptions de détails, y important même l'aridité de leurs formulations. »¹¹⁰ Parmi celles-ci, la lecture aux repas, les règles du silence, les exhortations des supérieurs et la coulpe.

L'approbation que l'on souhaitait si vivement exigea même que notre chapitre général de 1925 soit tenu sous la présidence, non pas de notre supérieur général, mais du Très Révérend Abbé Don Maur Etcheverry, OSB, un canoniste délégué par la Sacrée Congrégation

¹⁰⁸ Ibid., 128

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Ibid.

des Religieux. Il devait avoir le dernier mot au sujet des constitutions avant leur approbation finale.

Certains changements qu'il a exigés avaient trait à des sujets canoniques comme l'âge des recrues et le renvoi des frères, mais beaucoup d'autres concernaient des sujets non essentiels, comme la durée des retraites. L'un donnait aux supérieurs locaux le droit d'ouvrir la correspondance envoyée aux frères et un autre précisait le nombre d'offrandes de messes pour les novices et les postulants défunts.¹¹¹

Assurer le culte de la Règle

Le jour si attendu de l'approbation pontificale arriva le 7 février 1927. Le Révérend Frère Urcize en fit un jour de gloire et de louange. Dans une circulaire remplie de points d'exclamation,¹¹² il écrivait : « Qu'écrirais-je de nos Constitutions, puisqu'elles sont écrites! Ouvrez-les, mes bons frères, et, après y avoir imprimé vos lèvres purifiées par la foi, l'obéissance et l'amour, livrez-vous à elles comme à l'âme de votre mère. » Il lança un appel à la stricte observance : « Plus est scrupuleuse la fidélité, plus l'Esprit de Dieu y répand abondamment ses grâces. » Il demanda d'instaurer un véritable « culte » de fidélité aux constitutions qui « ont été... embaumées des suaves bénédictions de l'Église. »

Pour promulguer notre approbation pontificale, le frère Urcize demanda aussi aux supérieurs d'organiser des heures saintes de dévotion et d'actions de grâces dans nos maisons et nos écoles. Le frère Josaphat était sous-directeur à Saint-Victor et le frère Jules était sous-directeur au juvénat de Saint-Hyacinthe quand ils ont reçu cette circulaire et adhéré aux célébrations décrétées.

Cet événement de l'approbation et l'appel au « culte des consti-

¹¹¹ *Registre des chapitres généraux 1925*, Archives B02.002

¹¹² Circulaire 8, 25 mars 1927, 4, Archives A09.022

tutions » ont marqué de façon majeure la façon avec laquelle Josaphat et Jules allaient exercer leur rôle de leadership. Le frère Josaphat, peu après son élection comme supérieur général en 1952, encouragé par le chapitre qui venait de l'élire, recueillit les écrits et les circulaires du frère Urcize en un bouquin de quelque 300 pages qu'il intitula *Sur les chemins de la perfection*. On voulait qu'il soit mis entre les mains des frères pour la méditation et comme manuel de perfection. La poursuite de la perfection dans l'observance et dans la vertu devait constituer leur obligation prioritaire.

Le paradigme « États de perfection »

Par cet *a parte* des huit paragraphes précédents sur la formation des frères Josaphat et Jules, nous avons voulu tracer le contexte qui leur a inculqué une adhésion hautement disciplinée au paradigme de la vie religieuse comme « état de perfection » telle que définie dans le *Code de Droit canonique* et telle qu'enseignée pendant leur noviciat. Ils ont structuré leur personnalité autour de ce paradigme. C'est avec lui en tête qu'ils ont bâti leur leadership. Ils lui ont donné plus de poids en en faisant une composante du vœu d'obéissance. En 1958, ils se sont retrouvés à la tête de l'institut. Tous les deux ont fait de fréquentes allusions au « triple serment » qu'ils avaient prononcé comme supérieur général. L'un d'eux était « d'assurer l'observance des constitutions dans l'institut ». Il était à la fois inévitable et admirable qu'ils agissent en fonction de ce paradigme qui leur avait donné énergie, sens et autorité canonique.

Du point de vue de l'Église, la promulgation du droit canonique et des décrets entre 1900 et 1925 manifestait une volonté de standardiser toutes les classifications de vie religieuse sous un seul paradigme, les « états de perfection ». Pour promouvoir ce paradigme, en 1950 et de nouveau en 1956, la Sacrée Congrégation des Religieux convoqua un *Congrès général des États de perfection* à Rome.

Du point de vue de l'institut, nos chapitres et nos supérieurs ont voulu que nous participions à ce ferment vital du 20^e siècle dans l'Église moderne universelle. Ce défi passionnant était grâce. Dans sa première circulaire, le frère Jules rappela que le Révérend Frère Paulus avait envoyé à Rome le texte complet de nos constitutions en 1900. En réponse, le canoniste Mgr Albert Battandier écrivait : « Vos Constitutions sont arrivées à un degré de perfection qu'il nous est bien rare de rencontrer dans des cas similaires. »¹¹³ Cette anecdote est significative pour deux raisons. D'une part, elle est demeurée une tradition d'institut pendant des décennies comme élément de fierté – on se réjouissait d'être un membre parfait d'un état de perfection. D'autre part, elle illustre bien l'esprit d'obéissance active au magistère de l'Église de la part de nos supérieurs. L'obéissance au pape signifiait embrasser comme nôtre le modèle papal de la vie religieuse, et le vivre comme le nôtre.

En termes pratiques dans la vie des frères, le culte de la Règle signifiait qu'il ne pouvait y avoir aucune exception locale à ses dispositions, y compris l'horaire quotidien qui était déterminé par le chapitre général. Assurer la stricte observance était la responsabilité du supérieur local. Tout écart devait être approuvé par le conseil général. Et le conseil général mené par les frères Josaphat et Jules n'était pas enclin à donner des permissions. Les procès-verbaux du conseil général montrent que plusieurs conseils provinciaux ont demandé de retarder l'heure du lever de 5h30 à 6h les dimanches et jours de fête afin de donner plus de repos aux frères. Chaque fois, la réponse était la même : « Le dernier chapitre général a pourvu à remédier à la fatigue des frères en portant le lever à 5h30 [au lieu de 5h] durant toute l'année. »¹¹⁴ À des demandes pour permettre aux frères d'étudier le catéchisme dans leur chambre, la réponse a été similaire : « Par décision du dernier chapitre général, l'étude du catéchisme se fait dans la salle com-

¹¹³ Circulaire 1, 57, Archives A12.015

¹¹⁴ Procès-verbaux du conseil général, 30 avril 1959, 30 novembre 1959 et autres, Archives D26.201

mune. » Le conseil général a aussi insisté pour que les frères de Montréal portent leur soutane quand ils allaient en pique-nique avec les élèves.¹¹⁵

Stricte observance

Le père Marcel Dufresne, le jésuite qui a prêché les retraites aux trois premiers groupes du second noviciat, a transmis au frère Jules des observations négatives au sujet des supérieurs des provinces canadiennes et américaines.¹¹⁶ Sur la base de ses échanges avec les sessionnistes, l'aumônier s'était formé l'opinion que, plutôt que de recourir à une autorité paternelle basée sur le service, les supérieurs provinciaux manquaient de confiance envers les frères. Ils semblaient imbus d'un esprit de domination, ne tolérant aucune différence d'opinions, même respectueuse, aucun désaccord, aucune suggestion venant des frères. Selon sa perception, les supérieurs étaient plus préoccupés par la lettre de la Règle que par son esprit, ce qui provoquait chez eux un manque de compréhension, de volonté à l'adaptation et même de charité fraternelle.

Jules digéra ce compte-rendu de l'aumônier puis il écrivit au frère Josaphat pour exprimer ses propres doutes sur la capacité des supérieurs à être suffisamment compréhensifs et humains. C'était là une admission importante et même dangereuse de la part du frère Jules, puisqu'une autorité forte appliquant la discipline religieuse était un pilier majeur de la vie religieuse selon le modèle de l'état de perfection. Selon ce modèle, les constitutions sont sacrées et protégées par le sceau du Saint-Siège; elles ne peuvent pas être abrogées même si leur application exige des sacrifices héroïques. Les constitutions ne peuvent être modifiées que par un chapitre général, et ce, seulement avec l'approbation du Vatican.

¹¹⁵ Ibid., 342

¹¹⁶ cf. Lettre du 13 octobre 1957, Archives R15.102

Après le décès du pape Pie XII, le Vatican a commencé à reconsidérer sa manière forte utilisée pour standardiser les ordres et instituts religieux comme « états de perfection ». Dès 1958, le pape Jean XXIII a commencé à parler d'une refonte complète du droit canonique où ce paradigme était enchâssé. Les consultations en cours en vue de Vatican II ont démontré que « plusieurs instituts religieux à vœux simples attendaient, de manière plus ou moins confuse, une certaine libération. »¹¹⁷ Les Frères des Écoles chrétiennes faisaient partie de ce groupe. Ils croyaient que leur évolution vers une entité canonique dessinée par le Vatican les éloignait de leur impulsion fondatrice, de leur but original.

À LA PRÉSIDENTENCE DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1964¹¹⁸

En avril 1963, notre conseil refusa de se joindre aux Frères des Écoles chrétiennes qui préparaient un document à soumettre à la commission préparatoire du concile sur la vie religieuse. Tout de même, le frère Jules prit les devants à titre de troisième assistant. À un certain point, peut-être puisant dans son expérience au Basutoland et au second noviciat, il commença à chercher des solutions pratiques à des réalités nouvelles, tout en essayant de préserver ce qu'il considérait comme éléments essentiels de la vie religieuse. En novembre, plutôt que de rejeter catégoriquement le document des Frères des Écoles chrétiennes, il proposa des amendements.

Après avoir réprimandé les supérieurs provinciaux du Canada qui organisaient des réunions interprovinciales en vue de proposer des changements constitutionnels, le conseil général fit marche arrière et leur donna la permission de se rencontrer.

Le frère Alexis, deuxième assistant, s'opposa fermement. Le frère Jules essaya de maintenir le dialogue en offrant de considérer quelques-unes des propositions des Canadiens et en en faisant lui-

¹¹⁷ Hermans, *op. cit.*, 128

¹¹⁸ cf. *Annuaire de l'Institut 1909-2006*, 134-135

même de façon à avoir diverses hypothèses pour réviser ce qui était dépassé dans les constitutions. Ces hypothèses devaient aboutir entre les mains des délégués au chapitre général de 1964. Le frère Jules consacra un semestre intensif à préparer son document de travail.

Après s'être rassemblé le 30 septembre 1964, le chapitre¹¹⁹ procéda rapidement à l'élection d'une nouvelle administration. Sans surprise, l'assemblée de soixante et un frères a élu le frère Jules comme onzième supérieur général.

Le rituel de soumission au supérieur nouvellement élu était une mise en scène du modèle de « société parfaite » de l'institut : Après un moment de prière et de réflexion à la chapelle, chaque électeur passe devant le président, place sa main sur la Bible et dit à voix haute : « Je promets sous serment d'élire comme supérieur général le frère qui, devant Dieu, je crois de mon devoir d'élire. » Il remplit ensuite son vote secret. Quand les résultats du scrutin sont compilés et validés, les scrutateurs conduisent le frère Jules au parloir de la maison générale où chaque délégué s'agenouille et baise la main du nouveau supérieur en reconnaissance de son autorité. Ils disent : « Révérend Frère, je promets de vous obéir comme représentant de Notre Seigneur Jésus Christ. »

Tous retournent à la chapelle en chantant le *Magnificat*, pour une bénédiction solennelle du Révérend Frère qui prononce son serment : « Moi, frère Jules, supérieur des Frères du Sacré-Cœur, je fais ce triple serment :

- d'être pour toujours en dépendance absolue au Saint-Siège,
- de maintenir l'institut fidèle à son esprit et à ses objectifs,
- d'assurer dans l'institut l'observance des constitutions, spécialement celles qui concernent les vertus et les vœux de religion. »¹²⁰

Tous chantent le *Te Deum*. Puis le frère Jules est conduit à son bureau. Il y a une pause dans le travail du chapitre pour le reste de

¹¹⁹ Circulaire 1, Archives A12.015 (cf. B04.009 1968)

¹²⁰ Ce triple serment ne provient pas des origines de l'institut, mais résulte plutôt d'un processus de standardisation.

la journée, permettant la réflexion sur les mises en candidatures pour l'élection des assistants.

Au vu d'un accroissement de 26% des effectifs depuis 1946, le chapitre a décidé de porter à six le nombre d'assistants. Il a réélu les frères Victorius (Chirac) 2^e assistant, Alexis (Nouvelle-Orléans) 3^e assistant, Fortunato (Espagne) 4^e assistant, et Bruno Bergeron (Québec) 6^e assistant. Il ajouta deux assistants canadiens : le frère Paul-Hervé Ratté (Arthabaska) 1^{er} assistant et le frère Georges-Albert Barabé (Sherbrooke) 5^e assistant.

La réélection de la plupart des membres du conseil précédent signalait que les constitutions de 1927 demeurerait intactes. Le vote sur les propositions relatives à la législation ont fait voir un attachement profond au paradigme en vigueur. Tout de même, l'expérience et les besoins des frères dans certaines régions ont mené à quelques concessions, chacune d'elles provoquant une petite fêlure dans la coque solide du modèle de perfection. Des simplifications ont été apportées à la soutane. Le français comme langue unique de l'institut a perdu son consensus universel. Le chapitre a demandé que tous les documents soient traduits en espagnol et en anglais. Les programmes de formation ont été prolongés et renforcés et on leur a ajouté un volet psychologique.

En plus de ces changements mineurs, un autre écart du modèle de perfection a eu des conséquences à long terme. La commission sur le gouvernement a repoussé les barrières en persuadant le chapitre d'accepter les principes de subsidiarité et d'autonomie pour les provinces.¹²¹ Des décisions importantes qui relevaient jusque là du conseil général ont été laissées au niveau inférieur, plus près de ceux qui seraient affectés par elles. Il serait désormais du ressort des conseils provinciaux de statuer sur les visites en famille, sur la conduite des jувénats et sur les exceptions à l'horaire quotidien. Cette option pour une subsidiarité limitée a apporté un baume sur les tensions qui avaient fait surface durant le chapitre entre le conseil général et les conseils provinciaux.

¹²¹ Ibid., 40-42

Changement des noms de religion en noms civils

Son expérience comme directeur régional au Basutoland avait convaincu le frère Jules de l'efficacité de la subsidiarité. Il démontra cette conviction dans la façon avec laquelle il a mis en vigueur la décision du chapitre de changer les noms de religion pour retourner aux noms civils. Il aurait pu demander au conseil général de décréter une façon de faire; il a plutôt choisi, dans sa circulaire aux administrations,¹²² d'offrir des options à déterminer au plus bas niveau de gouvernance. Ce changement de procédure hautement visible a été le premier effet du nouveau principe de subsidiarité que les frères ressentiraient. Chaque frère fut appelé à choisir l'une des options suivantes :

- garder son nom de religion,
- porter son nom de religion suivi du nom de famille,
- porter son prénom de baptême suivi du nom de famille,
- prendre son nom de famille seul.

Les supérieurs provinciaux devaient communiquer le choix des frères au secrétaire général. La plupart des changements de noms ont été faits avant le printemps 1965. Pour cette raison, à compter de ce point dans notre récit, nous utiliserons les noms post-1965 même si, durant les événements rapportés, le frère portait un nom différent. Ainsi, nous allons référer aux membres de l'administration générale comme suit :

Révérénd Frère Jules Ledoux, supérieur général

Frère Maurice Ratté, 1^{er} assistant

Frère Victor Mirandon, 2^e assistant

Frère Alexis Klee, 3^e assistant

Frère Fortunato Martínez, 4^e assistant

Frère Fernand Barabé, 5^e assistant

Frère Bruno Bergeron, 6^e assistant

¹²² Circulaire 1J 8.xii.64, 5, Archives A12.001

Frère Paul Monty, secrétaire général
 Frère Jean-Marie Bourke, procureur
 Frère Maurice Boisvert, trésorier général

Tensions continues

Le chapitre de 1964 a pris fin dans la tension. Des délégués qui s'étaient rendus à Rome pour plonger dans l'allégresse entourant le concile en sont revenus désappointés. Alors que l'Église proposait une adaptation de la vie religieuse à son époque, les ordonnances du chapitre renforçaient plutôt la lettre des constitutions existantes.

Le nouveau supérieur général était coincé entre ces deux positions. Son mandat de moderniser les constitutions était astreint au travail des commissions post-capitulaires présidées par le conseil général. Incapable lui-même d'établir un consensus, le chapitre lui demandait d'étudier de plus amples révisions des constitutions et des règles avec l'aide de théologiens et de canonistes. Le chapitre s'attendait à ce qu'un texte révisé puisse être présenté à court terme « au Saint-Siège pour approbation *ad experimentum*. »¹²³ Le frère Jules devait utiliser comme base du texte à soumettre le brouillon qu'il avait déjà préparé, le modifiant en tenant compte des rapports soumis par les différentes commissions du chapitre.

Il reconnut que le chapitre n'avait pas résolu toutes les controverses, mais il croyait qu'il avait fait un bon travail préparatoire. Dans sa première circulaire, il écrivit : « Aujourd'hui les frères capitulants vous offrent, en partie, le fruit de leurs travaux. ... Leur labeur se continuera par le conseil général qu'ils ont habilité pour compléter la révision des Règles et des Constitutions. »¹²⁴

La décision de procéder à « une plus ample révision » des règles était issue des rencontres interprovinciales précapitulaires au Canada. Le frère Maurice Ratté, supérieur provincial d'Arthabaska,

¹²³ Ibid., 62-63, 65

¹²⁴ Ibid., 3

en était le principal coordonnateur. Sa présence au conseil comme premier assistant du Révérend Frère Jules allait secouer le paradigme « état de perfection » que les instituts religieux et le Vatican lui-même commençaient à abandonner.

1966, UNE TRÈS GROSSE ANNÉE

Le concile Vatican II a pris fin le 8 décembre 1965. Le 26 décembre, le frère Victor Mirandon, 2^e assistant, mourait subitement d'une crise cardiaque. Le conseil général demanda au frère Marcel Costes de la province de Chirac de le remplacer; il arriva en avril. Le frère Jules aurait bien besoin de lui. Pour lui et son conseil, 1966 serait une année de haute intensité et de grande dispersion. Au programme, les visites canoniques des provinces canadiennes et du Cameroun, comprenant plus de 1400 frères, la moitié de l'institut. L'année fut aussi très occupée à la rédaction de circulaires. Il s'excusa auprès des supérieurs provinciaux et régionaux parce qu'il ne pouvait pas s'éloigner de Rome. Malheureusement, ils ne pourraient pas lui parler. Ils devraient se contenter de le lire.

Priorité à la formation

Au chapitre de 1964, le frère Jules faisait partie de la commission de la formation. Il était un fin chercheur et un grand lecteur, que ce soit en français, en anglais ou en italien. Il s'est donné la mission d'alimenter les responsables de formation et les supérieurs avec les fruits de ses lectures. Voyant la nécessité de préparer les directives et les structures de formation promises au chapitre, il entreprit une étude en deux volets dans des circulaires successives aux administrations. Le premier volet¹²⁵ était consacré aux vocations et

¹²⁵ Circulaire 3J 7.x.66, A12.001

au recrutement; il mit l'accent sur les critères pour le choix des candidats. Le second¹²⁶ constituait un traitement détaillé des stades psychologiques du développement en relation avec les stades de la formation. Il proposait une pédagogie de la confiance : « Aux éducateurs de remplir les lacunes, de rectifier les consciences, de corriger les mauvaises habitudes. Pour ce faire, rien de mieux et rien de moins qu'une atmosphère de confiance. » Son appui à un modèle de formation basé sur la psychologie humaine s'éloignait du modèle de perfection et établissait un contrepoids à la vision purement spirituelle de la formation.

Révision des constitutions

Au printemps de 1966, il effectua l'énorme travail de réorganisation des constitutions et de leur réécriture afin de capter les idées des commissions du chapitre de 1964. Son document était intitulé *Révision des constitutions*, un titre qui prenait déjà des airs de définitif. Complété par des références croisées aux règles et constitutions existantes, il s'agissait d'une synthèse impressionnante. Le frère Jules y mettait une dernière main en vue de le soumettre à la Sacrée Congrégation des Religieux pour approbation finale en tant que la nouvelle loi de l'institut. Toutefois, les événements allaient tout chambarder.

Une bombe

En août 1966, le *motu proprio Ecclesiae Sanctae* arriva en trombe. On y annonçait des normes exigeantes pour la mise en œuvre de *Perfectae Caritatis* sur le renouveau de la vie religieuse. On plaçait la barre haute et on changeait les procédures d'approbation :

¹²⁶ Ibid., Circulaire 4J 11.x.66

« La tâche des chapitres ne se bornera pas à édicter des lois, mais ira jusqu'à imprimer un élan de vie spirituelle et apostolique. »¹²⁷ Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux de la Sacrée Congrégation pour l'approbation des constitutions étaient fermés. On demandait une consultation libre de tout l'institut, prévoyant que toutes les provinces aient suffisamment de temps pour préparer spirituellement leur chapitre. On exigeait la tenue d'un chapitre général spécial. On voulait un temps d'expérimentation. On ne demandait rien de moins qu'une conversion. Dans les faits, on arrachait le cordon rouge et le sceau papal sur notre livre des constitutions approuvées en 1927, décanonisant notre paradigme parfait. Nous devons recommencer à zéro.

C'était comme si Jules était un entraîneur de hockey qui, après avoir bien développé les habiletés et le jeu d'équipe de ses joueurs pendant trois générations, recevait un appel du propriétaire de l'équipe lui disant : « Remise les patins, j'investis dans le cricket. Enseigne à ton équipe à jouer au cricket. » Encore mieux, le propriétaire dit : « Va demander à tes joueurs de t'enseigner à jouer au cricket. »

La production de la *Révision des constitutions*, qui avait été la pièce maîtresse de son travail pendant des années avec le conseil général, frappa un mur. Le frère Louis-Régis Ross, un des délégués au chapitre spécial, vit ce qui était en jeu pour le Révérend Frère :

Ce fut la grande épreuve de son généralat, sinon de sa vie. Quand ce texte parvint aux frères de tout l'institut, il était déjà dépassé. Le souffle du concile poussait dans des directions nouvelles. Le frère Jules souffrit beaucoup quand il vit le peu de cas qu'on fit de cette révision à l'ouverture du chapitre général spécial. On l'ignora tout simplement.¹²⁸

¹²⁷ *Textes conciliaires*, 9, Archives A12.019

¹²⁸ *Annuaire* 84-510

Circulaires

Le frère Jules se rallia et appliqua les dispositions de *Perfectæ Caritatis* et *Ecclesiæ Sanctæ*. Ses circulaires 3 et 4 en octobre rassemblèrent ses réflexions sur les documents conciliaires. Il réorienta ses énergies en invitant les frères à entrer dans l'esprit de l'Église et à préparer le chapitre général spécial. Il expliqua, mais surtout il exhorta : « Que chacun prie, médite, étudie pour la gloire du Sacré-Cœur, le bien de l'institut, le progrès spirituel de chacun d'entre nous et même de ceux qui se consacreront après nous au service du Christ et de son Église. »

Qu'arriva-t-il du document de 166 pages *Révision des constitutions*? Le frère Jules lui trouva une autre destination. Au lieu de le présenter au Vatican, il le posta aux frères à la fin de novembre comme circulaire n° 5, invitant chacun à la lire et à la méditer sous le phare de l'appel de l'Église au renouveau et à la conversion. Après le choc du *motu proprio* en août, le frère Jules prit rendez-vous en septembre avec Mgr Paul Philippe, secrétaire de la Congrégation des Religieux.¹²⁹ Il avait besoin de parler à quelqu'un qui pourrait faire la lumière sur la signification d'un chapitre spécial tenu en deux sessions distinctes à un an d'écart. Il voulait des réponses sur la durée et sur le sens de l'expérimentation entre les sessions. Il souhaitait être prêt à répondre aux questions qui lui viendraient sûrement de la part des frères.

S'approprier le nouveau paradigme

Toujours en 1966, le Révérend Frère Jules poursuivait sa propre réflexion afin de s'approprier, de cœur et d'esprit, les documents que les pères conciliaires avaient proposés aux religieux : le décret *Perfectæ Caritatis* et les chapitres 5 et 6 de *Lumen Gentium*, la constitution dogmatique sur l'Église. Il réimprima ceux-ci et les

¹²⁹ 10 septembre 1966, Archives D27.201

distribua comme circulaire. De plus, il voulait offrir à l'institut une synthèse pour orienter la préparation au chapitre spécial. Il était dépassé. « Impossible de toucher à tout, tant il y a matière à considération¹³⁰. » Mais il était déterminé à aider les frères à bien saisir les défis de Vatican II. Ce qui est remarquable, c'est qu'il avait une compréhension meilleure que certains membres de la Congrégation des Religieux. Il a bien perçu le recul du modèle de perfection tout comme les signes d'un modèle naissant.

Il exprima sa compréhension dans le titre de sa troisième circulaire, *Notre consécration dans la vie religieuse*. Le mot clé qu'il tirait des documents était « consécration ». Il synthétisa la doctrine émergente de l'Église sur la vie religieuse en trois phrases :

- Notre vie religieuse répond à un appel divin.
- Notre vie religieuse constitue une consécration particulière qui s'enracine dans la consécration du baptême et l'exprime avec plus de plénitude.
- Notre vie religieuse, consécration au Christ, nous lie intimement au service de son Église.

De façon à apprécier l'avant-gardisme de sa synthèse, nous devons faire un saut de plus de quinze ans dans le temps, jusqu'en 1983, à la promulgation du nouveau *Code de Droit canonique*. Le chapitre sur la vie religieuse est intitulé *Les instituts de vie consacrée*. Deux ans plus tard, la curie a été réorganisée et la Congrégation des Religieux a été renommée *Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique*. Plus tard encore, en 1996, l'exhortation papale résumant le synode sur la vie religieuse était intitulée *Vita Consecrata*. Comme le démontrent ces développements issus du concile, l'Église mettait peu à peu en place un nouveau paradigme, celui de la « vie consacrée » pour remplacer celui des « états de perfection. »¹³¹ Dès 1966, le frère Jules avait perçu cette transformation dans sa phase embryonnaire.

¹³⁰ *Notre consécration*, Circulaire 3, 3, Archives A12.018

¹³¹ G. Lesage-G. Rocca, *Stato di Perfezione*, in G. Pelliccia et G. Rocca, *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, vol. IX, Edizioni Paoline, 1997, p. 210-213

Quelle différence y a-t-il entre ces paradigmes? Le supérieur général n'a probablement pas posé la question ainsi. Son questionnement intérieur ressemblait davantage à ceci : pourquoi les pères conciliaires ont-ils retiré leur appui à la théologie des états de perfection pour la remplacer par une autre théologie? Les réponses ne viendront que plus tard, mais des indices apparaissent déjà dans quelques mots de la synthèse du frère Jules.

- *Réponse* La vie consacrée est une réponse d'adulte libre, non une discipline, non quelque chose dont *nous* sommes les initiateurs, non quelque chose qu'un supérieur nous impose.
- Le *baptême* est un don de grâce de la fraternité avec Jésus que nous ne méritons pas par des exercices spirituels ni de bonnes œuvres. Ce n'est pas *notre* fidélité qui nous rend saints, mais Jésus qui s'unit à nous.
- Le *service* est centré sur les besoins de l'autre, non sur les miens. Une attitude pour me rendre parfait ou pour plaire à Dieu est intrinsèquement égoïste. C'est le contraire de la main tendue vers le Christ, vers l'Église et vers les autres dans l'apostolat et la prière.

Les différences entre les deux paradigmes deviendront encore plus évidentes à travers les tensions du chapitre général spécial. Le Révérend Frère Jules sera la figure centrale dans l'expression de ces tensions. À ce point, ce qu'il est important de retenir de la circulaire n° 3 est que son esprit doué a compris et admiré la « vie consacrée » comme une grâce qui méritait notre don total.

CHAPITRE GÉNÉRAL SPÉCIAL, PREMIÈRE SESSION, 1968

Dynamique

Le Révérend Frère Jules a ouvert le chapitre général spécial le 27 octobre 1968 d'une manière qui a intrigué les délégués. Il a présenté un rapport sur l'état de l'institut comme le font les supérieurs généraux au début des chapitres réguliers. Même s'il disait qu'il s'agissait bien d'un chapitre « spécial » et qu'il utilisait quelques termes tirés des documents de Vatican II – liturgie, renouveau, *Perfectæ Caritatis* –, son plan suivait les titres habituels : Œuvres et missions, Cause du frère Polycarpe, discipline religieuse, vie de prière, vie consacrée, vie communautaire, formation, statistiques.

Les provinces avaient toutes envoyé des rapports élaborés de leur chapitre spécial. Par exemple, celui de Chirac¹³² commençait par un avant-propos intitulé *Pour notre renouveau*, avec des références à la revue *Vie consacrée*. Le Révérend Frère ne faisait aucune référence au travail des douze chapitres locaux. Dès le départ, il augmentait ainsi la confusion quant aux attentes et au vocabulaire, c'est-à-dire quant à différents paradigmes.

Des mots appropriés pour décrire son rapport pourraient être « ambivalence » ou « tension ». Nous avons vu que, en 1966, il s'était appliqué de façon positive à lire les documents de Vatican II. Mais ici, quand il en citait des extraits, il choisissait ceux qui incitaient à la plus grande prudence, par exemple ceci, tiré d'une audience du pape Paul VI aux supérieurs majeurs en janvier 1967 : « Le dialogue démocratique... ne doit pas blesser, et encore moins substituer la raison d'être de l'autorité. »¹³³ Il citait encore le Saint Père au sujet de la discipline : « L'Église de la charité ne peut exister sans l'Église juridique. »¹³⁴ Il était bien conscient de susciter

¹³² Chirac, juillet 1968, Archives B06.040

¹³³ *Rapport du Révérend Frère*, 1968, 17, Archives B06.005

¹³⁴ *Ibid.*, 8

une tension. Il voulait être la voix de la vérité et de la saine tradition à une époque où les changements « bouleversaient brutalement nos vies et nos habitudes ». Il a voulu démythologiser le « mot magique *aggiornamento* » de façon à ralentir la ruée aux changements *hic et nunc*. Il semblait croire que cette tension qu'il créait serait bénéfique parce qu'elle donnait lieu à un dialogue réel, mature et religieux.

Le frère Jules lui-même vivait cette tension entre le paradigme établi de la perfection, où nous sommes les protagonistes dont tout dépend, et le paradigme émergent de la consécration, où Dieu est le protagoniste et nous, ses instruments. Son rapport d'ouverture décrivait la tension entre suivre la lettre et suivre l'esprit de la loi. Il donnait des exemples de tension entre devoir et liberté.¹³⁵ Le frère Jules a reconnu que, pendant qu'il préparait son rapport, des sentiments opposés l'habitaient, tantôt l'un, tantôt l'autre :

La difficulté de la tâche engendrait la crainte, les confessions à faire, la confusion, le peu de progrès apparent, le regret. Par ailleurs, l'effort commun de tension vers le bien et le mieux, la satisfaction, l'assistance divine inlassable, la gratitude, le souci de vous servir, le zèle et une très légitime fierté.¹³⁶

Son rapport comprenait une prière imbue des tensions inspirées par sa lecture de *Perfectæ Caritatis 2*.

Que l'Esprit de sagesse, d'intelligence, de science et de conseil nous illumine; que l'Esprit de force, de piété et de crainte de Dieu nous fortifie contre nous-mêmes et nous rende audacieux pour décider et entreprendre ce qui est bien selon la norme ultime de la vie religieuse, suivre le Christ selon l'enseignement de l'Évangile. Puisseons-nous sortir de ces assises renouvelés dans le caractère et les fonctions propres de notre institut et soucieux de porter partout l'animation spirituelle que requiert une profonde rénovation.¹³⁷

¹³⁵ Ibid., 7

¹³⁶ Ibid., 1

¹³⁷ Ibid., 9

Un an plus tard, il semble que le frère Jules ait eu la réponse à sa prière. Son ambivalence s'était résorbée. Le ton adopté dans la circulaire n° 9, qui promulguait les décisions du chapitre, démontrait un adoucissement de ses appréhensions. Il y admettait que le chapitre avait fait face à de sérieuses difficultés de relations personnelles et d'incompréhensions à cause de la diversité des langues, des nationalités, des cultures, de la préparation, des expériences et des mentalités. Il avait été parmi les premiers à souffrir parce que le document *Révision des constitutions* qu'il avait préparé si minutieusement avait été mis simplement de côté par l'assemblée dès le départ. Il en a été déçu et blessé, mais, en promulguant les actes du chapitre, il a démontré comment le dialogue fraternel avait été la réponse aux tensions. Les faits, les problèmes et les frères avec lesquels les capitulants avaient été confrontés en cours du chapitre avaient montré que cet âge du dialogue a des exigences terribles et nécessite une ascèse constante.¹³⁸

Il a fait d'autres commentaires à propos de la dynamique du chapitre.¹³⁹ Revenant sur les retards qui avaient « traumatisé » plusieurs délégués qui souhaitaient plus d'efficacité, il affirma que le temps « perdu » à écouter et à créer la coopération avait un aspect positif. Il avait apprécié le climat « de charité et de compréhension mutuelles qui a animé les capitulants et qui... paraît bien avoir dépassé le négoce des civilités ou le niveau des relations humaines. »

Résultats

Parce que ce chapitre voulait impliquer tous les frères, une commission spéciale, dite du « bulletin d'information », informait régulièrement l'institut des discussions et des votes. Elle a eu tout un travail parce que ce chapitre a fini par être le plus long de notre

¹³⁸ cf. *Actes du chapitre de 1968*, 8 B06.030

¹³⁹ *Ibid.*, 56

histoire, du 29 octobre au 18 décembre. Le frère Jules a eu la tâche non enviable de promulguer de nombreux résultats de longue portée. Il a voulu le faire d'une façon qui motiverait les frères à demeurer impliqués. Ce n'était pas une mince tâche parce que le chapitre voulait non pas une, mais trois publications séparées.

*L'Adresse.*¹⁴⁰ Les membres du chapitre, enhardis par le nouvel âge de subsidiarité, voulaient s'adresser directement aux frères sans avoir à passer par le supérieur général. Leur toute première décision a été de déclarer que le chapitre était « souverain » parce que, contrairement à un chapitre régulier, il avait reçu son mandat d'un synode sacré. Ils demandèrent à la *commission centrale* de préparer un message expliquant l'unicité et la mission du chapitre. Ils invitaient chaque frère à s'impliquer dans la rédaction des nouvelles règles et constitutions, non à les réviser, mais à en rédiger de nouvelles. Ce livret disait clairement que le travail énorme du chapitre général était loin d'être terminé à la fin de la session de 1968. Les délégués n'avaient franchi qu'une seule des trois étapes prévues. La deuxième étape serait une année d'intersession pour des études locales, puis la troisième serait la session conclusive en 1970.

*Textes d'animation.*¹⁴¹ Ce second livret mettait en valeur les réflexions spirituelles et théologiques produites par les chapitres provinciaux, régionaux et général. On les synthétisait sous douze titres qui correspondaient à autant de chapitres de la future Règle. Chaque chapitre, de quatre ou cinq pages, se terminait par une liste de sujets pour l'étude et l'échange par l'ensemble des frères.

*Promulgation des Actes de la première session.*¹⁴² Dans ce document, sa neuvième et dernière circulaire, le Révérend Frère Jules a d'abord décrit la structure du chapitre, un réseau complexe de commissions. Puis, il promulguait les soixante-douze décisions votées par l'assemblée. Une proportion anormalement élevée de ces

¹⁴⁰ Livret 1, 14 pages, Archives B06.028

¹⁴¹ Livret 2, 80 pages, Archives B06.029

¹⁴² Circulaire 9, 71 pages, Archives B06.030

votes était d'ordre procédural. Puisqu'il ne s'agissait pas d'un chapitre régulier, l'assemblée a dû réinventer, pas à pas et dans la frustration, le manuel qui régissait ses procédures.

Parmi les votes d'un autre ordre, un bloc de quinze résolutions concernait le gouvernement. On arrivait en terrain inconnu avec la notion de subsidiarité. Chaque niveau – communauté locale, district, province – obtenait plus d'autorité pour son organisation interne et la prise de décision. Le conseil général a reçu le mandat d'approuver une large expérimentation durant l'intersession, tant dans les structures de gouvernement que dans les autres prescriptions, qui aurait été impensable selon les anciennes constitutions.

D'autres décisions appliquaient le principe de subsidiarité à la vie spirituelle, reconnaissant la responsabilité de chaque frère dans la prise en charge de sa propre prière et de ses pratiques de dévotion. Chaque province devait déterminer pour elle-même d'autres moyens d'animation spirituelle tout en maintenant la centralité de l'Eucharistie quotidienne, de la prière communautaire et de l'oraison.

Un troisième groupe de décisions posait la première pierre d'une rédaction tout à fait nouvelle des règles et constitutions. Le chapitre a adopté des articles soigneusement rédigés pour définir la nature, la mission et l'esprit de l'institut. On voulait par là se conformer à des exigences pointues de *Perfectæ Caritatis*. Après avoir accompli tout ça, on mit sur pied la très importante *commission permanente* qui devait prendre en charge la rédaction des règles et constitutions à soumettre à une future session du chapitre.

Les frères choisis ont été Fernand Barabé, assistant général, président, Jean-Paul Picard, secrétaire (ART), Lionel Goulet (RIM), Jean Céro (CHI), Jacques Rondeau (OTT), Manuel Molinos (ARG) et Marcel Rivière (NO). Après avoir confié cette lourde tâche à la commission, le chapitre a voté son ajournement pour un peu plus d'un an.

Président du chapitre

Le frère Jules n'a fait aucune mention dans sa circulaire d'un des derniers votes du chapitre, la *Résolution 72*. Tout de même, celle-ci mérite d'être citée en entier :

Considérant que le Révérend Frère a fait preuve d'une compréhension et d'une charité exemplaires durant cette session du chapitre général spécial,

Considérant qu'il n'a épargné ni son temps ni ses efforts pour soigner la préparation des travaux du chapitre,

Considérant qu'il s'est constamment mis à la disposition de chacun,

Et considérant également que le succès du chapitre est dû en grande partie non seulement à son zèle pour promouvoir le bien-être de l'institut, mais aussi celui de chaque frère en particulier, les membres du chapitre général spécial ici réunis manifestent leur profonde gratitude au Révérend Frère.

Dans un geste d'admiration et de respect, les membres de l'assemblée se levèrent pour lui offrir une ovation unanime et enthousiaste.

L'ovation exprimait quelque chose de plus profond que l'admiration pour la compétence technique du frère Jules comme président. Le frère Maurice Ratté, son premier assistant, dit de quoi il s'agissait :

De tempérament autoritaire, il aurait préféré, cela ne fait aucun doute, un style d'autorité monarchique. En toute honnêteté, il se plia quand même au style d'autorité que le chapitre désirait sans détour : un style plutôt démocratique. C'était un impératif incontournable. Sa haute vertu le rendit apte à revoir ses positions personnelles et à se rallier aux décisions de la majorité même si son esprit ne pouvait pas toujours les adopter à cent pour cent. Chacun pouvait deviner ses combats intérieurs... et aussi sa grandeur d'âme.¹⁴³

¹⁴³ *Annuaire* 82-512

L'INTERSESSION

Les dernières pages de la circulaire n° 9 traçaient une ébauche des attentes pour l'année appelée *intersession*. Il soulignait combien de travail devrait être fait en un an : « Notre première session n'était qu'un solennel signal de départ d'engagement collectif. »¹⁴⁴

Deux protagonistes ont fourni le dynamisme à cette intersession. Le premier a été la *commission permanente* à qui on confiait l'énorme tâche de rédiger de nouvelles règles et constitutions expérimentales à soumettre au vote lors de la session finale.

L'autre protagoniste a été le frère Jules avec son conseil qui a eu à approuver et superviser des expériences diverses au niveau des provinces dans une brochette de domaines. Dans sa circulaire, le frère Jules a prévenu les frères contre l'expérimentation à des fins égoïstes. Il affirmait aussi qu'un dialogue « sincère et constructif » devait précéder et accompagner toute expérience afin de vérifier qu'elle respecte le triple objectif de la conversion, de la recherche de vérité, et d'ouverture aux orientations de Vatican II.

La commission permanente

Durant l'intersession, la *commission permanente* a été très active à rédiger les règles et constitutions en procédant par phases.

Avant d'écrire quoi que ce soit, elle a rassemblé la législation existante depuis l'époque d'André Coindre, du frère Polycarpe et du frère Adrien pour s'assurer de bien intégrer la tradition de l'institut. Elle a recueilli une abondante documentation : la révision de 1966 du frère Jules, les rapports des chapitres provinciaux et régionaux tenus entre janvier et juin 1969, les circulaires récentes des su-

¹⁴⁴ Circulaire 9, 58, Archives B06.030

périeurs généraux, et le droit canonique sur les religieux. On se retrouva à la fin avec environ vingt-cinq pages de références en appui à chaque futur chapitre de *Règle et Constitutions* (vie spirituelle, vœux, communauté, apostolat et autres). Cette documentation a ensuite été répartie en douze textes abrégés, allant jusqu'à faire de dix à quinze brouillons de certains de ces textes.

La commission se divisa en petits groupes et s'attela à la tâche de rédaction. Pour demeurer dans l'esprit de Vatican II, les rédacteurs consultèrent *Le guide pratique pour le renouveau des instituts religieux* par le père Elio Gambari.

À partir de mai 1969, la commission se réunit en session plénière pendant six semaines pour revoir le travail des petits groupes. Cette assemblée révisa complètement le premier brouillon, en rédigea un second et l'envoya aux délégués du chapitre en juin, accompagné d'un questionnaire analytique à retourner à la commission. Les réponses à ce questionnaire devaient être « une aide précieuse » pour la suite des choses.

De la fin de septembre au début de décembre 1969, la commission reprit son travail en incorporant les opinions exprimées à travers le questionnaire. Cette étape a requis un remaniement majeur qui devint le troisième brouillon. Au cours de la rédaction de cette version, la commission se rendit compte que certains articles n'y avaient pas leur place parce qu'ils traitaient de sujets mineurs ou de compétence locale. Dans un esprit de décentralisation, la commission décida de les mettre de côté pour qu'ils servent de noyau aux directoires provinciaux à venir.

C'est ainsi que la *commission permanente* en arriva à proposer un document de travail de la *Règle de vie* en trois parties :

- *Règle* : articles à teneur spirituelle,
- *Constitutions* : articles normatifs et juridiques ayant une dimension spirituelle,
- *Directoire* : articles destinés éventuellement aux directoires provinciaux.

Pour s'assurer que rien ne lui avait échappé, la commission vérifia à nouveau le document de travail à la lumière de la législation des débuts de l'institut. Elle consulta également des autorités compétentes tel que le père clarétain Manuel Gutierrez qui révisa les articles de Règle. La commission fut encouragée par sa réponse, spécialement concernant la valeur théologique du document. Avant d'écrire une législation concernant le sacerdoce, la commission contacta des supérieurs et des procureurs d'instituts de frères qui avaient déjà des prêtres.

Dans son rapport final, la commission a dit :

La chose la plus difficile pour nous a été de nous retrouver ensemble et de nous assurer que nous avons bien capté tant l'esprit de l'Église que l'évolution de la société. La commission ne prétend pas avoir trouvé les formules magiques, les solutions définitives ou de tout repos. Ses textes réussissent-ils à faire le point de la pensée théologique et de la praxis actuelle? [Au chapitre] d'en juger. Elle a voulu [...] offrir un document de travail qui, loin d'avoir été improvisé, a connu une patiente gestation. Et, tout en essayant de conserver ce qui est essentiel de nos traditions, elle a voulu répondre aux aspirations légitimes de notre temps.¹⁴⁵

Expérimentation

Aux archives générales, on trouve une épaisse pile de rapports adressés à la *commission sur l'expérimentation*¹⁴⁶ présidée par le supérieur général. Ces rapports suivent le schéma préparé à cette fin sur les thèmes suivants : *gouvernement, mode de vie, travail, prière* et *formation*. Durant l'intersession, presque toutes les entités ont expérimenté tous les volets avec enthousiasme et créativité.

Il serait impossible de relever ici le travail de chaque entité. Un sommaire télégraphique comme celui de la province de Nouvelle-

¹⁴⁵ Commission permanente Règle et Constitutions, Archives B07.030

¹⁴⁶ Archives B07.034 et B07.035

Angleterre suffira à illustrer quelques expériences typiques réalisées durant l'intersession.

À propos du *gouvernement* : le supérieur provincial et ses conseillers élus par le chapitre provincial; le nombre et le rôle des assistants du supérieur provincial déterminés par lui-même; le conseil local élu par les frères; un représentant permanent du district avec droit de participation au chapitre provincial.

À propos du *mode de vie* : des budgets personnels; le choix entre la soutane et le costume noir; les brèves visites en famille laissées à la discrétion du supérieur local; une visite annuelle en famille de deux semaines. Aucune expérience n'a été faite à propos du *travail*.

À propos de la *prière* : oraison de trente minutes au lieu déterminé par chaque frère; type de prière en commun décidé par la communauté locale; récitation privée additionnelle du bréviaire; deux heures de lecture spirituelle par semaine, laissant à la communauté locale de décider de l'heure et du lieu; retraite annuelle de trois jours avec moments d'échanges; récollections aux temps de Noël et du carême.

À propos de la *formation* : fermeture du juvénat; postulants et scolastiques déplacés au collège de Providence; noviciat reporté après la quatrième année d'université; dernière année de scolasticat passée dans les maisons de la province.

Pour évaluer l'ampleur des expériences que le frère Jules et son conseil devaient superviser durant l'intersession, il faudrait multiplier cette liste de Nouvelle-Angleterre par douze. La correspondance du frère Jules démontre qu'il encourageait cette expérimentation, mais que les évaluations nécessaires n'arrivaient pas rapidement et étaient souvent incomplètes.

CHAPITRE GÉNÉRAL SPÉCIAL, DEUXIÈME SESSION, 1970

Le temps de l'intersession fila rapidement. La deuxième session du chapitre général spécial s'ouvrit à Rome le 9 janvier 1970 par un mot de bienvenue du Révérend Frère Jules. Il en rappela les trois objectifs, déjà établis lors de la première session : continuer à répondre au désir de l'Église pour le renouveau de notre vie religieuse, étudier l'expérimentation en cours à la lumière des traditions de l'institut, et approuver de nouvelles règles et constitutions imprégnées de l'esprit du concile. De façon inattendue, il ajouta un quatrième objectif : « couronner notre chapitre extraordinaire par un chapitre ordinaire d'élections. »¹⁴⁷

Lors de la première session en 1968, l'assemblée avait chargé la *commission permanente* d'organiser la seconde session. Conséquemment, celle-ci présenta un rapport de son travail comme on l'a résumé ci-dessus. La commission conserva son rôle de leadership jusqu'au 11 mars, coordonnant le travail des commissions qui étudiaient, amendaient et votaient le texte, pièce par pièce, donnant éventuellement naissance à un nouveau texte avec un nouveau nom, la *Règle de vie*.¹⁴⁸ Non seulement le contenu du nouveau texte était-il radicalement différent des *Règles et Constitutions* de 1927, la présentation l'était aussi. Des réflexions théologiques dans des articles de règle venaient compléter des articles normatifs de constitutions pour mieux faire le lien entre les motivations intérieures et les pratiques extérieures.

Le frère Jules a présidé toute la session jusqu'au vote final sur le texte expérimental, mais, pour les besoins de cette chronique, il semble préférable de nous arrêter ici, reportant à plus tard le compte-rendu détaillé de la session de 1970. Les thèmes étudiés et

¹⁴⁷ *Rapport du Révérend Frère*, 9 janvier 1970, Archives B04.009

¹⁴⁸ Archives G02.025

les votes étaient orientés vers le futur. Leur compte-rendu cadrera plus logiquement avec le mandat du successeur du frère Jules, le frère Maurice Ratté. En mettant fin ici à ce récit sur le mandat du frère Jules Ledoux, nous obtiendrons plus de cohérence dans la chronique du mandat de 1970 à 1976.

UNE SURPRISE

Le matin du 7 mars, les délégués ont trouvé sur leur bureau une lettre¹⁴⁹ du Révérend Frère leur annonçant qu'il demanderait à démissionner sept mois avant la fin de son mandat. Comme motifs, il prenait en considération le bien de l'institut. Il voulait assurer un suivi solide aux décisions du chapitre orientées vers un profond renouveau. Il voulait laisser la place, permettant l'élection immédiate d'une nouvelle administration qui serait en mesure de poursuivre sans distraction. Et il souhaitait éviter les difficultés et les dépenses engendrées par la convocation d'un troisième chapitre général en sept ans. Le procès-verbal du 11 mars 1970 se lit comme suit :

Démission du frère Jules Ledoux comme supérieur général. Le Révérend Frère annonce officiellement sa démission comme supérieur général de l'institut avec cette phrase : « Je vous remets ma démission. » À la fin du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, on trouvera la lettre de démission que le Révérend Frère avait déjà distribuée aux délégués le 7 mars. L'assemblée dispose de cette démission : Pour, 51; abstention, 1; contre, 2; total, 54.

VISITE DE L'INSTITUT

Une des lacunes de ce récit de la vie et du service du frère Jules dans l'administration générale, c'est qu'à nulle part il n'est fait mention de sa présence dans le reste de l'institut. Si quelqu'un

¹⁴⁹ Archives B07.029

croyait en l'efficacité des visites aux frères dans leur milieu de vie et de travail, c'était bien lui, lui qui avait passé sa vie apostolique dans l'action et dans les relations avec les gens.

Dans son rapport par ailleurs sévère au chapitre général de 1968, le frère Jules imagine comment Dieu voit notre congrégation.¹⁵⁰ Une relecture de ce texte nous permet de le contempler alors qu'il contemple lui-même l'institut aux côtés de notre premier père, fondateur et supérieur général :

Au cours de mes visites prolongées ou rapides, dans les districts et provinces, je crois avoir participé à la vie de nos frères et en avoir discerné les vertus dominantes : charité de l'accueil, chaleur de l'hospitalité, simplicité des manières, sincérité, amour de l'institut, vues de foi, service inlassable des jeunes. En traçant sur la carte du globe une ligne capricieuse, de Madagascar à chacun des sept districts de l'Afrique, puis des provinces et districts d'Europe à ceux d'Amérique, je puis facilement me remémorer des caractéristiques très réelles du comportement ordinaire dans le « terrible quotidien » malgache, africain, européen, américain, avec les nuances propres à la mentalité des peuples, au standard de vie, à la nature des œuvres, aux conditions géographiques elles-mêmes; chacun de ces éléments a ses incidences spécifiques sur les Frères du Sacré-Cœur. Paradoxalement, ils sont tous semblables et, en même temps, ils sont tous différents. La plage de Nianing n'est pas la Cours des Chartreux, ni le patio du collège Antonio Nariño de Bogotá, ou la jetée de St. Stanislaus de Bay St. Louis. Et cependant partout, l'on est en compagnie des Frères du Sacré-Cœur et cela est différent d'une visite chez les confrères de Ploërmel, par exemple, ou chez les autres, si accueillants qu'ils soient partout.

Ce sentiment intimement réconfortant pour un visiteur, les frères assistants l'ont également ressenti à l'occasion de leurs visites canoniques prolongées; c'est toujours et tout d'abord en termes très élogieux qu'ils ont pu exprimer leur satisfaction d'avoir bénéficié, dans les provinces, de l'édification générale. Certes, ils n'ont pu s'empêcher de voir ce qui était répréhensible, mais, et je

¹⁵⁰ Archives B06.005 p. 20-21

voudrais vous en persuader, l'esprit religieux, le dévouement, la bonne volonté et l'amour de l'institut furent toujours signalés avec conviction.

MISSIONNAIRE DE NOUVEAU

Il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que le frère Jules rejoigne le frère Josaphat, cette fois au Sénégal, un district en croissance relevant de la province de Granby. C'est une image familière. De nouveau, il s'est distingué comme excellent enseignant. Ses étudiants ont reconnu en lui le professeur sérieux et méthodique, spécialement en anglais.

Jusqu'à sa dernière année au Sénégal, il a enseigné, à Nianing, à Dakar et à Ziguinchor. À la visite de ses supérieurs chaque année, il leur demandait de lui dire honnêtement s'il était encore efficace. Il leur disait que la dernière chose qu'il souhaitait, c'était de se retrouver comme un vieux meuble qu'on ne sait pas où placer. Les meubles de son monde à lui étaient des bureaux de classe.

Même s'il était octogénaire, son engagement envers les étudiants ne l'empêchait pas d'être proche des enfants pauvres des villages environnants. Il collabora avec l'organisation humanitaire *CAN-SAVE*, puis avec le *Secrétariat des parrainages canadiens* pour financer l'accès à l'école primaire des enfants sans ressources. Un père musulman a témoigné : « Pour mes enfants, le frère Jules a fait beaucoup plus que mon marabout. »¹⁵¹

En avril 1988, le frère Jules retourna au Canada pour sa visite régulière, ayant en poche un billet aller-retour. Durant sa visite, Jules a dû subir deux opérations majeures pour des tumeurs de sorte qu'il a été incapable de participer au chapitre général de 1988 dont il était membre de droit en tant qu'ancien supérieur général.¹⁵² Il n'allait jamais utiliser son billet de retour.

¹⁵¹ *Annuaire* 84-519

¹⁵² *Annuaire* 82-153

SA DERNIÈRE CROIX

Le frère Gérard Roy a perçu ce que vivait le frère Jules, considérant son attachement extraordinaire à l'Afrique :

La dernière croix de sa vie fut sans doute d'avoir à revenir finir ses jours dans l'hémisphère nord. [...] Quelques jours avant sa mort, un confrère africain vint le saluer; il s'agrippa à son cou pour le serrer contre lui pendant que des larmes jaillissaient de ses yeux fatigués. Ce geste disait tout, même si les mots restaient bloqués dans sa gorge. Il s'était fait africain avec les Africains et les aimait de tout son cœur.¹⁵³

Le frère Lionel Goulet raconte les derniers jours du frère Jules alors qu'il recevait des soins palliatifs contre le cancer. « Il a enduré trois mois de souffrance. Quand sa maladie finale a été diagnostiquée, il accueillit la mort comme une amie parce qu'il croyait au Seigneur ressuscité. Il décéda le soir du samedi saint, le 4 avril 1990, pendant que les chrétiens du monde entier chantaient et proclamaient le triomphe ultime de la vie sur la mort. »¹⁵⁴

Le frère George Aimé,¹⁵⁵ ancien supérieur provincial de Nouvelle-Angleterre, a été consolé par un souvenir du Basutoland : « Ce fut un grand témoignage de voir huit oblats de Marie-Immaculée participer aux funérailles. Tous ces octogénaires étaient d'anciens missionnaires qui avaient œuvré au Lesotho au temps du frère Jules. »

Un autre ancien missionnaire et grand ami du frère Jules depuis le temps où les deux avaient œuvré au Sénégal, Son Excellence Louis-de-Gonzague Langevin, évêque de Saint-Hyacinthe, a exprimé ses condoléances dans l'homélie des funérailles. Avec affec-

¹⁵³ *Annuaire* 84-518

¹⁵⁴ Archives U01 H-L

¹⁵⁵ *Ibid.*

tion et admiration, il a exprimé des paroles qui peuvent conclure adéquatement ce récit de la vie de notre onzième supérieur général :

Serviteur de ses frères, Frère Jules a su comme supérieur général amorcer avec doigté et finesse l'*aggiornamento* annoncé par le concile Vatican II. Il fallait être solide et inspiré pour exercer le service de l'autorité en cette période mouvementée de l'Église. Il disait lui-même : « Être de notre temps, ce sera encore faire en sorte que les chrétiens puissent reconnaître en nous Jésus au milieu d'eux. » Quelle belle parole toujours actuelle! Avec assurance et sagesse, il a su guider la rénovation de son institut qu'il aimait tant.¹⁵⁶

¹⁵⁶ *Annuaire* 84-521



Révérend Frère Maurice Ratté, S.C.
(Frère Paul-Hervé 1919-2005)
Supérieur général 1970-1982

AVANT-PROPOS

Depuis 1901 jusqu'au décès du pape Pie XII en 1958, la Sacrée Congrégation pour les religieux s'est enlisée dans sa vision unique des instituts religieux considérés comme des « états de perfection ». Il n'était pas question de parler des différents charismes.¹⁵⁷

Il a fallu attendre 1965 et la publication du décret conciliaire Perfectæ Caritatis. Les pères du concile et Paul VI y ont reconnu l'admirable variété des instituts religieux et de leurs charismes propres, qui embellissent l'Église de leurs dons variés comme une épouse parée pour son époux.¹⁵⁸ On y affirmait la « nécessaire diversité » et les voies distinctes vers le renouveau. L'encouragement papal à chercher ce renouveau en redécouvrant les dons spirituels uniques laissés par nos fondateurs constituait un virage à 180 degrés, une bouffée d'air frais pour des religieux habitués aux interventions de la curie romaine. On poursuivait : « Le bien même de l'Église demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut. »¹⁵⁹

Notre fondateur a laissé aux premiers frères une règle provisoire empruntée aux religieuses qu'il accompagnait, projetant d'écrire un jour une règle plus élaborée adaptée à leurs besoins particuliers. Mais il était surchargé. Les premiers frères étaient im-

¹⁵⁷ Pie Raymond Regamey, O.P., « Carismi », *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, Rome, Éditions paulines, 1975, vol. 2, 300

¹⁵⁸ *Perfectæ Caritatis*, 1

¹⁵⁹ *Ibid.*, 2b

patients de recevoir des règles complètes et un habit, mais le père Coindre repoussait toujours leurs demandes. Dans sa première lettre au frère Borgia, il disait : « [qu'ils] agissent provisoirement d'après vos conseils. »¹⁶⁰ En 1824, pressé par le frère Augustin qui voulait une règle détaillée, le fondateur répliqua : « Les lois et les règlements ne sont parfaits que lorsque l'expérience a fait connaître ce qu'il fallait faire ou éviter. Que veut-il que je lui écrive? Il faudrait être sur les lieux pour arrêter. »¹⁶¹

En ce qui concerne la règle, l'intuition du fondateur était de se fier à l'expérience. Après une attente de près de 150 ans, l'institut allait relancer cette intuition sous la direction du Révérend Frère Maurice Ratté. En tant que supérieur général, celui-ci allait superviser la rédaction de la règle voulue par le fondateur, une règle surgie de l'expérience des frères. En réalité, le frère Maurice s'est rendu coresponsable avec eux pendant douze ans pour expérimenter une règle nouvelle et originale, produit final d'un travail amorcé dans les communautés locales et partagé par tous les frères de l'institut.¹⁶²

¹⁶⁰ Jean-Pierre Ribaut, S.C. et Guy Dussault, S.C., éditeurs, *André Coindre, Écrits et documents, vol. 1, Lettres*, Lettre 1, 3 novembre 1821, 51

¹⁶¹ Ribaut et Dussault, *op. cit.*, Lettre XX, 129

¹⁶² cf. Circulaire 1, 5

ROME, 11 MARS 1970

Pour le plus long chapitre général de l'histoire de l'institut, un chapitre en deux temps commandé par Vatican II pour la révision des règles et constitutions, l'ordre du jour de la 79^e et avant-dernière session était bien bref, deux points seulement :

1. Démission du frère Jules Ledoux comme supérieur général
2. Élection de l'administration générale

Démission du supérieur général

Dans la lettre de démission que le frère Jules avait distribuée aux capitulants une semaine plus tôt, il exposait sa conviction qu'il était préférable de mettre fin à son mandat avant terme « afin que vous puissiez décider en assemblée générale d'anticiper de sept mois les élections d'octobre prochain. ... une nouvelle convocation dans six mois ne me semble pas justifiable en regard des sommes considérables qu'il en coûte pour réunir quatre-vingts personnes de tous les points de l'horizon. »¹⁶³

L'assemblée a accepté le désir du Révérend Frère Jules par un vote de 51 à 2 avec 1 abstention.

Élection du supérieur général 1970-1976

Le chapitre demande au supérieur général sortant de présider l'élection de son successeur, selon l'habitude dans l'institut. Le procès-verbal fait état d'un résultat rapide : « Le président des élections déclare le frère Maurice Ratté élu supérieur général et lui de-

¹⁶³ *Registre des procès-verbaux des chapitres généraux 1958-1970*, 363

mande s'il accepte le choix que vient de faire l'assemblée. Visiblement ému, le frère Ratté répond affirmativement au président. L'assemblée s'empresse d'offrir ses hommages au nouvel élu. »¹⁶⁴ Le frère Jules est le premier à féliciter son ancien vicaire.

Quelques instants plus tard, le premier geste du frère Maurice comme supérieur général est de donner l'accolade à son premier conseiller nouvellement élu, son confrère d'Arthabaska, le frère Jean-Charles Daigneault.

UN RETOUR EN ARRIÈRE EN 1962

Le frère Maurice était prêt à assumer son nouveau rôle bien avant ce second mercredi de mars 1970. Pour avoir une idée de ce qui l'a préparé, commençons notre chronologie en faisant un retour en arrière jusqu'en décembre 1962.

Sous le nom de religion de Frère Paul-Hervé, le frère Maurice, 43 ans, en est à son second mandat comme supérieur provincial d'Arthabaska, une province de 237 frères, dont 54 font partie du district du Cameroun.

Il préside l'assemblée des sept supérieurs provinciaux canadiens¹⁶⁵ ainsi que la nouvelle corporation des Frères du Sacré-Cœur de la province civile de Québec.¹⁶⁶ Cette charte légale donne une identité civile aux 1417 frères, soit plus de la moitié de l'institut. Et 97 autres frères canadiens vivent dans la province civile d'Ontario.¹⁶⁷ Au Québec, le premier ministre Jean Lesage dirige le parti libéral qui a désigné Mgr Alphonse-Marie Parent à la tête d'une prestigieuse commission pour réformer le système d'éducation.

La maison provinciale d'Arthabaska est remplie d'une centaine

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Réunion des supérieurs provinciaux canadiens, septembre 1961, 1, Archives L01.131

¹⁶⁶ Procès-verbal de la première assemblée, 12 mai 1962, 1, Archives L01.040

¹⁶⁷ *Annuaire* 57-100

de juvénistes dans des locaux que le frère Maurice a à peine fini de rénover. La grande chapelle est en usage depuis un mois. La conception de cette chapelle par le frère Maurice lui-même anticipait déjà les documents conciliaires sur la réforme liturgique.¹⁶⁸

À l'approche de Noël, le frère Florent (Mathieu), secrétaire provincial, remit au frère Maurice une lettre du frère Josaphat, supérieur général. Il s'agissait d'un questionnaire de trois pages adressé aux administrations concernant neuf aspects en souffrance de la discipline religieuse : manque d'observance, manque de ferveur notaient les rapports des visiteurs de Rome. Le frère Maurice fit parvenir ce questionnaire aux membres de son conseil. Après le congé de Noël, avant même d'avoir pu y répondre, il en reçut un autre, provenant cette fois du conseil général au complet. On invitait les supérieurs provinciaux à étudier les constitutions et à soumettre des révisions limitées.

Au cours de l'année 1963, le frère Maurice étudia en conseil le premier questionnaire, y apportant une réponse de 21 pages, décrivant à quel point les frères étaient débordés par les obligations communautaires, les tâches professionnelles, les études, et un grand nombre d'activités parascolaires. Il concluait : « Nous croyons donc sincèrement qu'il est urgent d'alléger un peu les exigences de notre règlement actuel sans rien soustraire aux nécessités d'une vie profondément religieuse en tous points fidèle aux obligations qui découlent de l'essence de l'état religieux. »¹⁶⁹

Pour répondre au second questionnaire, le frère Maurice fit appel aux supérieurs provinciaux canadiens. Au concile Vatican II, on en est à la pause entre les deux sessions. Les frères s'intéressent grandement aux écrits sur la vie religieuse à propos de la vision qu'on voit émerger du concile. Un article, intitulé *Nous allons changer notre costume!*, exprime la confiance dans les changements à venir.¹⁷⁰ Avec

¹⁶⁸ Id., 99. La chapelle a été inaugurée officiellement le 3 janvier 1963, bien avant la promulgation de la *Constitution sur la Sainte Liturgie* le 4 décembre 1963

¹⁶⁹ Document du 8 novembre 1963, 21, Archives A11.059

¹⁷⁰ Victorin Germain in *La vie des communautés religieuses*, mai 1963

une oreille attentive au ton progressiste du concile, le frère Maurice et les supérieurs provinciaux conçoivent un plan visionnaire qui irait bien au-delà d'une simple révision. Ils lancent un processus qui ré-écrivra des règles et constitutions complètement nouvelles. On y retrouvera trois composantes : les exigences juridiques, les principes spirituels et un livre de coutumes.¹⁷¹

Le Révérend Frère a été étonné par l'audace de ces initiatives. Il a fait savoir au frère Maurice, en termes clairs, que les supérieurs provinciaux avaient outrepassé sa pensée et l'objectif du questionnaire du conseil général. Le frère Josaphat remettait même en question la légitimité des commissions interprovinciales, une structure non prévue aux constitutions. Le frère Maurice et ses collègues ont réagi avec surprise à la réprimande du Révérend Frère, mais ils ont décidé de maintenir leur proposition. Même plus, en juillet, ils écrivirent une lettre signée par chacun, demandant qu'il « permette de poursuivre au niveau interprovincial la révision des règles et constitutions. »¹⁷²

Ce conflit jette un regard important sur deux éléments qui illustrent bien comment le frère Maurice envisageait et incarnait l'autorité religieuse.

L'élément le plus évident repose sur sa conviction profonde que toute autorité dans un institut de frères doit être collégiale, même fraternelle. Sa longue réponse aux questions du supérieur général à propos de la ferveur et de l'observance découle d'une année d'échanges avec ses frères du conseil provincial. Il utilise le « nous » au lieu du « je » dans une réponse figiolée collectivement. Il termine non par son nom, mais simplement par « Le conseil provincial ». Sa prédisposition à la collaboration avec son conseil et avec les autres supérieurs provinciaux prenait sa source dans une confiance spontanée en ce qu'il appelait « une méthode d'équipe » développée au cours des années pour résoudre des problèmes communs à toutes les provinces canadiennes.

¹⁷¹ Communiqué des supérieurs provinciaux canadiens, 24 mars 1963, Archives A11.065

¹⁷² Mémoire au Révérend Frère, 5 juillet 1963, Archives A11.065

Le second élément de l'approche du frère Maurice qui transpire dans ses échanges avec Rome, c'est l'audace. Il ne craint pas la confrontation ouverte avec son supérieur, même si tout se déroule dans le respect et s'accompagne d'une déclaration de soumission. Ses convictions profondes, partagées par ses collègues provinciaux, valent bien une bataille.

Au-delà de cette « bataille » ponctuelle, il y a une différence de vision générationnelle entre les supérieurs provinciaux canadiens d'une part et le supérieur général d'autre part quant à l'orientation de la vie religieuse. Le frère Maurice et son conseil illustrent cette différence en faisant ressortir le contraste entre les deux saints patrons des missions, sainte Thérèse et saint François-Xavier. Elle a sauvé des âmes par la prière et le sacrifice; lui par l'activité apostolique directe.¹⁷³ Parce que nous appartenons à une communauté apostolique, « le devoir d'état est de réchauffer directement les autres du feu de l'amour de Dieu afin qu'ils ne meurent pas de froid. »¹⁷⁴ Ceci signifie que « L'horaire des prières réclame des changements qui faciliteront l'accomplissement des œuvres d'apostolat et éviteront une excessive fatigue chez nos religieux. »¹⁷⁵

Notre retour en arrière s'arrête au 15 juillet 1963. Le conflit sur la portée et le partage de l'autorité est résolu à l'avantage du frère Maurice et des supérieurs provinciaux. En fin de compte, le conseil général autorise les Canadiens à poursuivre leur collaboration dans la réécriture des règles et constitutions en commissions interprovinciales.

SUPÉRIEUR PROVINCIAL PARMIS SES PAIRS, 1958-1964

Le frère Maurice a été nommé supérieur provincial en octobre 1958; déjà, c'était clair qu'il allait servir pendant deux mandats. Il a été accueilli en toute confiance par la province. Le frère Jean-

¹⁷³ Questionnaire du Révérend Frère Josaphat, 1, Archives A11.059

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Id., 3

Charles Daigneault écrit : « C'est un homme responsable, ouvert, attaché à son institut et à la tradition provinciale, et pas du tout dépourvu d'audace. »¹⁷⁶ Le frère Maurice aurait bien besoin de cette audace. La province était alors déstabilisée par d'énormes soubresauts qui affecteraient la vie des frères de façon permanente : le décrochage complet du système scolaire de ses amarres catholiques; la « Révolution tranquille » passant du contrôle clérical à la sécularisation au Québec; et les vents prometteurs, mais menaçants qui allaient bientôt souffler à travers la fenêtre ouverte par Vatican II, convoqué le même mois que son entrée en fonction.

Pour ces temps nouveaux, les frères avaient besoin d'un nouveau genre de formation. Le frère Maurice en était convaincu. « Si l'on songe simplement à faire de nos religieux de bons maîtres de classe, la formule actuelle de notre formation répondra assez bien à notre attente. Si, de plus, on vise à former des religieux-apôtres ouverts aux besoins du monde et capables d'assumer leurs responsabilités apostoliques pour influencer efficacement en bien leur milieu, il semble d'une nécessité urgente de réviser nos méthodes. »¹⁷⁷ En tant que supérieur provincial, il fit de la réforme de la formation sa priorité. Il supervisa la transformation du juvénat et éleva l'âge d'entrée au noviciat.

Le frère Jean-Claude Éthier ajoute que le frère Maurice a aussi donné une nouvelle impulsion à la formation universitaire dès 1961.¹⁷⁸ « Alors qu'un fléchissement dans la relève se faisait sentir, on préparait un nouveau régime de formation initiale autour du projet plein d'audace qu'était le scolasticat intercommunautaire Notre-Dame-de-Foy. »¹⁷⁹

Comme tout ce que touchait le frère Maurice, c'était là une autre entreprise de collaboration; les supérieurs provinciaux canadiens de congrégations de frères ont été à l'origine de ce projet et

¹⁷⁶ *Annuaire* 100-273

¹⁷⁷ Questionnaire du Révérend Frère, 9

¹⁷⁸ *Annuaire* 56-71, 72

¹⁷⁹ Jean-Claude Éthier, S.C., *Les Frères du Sacré-Cœur, leur apostolat au Canada 1900-2004*, 44

l'ont financé.¹⁸⁰ Chacune des cinq congrégations de frères enseignants construisit sa résidence d'étudiants sur un même campus près de l'université de Québec. Parmi ces cinq résidences, la haute tour du Pavillon André-Coindre desservait les provinces d'Arthabaska, de Québec et de Rimouski, en remplacement des scolasticats existants. Le regroupement allait favoriser dès 1965 la mise en place de programmes plus « professionnels » de formation des enseignants. Un campus similaire, Marie-Victorin à Montréal-Nord, répondait aux besoins des provinces de Montréal, de Granby et de Sherbrooke. Grâce en grande partie au style de leadership du frère Maurice, les instituts canadiens de frères se réunirent pour faire face à une nouvelle ère.

Avant de prendre une décision, le frère Maurice a écouté les scolastiques et il a fait part de leurs opinions aux autorités supérieures. L'idée d'une formation intercongrégationnelle pour les enseignants avait mûri en partie parmi les jeunes frères qui souhaitaient « se réhabiliter aux yeux de l'opinion publique »¹⁸¹ durant les années difficiles et complexes de la Révolution tranquille.

Les frères enseignants du Québec avaient été bafoués à la télévision et dans les journaux comme des clercs de seconde classe. Les manuels scolaires publiés par les différentes congrégations ont subi des attaques systématiques dans des rapports journalistiques. Au lieu de compétitionner les uns contre les autres comme ils l'avaient fait dans le passé, des frères étudiants de diverses congrégations firent front commun dans un projet de succès académiques de haut niveau qui mettrait en évidence la compétence des frères, qui élèverait les standards de l'enseignement, qui ferait preuve de leadership et qui enrichirait la culture et la fierté du Québec.

L'éducation et les comportements sociaux ne représentaient que deux des bouleversements qui exigeraient des décisions auda-

¹⁸⁰ Réunion des supérieurs provinciaux canadiens, 12 mai 1962, 48, Archives L01.032

¹⁸¹ Projet de communication aux frères provinciaux, 3 mars 1962, 3, Archives L01.081

cieuses du frère Maurice pendant ses mandats comme supérieur provincial. C'est aussi à travers le discernement communautaire qu'il aborda les défis de la vie religieuse et de l'Église. Sans relâche, le frère Maurice ralliait les énergies et la foi des frères pour trouver une réponse. Selon le frère Jean-Charles, « c'était une conviction chez lui : quand des frères se rassemblent pour approfondir une question vitale, l'Esprit Saint descend sur eux tous. »¹⁸² Des articles de l'*Annuaire* de l'époque mentionnent l'éventail de structures qu'il a créées pour mettre l'Esprit au travail : des carrefours pour les directeurs et pour la formation du personnel; des commissions; des comités *ad hoc*; des célébrations comme celle pour l'inauguration de la chapelle rénovée de la maison provinciale; des journées d'étude pour échanger avec des frères d'autres congrégations d'enseignants; rencontres d'équipes de divers groupes de travail de la province, sans oublier les chapitres réguliers et les assemblées de province pour les préparer.

CHOISI COMME VICAIRE EN 1964

Membre de droit au chapitre général de 1964, le frère Maurice est arrivé à Rome avec l'espoir de poursuivre la révision libératrice des règles et constitutions déjà en marche au Canada. Il avait aussi dans sa valise une résolution du chapitre provincial d'Arthabaska avec un projet de révision de la règle qu'il espérait voir « ... mis en œuvre pour vivifier le zèle des frères. »¹⁸³ Il portait également une copie du rapport de 47 pages du comité provincial de révision, le fruit de douze journées de travail entre avril et décembre 1963.¹⁸⁴

Le chapitre général commença le 3 octobre. Cinq jours plus tard, le frère Maurice était élu au poste de premier assistant du Ré-

¹⁸² *Annuaire* 100-275

¹⁸³ *Circulaires du F. Paul-Hervé*, Circulaire 52, 1, Archives L11.306

¹⁸⁴ Comité de révision des Règles et des Constitutions, Province d'Arthabaska, 1963, Archives A11.062

vérend Frère Jules. C'était là un jumelage plutôt tendu. Après les félicitations d'usage au nouvel élu, les capitulants changèrent d'orientation et réélurent quatre membres de l'administration sortante : les frères Victor Mirandon de Paradis, 2^e assistant; Alexis Klee de Nouvelle-Orléans, 3^e assistant; Fortunato Martínez d'Espagne, 4^e assistant; et Bruno Bergeron de Québec, 6^e assistant. Ceux-ci avaient abordé le chapitre en espérant s'occuper de tout, soutenant la loyauté du frère Jules aux constitutions existantes. Le frère Fernand (Georges-Albert) Barabé de Sherbrooke, 5^e assistant, de la même tendance, était le seul nouveau conseiller général autre que le frère Maurice qui, à 45 ans, était le plus jeune. Tous les autres étaient d'une autre génération.

Les délégués au chapitre qui connaissaient le nouveau vicaire ont bien vu qu'il ne trouverait probablement pas parmi les conseillers réélus l'esprit de gouvernement par la consultation, basée sur l'échange libre et le discernement, qui avait marqué si profondément son action comme supérieur majeur et président des supérieurs provinciaux canadiens. Le conseil qui avait préparé le chapitre et qui le présidait maintenant s'assura, selon les mots de son secrétaire, le frère Stanislas, que « par une très forte majorité, avaient été rejetés presque tous les projets à caractère novateur » et que « seuls ... n'avaient été retenus que les vœux à tendance conservatrice. »¹⁸⁵

Le frère Maurice a pris le temps, avec discrétion et respect pour le processus du chapitre, de faire le tri dans ses sentiments. Plus tard, il confia à son confrère d'Arthabaska, le frère Jean-Charles Daigneault, comment il avait vécu l'expérience du chapitre de 1964.

Les membres du chapitre se trouvaient dans une situation inconfortable. Les échos de l'*aggiornamento* se faisaient entendre à quelques kilomètres de là à peine; pourtant, dans les corridors de la maison générale, on se questionnait à savoir à quel point il fallait

¹⁸⁵ Frère Stanislas, S.C., *Supérieurs généraux 1906-1964*, 1971, 201

s'ouvrir. À quel point renouveler notre vie religieuse? Devrions-nous modifier nos règles existantes de façon significative au risque d'endommager le patrimoine sacré pour lequel nos bien-aimés prédécesseurs avaient consacré leur vie? Les échanges en assemblée étaient hésitants, parfois chaotiques. Les délégués favorables à un renouveau en profondeur confrontaient ceux qui prônaient la modération ou même le maintien complet de nos « Saintes Règles ».

Le frère Jean-Claude Éthier d'Ottawa, l'un des plus jeunes délégués au chapitre, raconte une anecdote dont on pourrait faire une vidéo en temps réel d'un frère Maurice engagé à fond dans ce chapitre en difficulté :

Nous devons choisir notre commission d'étude préférée. Le frère Maurice Ratté d'Arthabaska et moi avons choisi la commission des Constitutions. Il a été désigné président et moi, secrétaire. Nous devons d'abord choisir lequel des trois dossiers constituerait notre point de départ. Après discussion, les membres de la commission ont choisi l'option Constitutions amplement modifiées. On s'est mis à la tâche. Comme secrétaire, je me rends au micro pour présenter les recommandations de la commission à l'assemblée. À la fin de mon rapport, le supérieur général me réprimande publiquement et sévèrement d'être allé trop loin dans la révision et d'un manque de respect envers la tradition des Frères du Sacré-Cœur. Quand il termine, je retourne à ma place. À ma grande surprise, le frère Maurice s'approche du micro et dit : « Révérend Frère, le compte-rendu du secrétaire ne reflète pas ses idées personnelles sur le sujet. Ce qu'il a rapporté, ce sont les conclusions du comité sur les constitutions. » Les larmes lui viennent aux yeux. « Nous aimons l'institut; nous ne voulons pas rabaisser l'institut. Nous avons soumis ce rapport parce que nous aimons l'institut. »¹⁸⁶

¹⁸⁶ Frère Jean-Claude Éthier, *Frère Maurice Ratté, supérieur général 1970-1982*, 2

ÉBRANLÉ PAR LE CHAPITRE DE 1964

Le chapitre a pris fin le 28 octobre; nous avons présenté ses conclusions dans le récit précédent concernant l'administration du frère Jules Ledoux. En résumé, ce chapitre a voté pour le maintien des constitutions existantes tout en permettant au conseil général de faire des modifications avant de soumettre le tout au Vatican pour approbation. Avec si peu à se mettre sous la dent après tant d'efforts, le frère Maurice était bien ébranlé. L'attitude répandue de blâme démontrée par le chapitre, son manque de sensibilité face aux appels naissants de l'Église, son choix d'attendre de quel côté souffleraient les vents de Vatican II, tout ça ne cadrerait pas du tout avec la vision du frère Maurice de l'urgent besoin d'un renouveau. Il croyait que le chapitre avait manqué une opportunité d'utiliser le genre de dialogue ouvert proposé par le concile. Avec le temps, dans le silence, l'étude et la méditation, il avait parcouru un long cheminement intérieur, observant l'évolution du concile et faisant sien son esprit.¹⁸⁷

Le frère Jean-Charles se souvient de la réaction de son confrère quand, tout juste un an après la fin du chapitre, le pape Paul VI a proclamé le décret *Perfectæ Caritatis*, insistant avec force sur ce que le concile entendait par « l'adaptation et le renouveau de la vie religieuse » : une transfiguration totale. Le point de départ ne devait plus être la Règle existante, mais la nouvelle théologie de la grâce prônée par l'Église, les besoins du monde et le charisme du fondateur. Pour le frère Maurice,

Le ciel s'est déchargé de ses nuages. ... Ce fut une véritable libération de tout ce qu'il portait de tension en lui. Une lumière chassa ses ténèbres. Quel bonheur! Les Frères du Sacré-Cœur seraient au rendez-vous de l'Esprit des renouveaux. Comment cela se fera-t-il? Il fait confiance. Allons de l'avant!¹⁸⁸

¹⁸⁷ Cf. *Annuaire* 100-275, 276

¹⁸⁸ *Ibid.*

Pour baliser le sentier, les pères du concile ont inclus dans le décret trois énoncés non négociables comme autant de charnières à leur message :

- Les instituts religieux ont besoin de nouvelles constitutions basées sur un retour aux sources de toute vie chrétienne, sur les conditions nouvelles de l'existence et sur l'inspiration originelle de leurs fondateurs.
- Comme la vie religieuse est ordonnée avant tout à ce que ses adeptes suivent le Christ [...], il faut bien voir que les meilleures adaptations aux exigences de notre temps ne produiront leur effet qu'animées par une rénovation spirituelle.
- Une rénovation efficace et une juste adaptation ne peuvent s'obtenir sans le concours de tous les membres de l'institut.¹⁸⁹

Après avoir absorbé ces principes et les instructions concrètes qui suivirent,¹⁹⁰ le frère Maurice s'engagea totalement dans la préparation du chapitre général spécial et la consultation préalable dans tout l'institut. Aucun membre du conseil général n'était mieux préparé que lui pour ces deux tâches. La question surgit aussitôt : comment en est-il venu là? Comment ses espoirs de renouveau se sont-ils affinés à ce point alors que la plupart des autres délégués au chapitre semblaient satisfaits de voter pour le *statu quo* puis de retourner à la maison? Pour répondre à cela, nous devons jeter un regard sur les sensibilités semées en lui comme des grâces de sa formation.

LA BASE DE SES ESPÉRANCES

Maurice est né le 18 juin 1919 à Saint-Norbert-d'Arthabaska et il a grandi à Victoriaville où il a fréquenté l'école Saint-Louis-de-Gonzague. Entré au juvénat d'Arthabaska le 27 août 1933, il a fait sa première profession le 15 août 1936. Après deux ans de scolasticat, il enseigna trois ans à Bagotville et autant à Sherbrooke, puis

¹⁸⁹ cf. *Perfectæ Caritatis* 2 a, b, e, 4

¹⁹⁰ *Ecclesiae sanctæ*, II: 1-38, 6 août 1966

six ans au juvénat. Il devint ensuite maître des scolastiques de 1950 à 1957 avec un an d'interruption pour le grand noviciat.

Dans les trente premières années de son itinéraire, on ne voit rien qui l'ait formé différemment des autres jeunes de sa génération. Mais si l'on observe plus attentivement quatre étapes de sa vie, nous y trouvons des expériences spéciales qui alimentent son désir grandissant de devenir un promoteur de *Perfectæ Caritatis*.

Une famille exceptionnelle

Dans des notes autobiographiques laissées lors de la célébration de son 50^e anniversaire de vie religieuse, il a décrit l'influence de son extraordinaire vie de famille avec neuf frères et sœurs.¹⁹¹ Il considérait sa famille comme un lieu d'apprentissage de la vie commune et il attribua un rôle spécial à sa mère.

Maman était une grande priante et voulait nous entraîner à la prière. Je ne sais pas si la longueur et la fréquence des agenouillements auraient produit chez les petites filles ce qu'on appelle des genoux de sœur. Toujours est-il que cinq d'entre elles sont devenues religieuses. Les deux autres, demeurées célibataires aussi ... ont décidé de créer leur propre petit monastère [dans la maison paternelle], lieu de recueillement et de prière.¹⁹²

Parmi les jeunes

Le frère Maurice a été maître des scolastiques et responsable de la formation des enseignants pendant sept ans, accompagnant alors des groupes de 80 ou 90 jeunes frères. Ceux-ci ont fait bonne impression chez l'assistant général, le frère Victorius Mirandon, durant sa visite officielle en 1955. Dans son rapport, il a écrit : « Au-dehors

¹⁹¹ Ses parents ont été Ovide Ratté (1876-1937) et Anna Létourneau (1879-1968)

¹⁹² *Annuaire* 100-268, 269

comme au-dedans, ils jouissent de la plus complète liberté et n'en abusent pas. ... On voit et on sent ici une efflorescence spirituelle exceptionnellement belle. »¹⁹³ Il a décrit le frère Maurice comme un homme courageux et surnaturel. « Sa direction spirituelle est marquée au coin de la prudence et de la méthode. ... Il jouit de la confiance générale puisque soixante-dix pour cent de ses disciples lui ouvrent leur cœur à fond, c'est-à-dire, jusqu'à lui manifester leurs tentations et leurs fautes. »¹⁹⁴

Le frère Jean-Charles considère comme une grâce majeure dans la vie du frère Maurice les treize années qu'il a passées dans l'accompagnement des jeunes frères en formation alors qu'ils faisaient la découverte de leurs possibilités spirituelles et de leur vocation. Comme maître de formation, Maurice est venu en contact direct avec le caractère personnel et libérateur de la grâce en chacun, contemplant en eux l'humble présence de Dieu qui agit merveilleusement dans leur préparation à l'apostolat auprès des jeunes.¹⁹⁵ Cette expérience a donné au frère Maurice la sensibilité aux ambiguïtés et à la liberté intérieure des jeunes frères. Elle a aussi éveillé en lui une vigilance aigüe à ne pas tomber dans le piège de s'occuper seulement de leurs comportements extérieurs. À un certain moment, il alla même jusqu'à critiquer un supérieur majeur de mettre avant tout l'accent sur la formation des frères à la régularité et au bien paraître. « On avait l'impression qu'il attachait plus d'importance au "paraître" qu'à l'"être". »¹⁹⁶

Grand novice 1951-1952

Une troisième grâce dans la vie du frère Maurice a été une soif incessante pour sa propre formation spirituelle. Après avoir été ac-

¹⁹³ Rapport de la visite canonique : Arthabaska, 1 juin 1955, 15, Archives D25.302

¹⁹⁴ Id., 13-14

¹⁹⁵ *Annuaire* 100-273

¹⁹⁶ *Annuaire* 76-424

cepté au grand noviciat, il s'est donné comme projet personnel pour l'année de croître dans la dévotion au Sacré-Cœur. Il a lu les circulaires des supérieurs généraux depuis le père Coindre jusqu'au frère Albertinus pour découvrir ce qu'ils avaient écrit au sujet de notre spiritualité patronale, ce que le frère Albéric désignait du nom bizarre de « cordicisme », « centré sur le cœur ».¹⁹⁷

De cette recherche personnelle, le frère Maurice retira un profond désir de poser un acte décisif de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, « corps, âme et vie ... de façon solennelle ».¹⁹⁸ Il a aussi découvert chez lui un désir d'amener les autres à faire de même. Il insista particulièrement sur le mot *consécration* parce qu'il y voyait le gouvernail du navire, ce qui donne sens et profondeur aux pratiques dévotionnelles; la consécration ajoute aux vœux publics une adhésion personnelle à l'amour divin et humain de Jésus.

Étudiant à Paris, 1957-1958

À la fin de la période où il a eu charge de la formation des jeunes, le conseil provincial lui accorda une année d'études à l'Institut Catholique de Paris.¹⁹⁹ Cette année sabbatique était certainement bien méritée; on sait combien les responsabilités de la formation sont exigeantes et accaparantes, surtout lorsque la maison est archipleine et que les activités n'ont de cesse. Mais cette année sabbatique s'est révélée plus qu'un temps de repos.

À Paris après la guerre, le cardinal Angelo Roncalli, le futur pape Jean XXIII, agissait comme nonce papal. Peu orthodoxe, en ce qu'il revendiquait diplomatiquement une certaine autonomie par

¹⁹⁷ Le Sacré-Cœur de Jésus, 1 juillet 1952, 14-16, Archives R15.033, 12

¹⁹⁸ Id., 45

¹⁹⁹ Fondé en 1876, l'Institut Catholique de Paris a été approuvé par le Saint-Siège en 1936. Son conseil de surveillance est constitué par une assemblée d'évêques présidée par l'archevêque de Paris.

rapport à Pie XII, il avait réussi à calmer les critiques les plus vives des adversaires français du pape. Après la guerre, celui-ci avait ciblé les politiciens marxistes et les théologiens progressistes après son encyclique *Humani generis* de 1950. Il avait fait en sorte que des universitaires français respectés soient interdits d'enseignement et renvoyés à des tâches effacées au sein de leur ordre religieux.

L'habileté de Roncalli à garder un silence non provocateur a eu un effet thérapeutique sur les universitaires; c'était clair que, même s'il n'appréciait guère les théologiens jésuites, il n'aimait pas non plus être témoin de la répression d'un débat honnête.²⁰⁰ Ce qu'il raconte dans son journal durant son service comme nonce à Paris démontre qu'il a fait de fréquentes visites aux communautés jésuites. Le père Robert Jacquin de l'Institut Catholique, familier avec la langue italienne, était un visiteur régulier à son bureau, tout comme le dominicain Michel-Dominique Épagnéul. Tous ces contacts font comprendre que c'est durant son séjour à Paris que le cardinal Roncalli a amorcé son cheminement personnel pour devenir un prince de l'Église œcuménique et ouvert aux réformes.²⁰¹

Quand le frère Maurice est arrivé à Paris, le milieu de la théologie bouillonnait de nouveau et le climat académique était stimulant pour les étudiants et les séminaristes. Les historiens de l'Église croient que le Paris des années '50 devenait un laboratoire fertile de ferment théologique, ce qui permettait déjà à Roncalli d'imaginer un concile œcuménique. Après être devenu le pape Jean XXIII en octobre 1958, il réhabilita quelques universitaires bannis et leur confia d'importantes tâches de leadership. Sa nomination de théologiens français comme experts au concile constituait un endossement éclatant du dialogue théologique ouvert qui avait place à l'Institut Catholique de Paris durant les années '50.

²⁰⁰ cf. Greg Tobin, *The Good Pope*, Harper One, New York, 2013, chapitre 6

²⁰¹ Pierre Vallin, *Le "journal de France" d'Angelo Giuseppe Roncalli*, in *Recherches de Science Religieuse*, 2007, tome 95, 135-139

THÉOLOGIEN DU RENOUVEAU

Le frère Maurice a laissé son cœur être transformé par les protagonistes les plus brillants parmi ceux qui devaient être réhabilités par le nouveau pape. Deux d'entre eux l'ont touché profondément pendant son séjour à Paris et l'ont inspiré pour le reste de sa vie : le grand ecclésiologue dominicain Yves Congar et le Suisse Maurice Zundel, théologien et mystique.

Yves Congar

Le cardinal Avery Dulles a écrit : « Au concile, l'influence de Congar a été égale, sinon plus grande, que celle de n'importe quel autre théologien catholique. »²⁰² Congar, même avant le concile, a certes eu une grande influence sur l'étudiant en théologie qu'était le frère Maurice. Celui-ci a été marqué spécialement par l'insistance du dominicain sur l'action de l'Esprit Saint dans l'Église et en chacun de nous : « *The indwelling of the Holy Spirit in the human person is a mystery of deification that elevates humanity to a new level of participating in divine life.* »²⁰³ Congar peut être crédité du retour de l'Esprit Saint dans la théologie de l'Église et de la croyance profonde du frère Maurice que cette divine inspiration peut être découverte par l'écoute et la consultation.

Nulle part dans la formation du jeune Maurice basée sur notre « état de perfection » de la Règle de 1927 n'y avait-il eu autant d'importance accordée à l'Esprit Saint. Mais à Paris, grâce à Congar, l'Esprit était partout! Plus tard, le frère Maurice a écrit dans une circulaire intitulée *À l'écoute de l'Esprit* : « [Le] dessein

²⁰² Avery Dulles, S.J., "Foreword," *The Meaning of Tradition*, Ignatius Press, 2

²⁰³ Cité par Elizabeth Teresa Groppe, *Yves Congar's Theology of the Holy Spirit*, Oxford University Press, 2004, 9

de vivre avec le Seigneur n'est pas né de la chair et du sang, mais de l'Esprit Saint toujours agissant dans le Peuple de Dieu. ... Notre vie de religieux jaillit du Cœur du Christ. »²⁰⁴

Congar a aussi donné espoir au frère Maurice en énonçant une théologie audacieuse du laïc. Dans son œuvre innovatrice *Jalons*,²⁰⁵ Congar affirme que le clergé ne réfléchira jamais assez sur le cas de Galilée qui, à l'âge de 70 ans, a été traité comme un enfant qu'on châtie physiquement plutôt qu'en adulte responsable et compétent. Congar plaide pour la dignité des laïcs, hommes et femmes, comme peuple de Dieu consacré par le baptême à devenir l'unique Corps du Christ.

Le rachat par Congar de la consécration laïque n'a pas échappé au frère Maurice; ce fut la base et la clé pour promouvoir la vocation laïque des frères et des sœurs. Il dit aux frères : « La vie de consacré ... greffée sur notre baptême ... se développe, fleurit et produit des fruits de sainteté et d'apostolat. »²⁰⁶

Même si elles dataient de dix ans, les idées de Congar étaient inconnues pour l'auteur des premiers documents de travail conciliaires sur l'Église. Il en résulta que les frères et les sœurs, n'étant pas clercs, n'étaient pas présents dans ces textes. Également, on n'invita aucun institut de frères ou de sœurs à délibérer (c'est-à-dire à voter) au concile. Sœur Mary Luke Tobin, supérieure générale des Sœurs de Lorette et présidente de la Conférence des supérieures majeures, a demandé des documents de travail plus inclusifs.²⁰⁷ Elle a été auditrice au concile parce que le cardinal Léo Suenens de Belgique avait demandé à ses collègues évêques : « Comment sommes-nous même à discuter de la réalité de l'Église quand la moitié de l'Église n'est pas représentée ici? » Cette question, lancée à mi-chemin d'un concile jusque-là masculin, a été l'avancée qui a incité les pères

²⁰⁴ Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 38

²⁰⁵ Yves M-J Congar, O.P., *Jalons pour une Théologie du Laïc*, Paris, Éditions du Cerf, 1954, 41-42

²⁰⁶ Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 38

²⁰⁷ Sœur Mary Luke Tobin, *America*, 1 novembre 1986

conciliaires à inviter quelques femmes aux sessions subséquentes.

Suenens, l'un des quatre modérateurs du concile, a vu à ce que l'on corrige trois choses au cours de la seconde session. Un nouveau document de travail préparé par les pères Congar et Henri de Lubac a remplacé celui qui était jugé défectueux; Sœur Tobin et dix autres femmes ont pu assister aux rencontres du comité de rédaction; et le frère Nicet-Joseph, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, a obtenu un siège comme « père conciliaire ».²⁰⁸

Maurice Zundel

Selon certains proches du frère Maurice, il était un admirateur de Maurice Zundel, un prêtre suisse aux expériences spirituelles profondes, et même mystiques. À cause de l'originalité de sa théologie comme jeune prêtre, son évêque l'envoya faire un doctorat à l'Université *Angelicum* de Rome. Entre les deux guerres, il a été aumônier et prédicateur de retraites dans des maisons religieuses à Paris, à Londres, en Suisse et au Caire. Pendant que le frère Maurice étudiait à Paris tout comme pendant le concile, l'abbé Zundel était recherché partout en Europe comme prédicateur de retraite, conférencier et écrivain. Il avait aussi ses critiques à cause de son approche existentielle et de son originalité théologique.

Pendant que le frère Maurice était supérieur général, en 1972, le pape Paul VI invita Zundel à Rome pour prêcher la retraite de carême au Vatican. Jean Guitton, membre de l'Académie française et conseiller laïque durant le concile, cita le pape à propos de Zundel : « [il est] un génie, un génie de poète, un génie de mystique, écrivain et théologien, et tout cela fondu en un, avec des fulgurations. »²⁰⁹

²⁰⁸ Bill Huebsch, *Vatican II in Plain English : The Decrees and Declarations*, Thomas More Press, 1996, 160-161 et Fédération des Frères Éducateurs du Canada, 30 octobre 1963, Archives L01.218

²⁰⁹ Cité dans la présentation de Maurice Zundel, *Poème de la Sainte Liturgie*, Desclée, 1998

Quand le frère Maurice a découvert les écrits de Zundel pendant ses études à Paris, il les a lus avec passion et il en a été profondément touché. Abordons ici deux des thèmes majeurs de Zundel qui semblent avoir influencé les pères de Vatican II et, par l'entremise du frère Maurice, notre *Règle de vie*.

Dieu nous sauve, nous ne nous sauvons pas nous-mêmes.

Nous sommes déjà sauvés. En tant que chrétiens, nous sommes déchargés du souci de notre salut. Il ne s'agit pas de nous sauver. On a tout empoisonné quand on a fait cet épouvantable calcul de mettre ses bonnes œuvres à la caisse d'épargne pour en toucher la récompense avec intérêts composés. C'est abject! Il s'agit d'aimer Dieu pour lui-même, aimer Dieu pour lui donner en nous un espace où il puisse répandre sa vie, où il puisse révéler son amour. Impossible de faire avec lui un calcul et un échange de maquignon.²¹⁰

La Trinité.

Dieu n'est pas un personnage qui tourne autour de soi, qui s'admire, qui se contemple, qui s'encense et qui nous demande de l'admirer et de l'encenser. Dieu est celui qui ne se connaît qu'ainsi : le Père que dans le Fils, et le Fils que dans le Père, une connaissance mutuelle qui va vers l'autre, qui est dans l'autre et pour lui, une confiance d'amour où tout l'être passe dans l'autre et pour lui. Le Père n'est rien d'autre que cet élan vers le Fils, comme le Fils n'est rien d'autre que cet élan vers le Père. L'Amour est une communication et une respiration de l'Esprit vers le Père et le Fils. Et cette communication est totale, elle est infinie, elle est absolue, elle est.²¹¹

Nous avons examiné la question : « Qu'est-ce qui a donné au frère Maurice des attentes si aiguisées pour la réforme et le renouveau, différemment de celles des autres délégués au chapitre de

²¹⁰ Maurice Zundel, Retraite prêchée aux Franciscaines du Liban du 20 au 27 juillet 1959, cf. *Silence, Parole de vie*, Éditions Anne Sigier, 1990, 72

²¹¹ Id., 76-77

1964? » Même si la question est encore ouverte, une partie de la réponse se trouve dans les grâces qu'il a reçues au cours des différents stades de sa vie.

DOUZIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

Il a été providentiel que le frère Maurice, pour qui la consultation était aussi naturelle que la respiration, ait été à la bonne place juste au moment où l'Église lançait un appel demandant quelqu'un avec des dons comme les siens. Les pères du concile ont demandé aux supérieurs de prendre la responsabilité d'une expérimentation prudente, non pas unilatéralement ou par de simples moyens législatifs, mais par la collaboration, dans un esprit d'écoute active.²¹² Le frère Jean-Claude Éthier, historien des Frères du Sacré-Cœur au Canada et témoin crédible parce qu'il a participé aux mêmes chapitres que le frère Maurice, a dit de lui qu'il était le « capitaine du traversier chargé de mener le bateau d'une rive à l'autre ». ²¹³ Le fleuve en question était le majestueux Saint-Laurent qui, en certains droits, est trop large pour voir l'autre rive. Selon les mots du frère Jean-Claude, le Révérend Frère Maurice s'est montré « l'homme de l'heure », ²¹⁴ un guide fiable pour une traverse sécuritaire de l'institut dans une ère sans précédent et imprévisible.

Une approche d'équipe à l'autorité

Comme premier assistant du Révérend Frère Maurice, le chapitre général de 1970 a choisi le supérieur provincial de sa propre province, Arthabaska, le frère Jean-Charles Daigneault. Le frère Marcel Rivière, maître des scolastiques à la Nouvelle-Orléans, qui

²¹² cf. *Perfectæ Caritatis*, 4

²¹³ Éthier, 45

²¹⁴ Id., 44

avait étudié à *Jesus Magister* à Rome, a été élu 2^e assistant. Les autres conseillers ont été les frères Manuel Molinos, ancien supérieur provincial d'Argentine, 3^e assistant, Marcel Costes, supérieur provincial de Chirac, 4^e assistant, Léo-Paul Trudel, supérieur provincial de Madagascar, 5^e assistant, et Jacques Rondeau, ancien maître de formation à Ottawa, 6^e assistant.

C'était un conseil complètement renouvelé. Les délégués avaient recherché des frères en mesure d'incarner la philosophie de gouvernement qu'ils venaient d'adopter à une majorité des deux tiers : « Le gouvernement dans l'institut est conçu à tous les échelons dans un esprit de collégialité. »²¹⁵ Le titre de *vicaire* pour le premier conseiller a été mis de côté. Même le titre d'*assistant* commençait à être démodé à la lumière de l'insistance du frère Maurice sur le travail d'équipe au sein de l'administration générale. Une lecture des circulaires pendant ses deux mandats illustre bien qu'il a refusé d'identifier l'autorité à la seule personne du supérieur. Les circulaires ne venaient pas de lui seul, mais prenaient leur inspiration dans la réflexion d'équipe lors des réunions du conseil. Elles étaient signées : « Les membres du conseil général » ou « Le conseil général par Frère Maurice Ratté, supérieur général ».

La toute première circulaire, celle qui promulgue les résultats du chapitre, est encore plus claire en affirmant : « L'orientation résolue vers une animation collégiale sous-tend un mode particulier de l'exercice de l'autorité. Elle suppose que chaque membre ... ait assez de maturité et de loyauté dans la poursuite des objectifs établis pour devenir élément de cohésion, de prise en charge mutuelle. »²¹⁶ Pour exprimer concrètement ce principe, la dernière page de la circulaire porte la signature de tous les membres du conseil général.²¹⁷

Cette première circulaire définit aussi explicitement l'autorité comme un service où l'obéissance *du* supérieur est équilibrée par

²¹⁵ *Registre des procès-verbaux*, 16 février 1970, 290

²¹⁶ Circulaire 1, 25

²¹⁷ Circulaire 1, 29

l'obéissance *au* supérieur. Une telle attitude de réciprocité facilite un dialogue ouvert et requiert des rencontres régulières de la communauté pour discerner le bien commun avec l'apport de chacun.²¹⁸

Rédaction collective

L'objectif de la session de 1970 du chapitre général spécial était très clair : publier une nouvelle règle et de nouvelles constitutions basées sur la théologie de Vatican II et l'esprit de nos fondateurs. Le travail était déjà bien en cours puisque la session de 1968 avait mandaté une commission permanente pour en préparer une ébauche, ce qui fut fait durant l'intersession. La commission arriva à Rome le 9 janvier 1970 avec une proposition sur la façon d'organiser l'étude, proposition acceptée par les délégués par 55 voix contre 2, avec une abstention.²¹⁹ La commission a également soumis un schéma des chapitres et un « texte martyr » à scruter par les délégués. Le schéma proposé et le texte brouillon ont été approuvés sans problème. Par une large majorité, l'assemblée a exprimé sa satisfaction pour le travail de la commission permanente. Après ce vote de confiance, la commission se saborda aussitôt. Les délégués eux-mêmes étaient prêts à prendre en mains cette rédaction collective que la commission leur laissait.

Les règles et constitutions mises ensemble prendraient plus tard le nom de *Règle de vie*. Selon la vision du chapitre, un nouveau titre était nécessaire pour transmettre un nouvel esprit : cette nouvelle règle n'exigerait plus tellement la fidélité à des prescriptions qui commandent notre agir, mais plutôt la fidélité à une vie religieuse authentique et significative, face au milieu professionnel et ecclésial où nous nous insérons.²²⁰

L'assemblée s'est divisée en neuf commissions, une pour

²¹⁸ Id., cf. 25

²¹⁹ *Registre des procès-verbaux*, 9 janvier 1970, 242

²²⁰ cf. Circulaire 1, 12

chacun des neuf premiers chapitres de la *Règle de vie*. Après le travail en équipe pour la révision des textes proposés, chaque groupe à tour de rôle présenta sa nouvelle version pour être amendée au besoin avant le vote. Quelques chapitres de règle ont reçu un large agrément, mais d'autres ont été soumis à de nombreux amendements, dont quelques-uns ont été l'objet de vifs débats. D'autres sont restés au niveau de suggestions aux commissions qui devaient décider comment les intégrer avant de les soumettre à nouveau. C'était un travail pénible, ennuyant et parfois frustrant, preuve que les délégués prenaient leur travail de rédaction au sérieux.

Après que tout ait été dit, un consensus clair apparut. Et un résultat tout aussi clair : chacun des neuf chapitres a cheminé à travers une dernière lecture, puis un vote, article par article, et enfin globalement. Après la fin de leur travail sur les règles, les membres des commissions formèrent de nouveaux groupes, cette fois pour appliquer leurs talents de rédacteurs à des sujets relevant plutôt des constitutions : le gouvernement, le noviciat, les vœux et les promesses, le sacerdoce dans l'institut, les districts. Après avoir été tamisées par un processus similaire, les constitutions ont obtenu une solide approbation.

C'est le 13 mars 1970 que les règles et constitutions ont été soumises à un vote global et, par un scrutin de 49-1-0, promulguées comme la nouvelle *Règle de vie* de l'institut « devant entrer en vigueur immédiatement après la clôture du chapitre général. »²²¹ Le frère Maurice signala : « C'est la première fois qu'une règle est chez nous l'œuvre commune de tout un chapitre général. ... Elle est le fruit des réflexions, des prières et de la vie même des frères. »²²²

²²¹ *Registre des procès-verbaux*, 377

²²² Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 17

MENEUR PARMIS DES MENEURS

Les procès-verbaux du chapitre ne donnent pas assez de détails pour monter un film documentaire sur le rôle du frère Maurice dans la rédaction de la *Règle de vie*. Ils fournissent cependant quelques instantanés qui démontrent son leadership extraordinaire dans cette rédaction. Il a agi comme président de la commission qui étudiait le chapitre 1, *Au cœur de l'Église*. Croyant fermement que les premiers mots de la règle devaient irradier notre spiritualité, il en reformula la première ligne en commençant par: « Dieu est amour. Par amour, il a créé le monde. » Inscrire l'amour de Dieu dès les premiers mots de la nouvelle règle constituait un élément essentiel aux yeux du frère Maurice. En plus de rappeler l'évangile de saint Jean, cette addition fait écho à Maurice Zundel qui décrivait Dieu ainsi : « Dieu est fragile; il n'est pas le dieu despote, le roi pharaon. Dieu est non moins mère que père. Il est la Trinité de l'amour. »²²³

À travers les différents apports du frère Maurice au chapitre 1, nous voyons aussi son attachement à la Trinité. Les trois premiers articles alignent une affirmation trinitaire très claire. Le premier décrit les dons que nous avons reçus du Père; le second, ceux du Fils; et le troisième, ceux de l'Esprit. Le frère Maurice a vu à ce que ce schéma revienne comme un refrain dans d'autres chapitres-clés de la *Règle de vie*.

Quand le chapitre *La vie consacrée* en arriva au vote, il proposa de débiter le premier article par « Dieu nous consacre... »²²⁴ pour remplacer une phrase qui laissait entendre que nous nous consacrons nous-mêmes. La proposition insistait justement pour dire que la consécration n'est pas quelque chose que nous faisons, mais quelque chose que Dieu fait pour nous. Une des principales

²²³ Maurice Zundel, *L'homme, l'espoir de Dieu*, Lausanne, 1955

²²⁴ *Registre des procès-verbaux*, 269

contributions du frère Maurice à la théologie de la nouvelle *Règle de vie* était la conviction que la vie religieuse ne consiste pas à nous sauver ou à nous sanctifier par l'observance. Il s'agit plutôt d'un don de Dieu non mérité, ou selon le mot du frère Maurice, « ineffable ».

Le chapitre a vu la nécessité de nommer le frère Maurice pour diriger un comité de rédaction avec le frère Jean-Claude Éthier pour unifier le langage et pour ajouter de la cohérence au texte qui, après de nombreux amendements, était devenu passablement disloqué. Dans ce rôle, le frère Maurice a conçu une structure en forme de triptyque,²²⁵ regroupant les chapitres sous trois sous-titres, dont les deux premiers décrivent l'action de Dieu sur nous alors que le troisième décrit notre réponse :

1. Nous sommes rassemblés... Église, institut, communauté
2. Nous sommes consacrés... chasteté, pauvreté, obéissance
3. Nous sommes unis dans le Cœur de Jésus... pour la prière et l'apostolat

Dans le texte composé par le frère Maurice, la nouvelle règle rend Dieu protagoniste. Le schéma d'une présentation des dons de Dieu suivie de notre réponse devenait sa façon de remplacer la vieille méthode selon laquelle nous essayons de plaire à Dieu et de mériter sa grâce.

Dans son message final aux délégués, le frère Maurice a identifié une seconde triple dimension à la *Règle de vie* : « Je serais enclin à classer ces textes en trois catégories : la théologique, qui amène tout notre être et ses facultés sous le regard de Dieu; la morale, qui place notre capacité d'action sous la mouvance de l'Esprit Saint; et la liturgique, qui considère toute notre vie religieuse apostolique comme une liturgie. »²²⁶

Même si le chapitre avait adopté les règles et constitutions séparément et les présentait dans des sections distinctes, le frère Mau-

²²⁵ Circulaire 1, 13

²²⁶ *Registre des procès-verbaux*, 1970, 378

rice explique qu'elles sont reliées de façon dynamique : « Les constitutions comportent des thèmes voisins de ceux de la règle, mais selon une problématique différente. La règle fut écrite avec la préoccupation de promouvoir l'élan spirituel et missionnaire. ... Les constitutions, pour leur part, établissent des structures plus précises. Si nous disons dans la règle comment la communauté est inspirée et animée, les constitutions nous permettent de dire surtout comment elle est organisée. »²²⁷ Dans leur ensemble, elles invitent à découvrir sous la lettre de la loi l'esprit qui mène au Christ. Les 66 articles de règle décrivent le projet d'amour de Dieu, c'est-à-dire les actions de salut et de consécration de la Trinité, de façon à motiver une réponse d'amour de notre part. Les 181 articles de constitutions, y compris 78 sur le gouvernement et 21 sur la vie apostolique,²²⁸ énumèrent les composantes essentielles de cette réponse.

Une fois que la promulgation internationale de la *Règle de vie* a été assurée, ce chapitre général spécial en deux sessions, chacune longue de deux mois, séparées par une intersession de treize mois, a proclamé sa dissolution le 13 mars 1970.

COMPLÉTER LA *RÈGLE DE VIE*

La résolution du chapitre adoptant le « Document 146 » sous le titre *Règle et Constitutions* a été entérinée par une assemblée consciente des failles du texte. Le document avait encore besoin d'un long travail d'édition, de mise en forme, de numérotation et de titrage; cette tâche a été confiée à un comité de rédaction qui devait demeurer à Rome pour figurer le texte avant son impression. Le frère Maurice a présidé ce comité et le frère Jean-Claude Éthier en a été le secrétaire. C'est à ce comité, qui faisait rapport au conseil général, que nous pouvons attribuer les améliorations stylistiques et

²²⁷ Circulaire 1, 2 avril 1970, 14-15

²²⁸ *Règle de vie* 1970

quelques éléments complémentaires que l'on trouve dans l'édition de 1970 :

- son titre : *Règle de vie des Frères du Sacré-Cœur*;
- sa nomenclature: *Règle et Constitutions*;
- le préambule;
- le regroupement d'articles en chapitres;
- un titre pour chaque chapitre et chaque article de *Règle*;
- des citations des fondateurs sur les pages-titres des chapitres;
- des annexes, y compris la formule de profession et des index.

Sans délai, l'édition officielle française a été traduite en espagnol, anglais et italien pour distribution immédiate. Ainsi, grâce au comité de rédaction et à des efforts concertés au niveau international, on a remédié rapidement aux failles de la « nouvelle règle ».

Ceci dit, corriger les imperfections du texte ne constituait qu'une part minime du travail à faire à propos de cette nouvelle *Règle de vie*. Prenant une orientation majeure, la session de 1968 avait adopté le principe de subsidiarité : les décisions de gouvernement se prennent au plus bas niveau d'autorité possible de façon à garantir le respect des réalités locales. L'option pour la subsidiarité signifie que sont comptés les jours d'un horaire quotidien unifié pour tout l'institut. Elle signifie que le conseil général ne nomme plus tous les supérieurs provinciaux. Elle signifie que les étapes de formation peuvent varier d'une entité à l'autre. Bref, la subsidiarité signifie que la *Règle de vie* demeure volontairement incomplète de façon à permettre aux provinces et districts d'ajouter ce qui y manque avec une législation adaptée à leurs conditions, leur culture et leur personnel. Le véhicule désigné pour promulguer la législation locale prend la forme d'un directoire rédigé par le chapitre provincial ou régional.

Une fois ratifiés par le conseil général, les articles de directoire auraient la même valeur que les articles de constitution. Dans sa circulaire des actes du chapitre de 1970, le conseil général n'a pas mentionné l'importance de ces directoires à venir; dans le processus

de création d'une nouvelle règle, cette dimension locale de la législation était tombée dans l'oubli. En retournant à la maison, plusieurs supérieurs provinciaux ont découvert que certains frères, habitués à être imputables à une règle commune détaillée, ne comprenaient plus ce vide juridique intentionnel ou la nature « obligatoire » de décisions prises par des chapitres provinciaux. « L'obéissance » dit l'un, « signifie obéir. Qu'y a-t-il à obéir? »

Le frère Luis Muga Cámara d'Espagne (V1990), enseignant et compagnon affable en communauté, pourrait être le porte-parole de plusieurs frères : « Quand la nouvelle Règle est apparue... je suis resté bouche bée, comme on dit vulgairement. Il n'y avait rien ou presque, de ces règles que l'on nous avait fait apprendre par cœur et, par-dessus le marché, en français! Mon premier commentaire a été : cela n'est pas une règle ni rien qui y ressemble. »²²⁹ Pour que l'ensemble des frères soit convaincu que les directoires complètent les constitutions, certains chapitres provinciaux, parmi eux l'Espagne et Nouvelle-Orléans, ont publié la Règle de 1970 en insérant les articles du directoire à côté ou entre les articles de constitutions. C'était là une façon de combler le vide délibéré et de démontrer que le directoire provincial constitue une part intégrale et égale de la *Règle de vie*.

Le frère Maurice a compris ce qui était en jeu. Dans sa première circulaire aux administrations, rédigée en même temps que le texte de 1970, il a insisté pour que les supérieurs provinciaux et régionaux complètent leur directoire dès que possible. Il a précisé dix-huit articles de constitutions qui n'avaient aucun sens sans un complément concret dans la législation locale.²³⁰ En réalité, le frère Maurice répétait que la règle n'a pas deux, mais bien trois parties d'égale importance : Règle, constitutions et directoire. Sans directoire, les constitutions sont inadéquates. Avec le directoire, la règle devient un triptyque.

²²⁹ *Annuaire* 85-313

²³⁰ *Aux administrations provinciales et régionales*, 30 mai 1970, 5-6 AD-1-70, Archives A13.001

Le chapitre général de 1976 a formé une commission d'étude menée par le frère Jean-Charles Daigneault pour évaluer l'efficacité des directoires mis en place au cours des six années précédentes. L'assemblée adopta six directives définissant le rôle du conseil général dans le suivi et l'approbation des directoires.²³¹

ROUVRIR UNE ÈRE D'EXPÉRIMENTATION

La publication de la nouvelle Règle de vie commence avec un avertissement : « Cette règle et ces constitutions sont notre législation *ad experimentum*, préparée pour l'institut, au cours des deux sessions du chapitre général spécial (1968, 1970), demandé par le *motu proprio Ecclesiae sanctae*, 3, 6. » Avant l'approbation du texte de la Règle, une autre résolution avait précisé que la nouvelle législation serait en vigueur pour six ans, jusqu'au chapitre général ordinaire suivant. L'expression *ad experimentum* signifiait « pour expérimenter », c'est-à-dire, ayant force de loi sans l'approbation du Vatican. *Ecclesiae sanctae* donnait aux chapitres généraux le droit « d'expérimenter... pourvu que tout soit entrepris avec prudence... comme les temps l'exigent. » On ajoutait que, entre les chapitres, le conseil général avait le pouvoir d'autoriser des expériences en vigueur jusqu'au chapitre général suivant.²³²

En accordant une latitude aussi large, le Saint-Siège manifestait une grande confiance envers les chapitres et les conseils des instituts. Cette confiance exprimait la conviction des pères conciliaires à l'effet que les divers charismes transmis par l'Esprit Saint aux fondateurs sont encore bien vivants et actifs hors des liens de la curie : « Une telle rénovation doit s'accomplir sous l'impulsion de l'Esprit Saint ». ²³³

²³¹ Circulaire 1, 30 septembre 1976, Ordonnances 29-34

²³² *Ecclesiae sanctae*, II, I, 6

²³³ *Perfectae Caritatis*, 2

Le frère Maurice a vu dans cette ouverture du concile un appel à la liberté : « Notre nouvelle règle est imprégnée de la liberté des enfants de Dieu. » « Nous trouvons dans ce livre la doctrine de libération exposée par saint Paul : “Vous avez été appelés à la liberté.” »²³⁴ En réalité, la liberté d’expérimenter la nouvelle règle et de nouvelles façons de vivre le charisme du fondateur marquait un retour à l’époque créative de la fondation. Ça signifiait réentendre l’exhortation d’André Coindre à inventer des « solutions provisoires », à réfléchir sur le fait que « Dieu a mis six jours pour créer le monde et débrouiller le chaos », et de convenir qu’il « faut du temps avant qu’une communauté naissante puisse s’asseoir sur toutes les bases qui lui conviennent. »²³⁵

Un exemple d’expérimentation qui évoque les premières années de la fondation est celui de l’habit religieux. Le père Coindre n’a pas donné d’habit aux frères et il a tenté de diminuer l’importance que le frère Borgia lui accordait : « Quand vous serez sûr de l’obéissance et de la piété vraiment religieuse de nos autres frères, vous les ferez habiller. »²³⁶ Il laissa aux frères de faire leurs propres expériences, ce qu’ils firent. La soutane traditionnelle a évolué, sans législation, jusqu’en 1865. Le chapitre général de 1964 l’a simplifiée en supprimant le capuchon et le scapulaire. Dans la nouvelle règle, la question du où et quand porter la soutane ou l’habit civil est laissée à chaque province ou district, puisque les coutumes locales concernant le costume religieux varient grandement en différentes parties du monde.

Un autre champ d’expérimentation a été de permettre l’émission de promesses plutôt que des vœux comme forme de lien sacré durant la profession temporaire. Le chapitre général a étudié attentivement cette expérience, décidant finalement de permettre aux provinces d’inclure les promesses dans leur directoire. Dix provinces et six districts l’ont fait. Alors que la question de l’habit est toujours demeurée

²³⁴ Circulaire 4, *À l’écoute de l’Esprit*, 21

²³⁵ Ribaut et Dussault, *André Coindre 1*, 51

²³⁶ Ribaut et Dussault, *André Coindre 1*, 22

de compétence provinciale, l'émission des vœux temporaires a été rendue de nouveau obligatoire par un chapitre général subséquent.

De multiples expériences ont eu lieu dans le domaine du gouvernement, rebaptisé « service de l'autorité » pour exprimer la signification théologique de l'autorité : c'est un signe de Jésus qui est venu « non pour être servi, mais pour servir ». Et sa première mission est de « rendre les frères attentifs à l'Esprit et coresponsables ». ²³⁷ Les provinces et districts étaient libres de déterminer le mode de choix du supérieur provincial ou régional, sous réserve de l'approbation du conseil général. Ces modes ont été regroupés en trois blocs : élection directe, élection par le chapitre, nomination par le supérieur général en conseil. Ces modes ont évolué au cours des années. L'élection directe est disparue. Au niveau local, une expérience tentée dans quelques provinces, celle de permettre aux communautés locales d'élire leur supérieur, a été abandonnée après peu de temps parce qu'elle affaiblissait le lien entre l'autorité locale et provinciale.

L'ACCUEIL DE LA RÈGLE DE VIE DE 1970

Tout comme le frère Borgia, directeur d'un institut chancelant, et le frère Augustin, maître des novices, sont devenus impatients devant l'ouverture sans limites du fondateur, plusieurs des 2488 frères et 111 novices ont eu de la difficulté à accueillir sans réserve la nouvelle règle de 1970. D'une part, la liberté et la responsabilité personnelle laissées aux frères menèrent à des expériences imprudentes et à un haut taux de sécularisations. Après cinq ans, il y avait une baisse de 18 % dans le nombre de profès. À l'autre extrême, certains frères, qui avaient un attachement viscéral et idéologique aux règles et constitutions de 1927, ont refusé leur adhésion à la nouvelle règle. Ils ont continué à vivre selon « le livre noir ».

²³⁷ *Règle de vie* 1970, C48-49

Un frère de Nouvelle-Orléans est allé jusqu'à demander la permission à l'archevêque de vivre selon la règle qui était en vigueur lors de sa profession. L'indult fut accordé au grand désarroi de la province, contribuant ainsi à l'isolement du frère. Un rapport de visite du district d'Angleterre en 1972 a décrit la polarisation entre les plus jeunes frères d'une part, qui trouvaient énergie dans la *Règle de vie* et son esprit d'expérimentation, et les frères plus âgés, d'autre part, qui avaient investi une si grande part de leur vie dans la régularité traditionnelle.

Cependant, la vaste majorité des frères se trouvait entre ces deux positions. Les visiteurs du conseil général rapportèrent au frère Maurice la méconnaissance des frères pour la règle, leur indifférence envers elle et une certaine confusion parce qu'ils trouvaient le nouveau texte dense et théorique. Le conseil général décida d'aider les frères à accueillir la *Règle de vie* d'abord en apprenant à la connaître puis à se l'approprier comme une grâce de conversion. Dans une circulaire de 1972, *À l'écoute de l'Esprit*, le conseil a proposé aux frères d'en découvrir les trésors. Comme suivi, il a préparé du matériel d'animation basé sur la règle pour ses visites aux entités.

De nouvelles initiatives ont pris forme. En 1972, le frère Raoul Lafrenière (Rimouski) a écrit un commentaire qui a été traduit en anglais par le frère Berchmans Downey (New York). Ce livre a été largement distribué dans l'institut, particulièrement dans les maisons de formation. Les trois provinces américaines et l'Angleterre ont collaboré pour organiser une série de retraites et d'ateliers de travail sur la *Règle de vie*. En 1973, le conseil général a mis fin au traditionnel grand noviciat et le remplaça par la SSIR (Session spirituelle internationale de Rome), un programme de ressourcement pour aider les frères à découvrir les inspirations profondes et les fils conducteurs de la *Règle de vie* comme on souhaitait qu'elle soit vécue dans les communautés locales.²³⁸ La session, animée par une

²³⁸ cf. Document *La Session Spirituelle de Rome*, 1973, Archives R15.205

équipe sous la direction d'abord du frère Conrad Pelletier (Granby), puis du frère Claude Lebeau (Montréal) et du frère Louis-Régis Ross (Québec), s'est poursuivie jusqu'en 1988. Dans les premières années, le supérieur général et son conseil ont joué un rôle important dans son animation.

Le frère Maurice a été un promoteur passionné de la *Règle de vie*. Il y voyait bien sûr une source importante de rénovation personnelle et communautaire et une juste adaptation de la consécration religieuse à notre époque. Mais encore plus, il y décelait la première compréhension globale de notre charisme de fondation. « C'est la première fois, écrit-il, que notre communauté se donne une Règle qui soit authentiquement nôtre par son esprit, son élaboration, son originalité. »²³⁹ En proclamant ainsi cette originalité, il se fiait aux études méticuleuses menées par le frère Stanislas Roux, secrétaire général (1952-1964) et archiviste (1964-1980). Celui-ci illustre que les trois règles que nous avons eues au cours de notre histoire sont bien loin d'être propres à nous. Celle d'André Coindre était celle du noviciat des jésuites. Pour celle du frère Polycarpe en 1843, seulement un quart était original; le reste venait des jésuites (26 %) et des Frères des Écoles chrétiennes (46 %). Quant aux 2055 lignes des règles du frère Adrien en 1867, 73 % provenaient directement des règles des frères maristes.²⁴⁰

Du point de vue du frère Maurice, la *Règle de vie* de 1970 a été notre première législation authentiquement originale, faite sur mesure pour notre charisme et notre spiritualité. Approuvée *ad experimentum*, elle mettait fin ironiquement à 149 ans d'expérimentations avec des règles empruntées et des constitutions imposées.²⁴¹ Si nous pouvons voir André Coindre comme Moïse qui guide son peuple jusqu'à ce qu'il soit en vue de la terre promise, mais n'y entrant pas

²³⁹ Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 17

²⁴⁰ Frère Stanislas Roux, S.C., *Évolution de notre législation* in *Annuaire* 61, 7-22. cf. aussi, *Nos Règles, Cahier de travail no 3*, Rome, 1981, 9-17

²⁴¹ Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, Première partie

lui-même, nous pouvons peut-être voir le frère Maurice comme Aaron, le porte-parole de Moïse et celui qui complète sa mission. Aaron donne des mots à Moïse et prend sa place. Sous le leadership du frère Maurice, le chapitre général donne voix à André Coindre en écrivant la *Règle de vie* que notre fondateur voulait, mais qu'il n'a jamais écrite. Il agit également comme porte-parole du fondateur en utilisant les mots du pape Paul VI : « Il vous reviendra dès demain ... par l'assurance de votre foi en la mission que l'Église vous confie, de donner vie à la lettre de ces textes. »²⁴²

RISQUER L'INTRODUCTION DU SACERDOCE

L'expérience probablement la plus risquée du chapitre général spécial – certainement la plus chaudement débattue – a été de permettre l'ordination de certains frères « pour subvenir aux besoins du ministère sacerdotal » dans l'institut.²⁴³ Cette éventualité avait été examinée de près en décembre 1960 alors que Vatican II en était encore à sa phase préparatoire. La Congrégation pour les religieux avait fait un sondage auprès des instituts de frères sur l'opportunité que l'Église permette l'introduction du sacerdoce dans leur congrégation. Tous les instituts sauf le nôtre avaient une opinion négative. Le Révérend Frère Josaphat était ambivalent sur le sujet et sollicita une audience auprès du pape Paul VI pour en parler; le pontife laissa entendre au frère Josaphat qu'il était favorable. Sur la proposition de deux chapitres provinciaux, la question fut discutée au chapitre général de 1964, mais rejetée.

Dans sa circulaire de décembre 1967,²⁴⁴ le Révérend Frère Jules demanda aux chapitres provinciaux et régionaux de se préparer à la session de 1968 du chapitre général spécial en réfléchis-

²⁴² Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 13, citation du message du pape Paul VI à la seconde session du chapitre général spécial

²⁴³ cf. *Perfectæ Caritatis*, 10

²⁴⁴ Circulaire 6, 14

sant sur *Perfectæ Caritatis* en général, et particulièrement sur ceci : « Si le chapitre concluait dans le sens de l'accession au sacerdoce, quelle législation spéciale insèreriez-vous dans les constitutions sur ce sujet? » En réponse à ce premier sondage, deux chapitres provinciaux et neuf chapitres régionaux se prononcèrent en faveur de l'ordination de certains de leurs membres.

Avant le début du chapitre, le pape Paul VI, par l'intermédiaire du cardinal Gaetano Cicognani du tribunal du Vatican, clarifia au profit des instituts de frères que *Perfectæ Caritatis* n'imposait ni même ne recommandait l'ordination de frères, mais se contentait de maintenir ouverte cette possibilité pour les instituts qui le souhaitaient.²⁴⁵

Le frère Maurice a qualifié les discussions du chapitre sur le sacerdoce de longues et laborieuses et les opinions exprimées porteuses d'intensité et d'urgence fort diverses. Rien dans les écrits du père Coindre ou du frère Polycarpe ne pouvait apporter la lumière pour ce discernement. Par ailleurs, la recherche révéla que le premier article des constitutions de 1900 disait : « Par le fait de sa profession, chaque frère s'engage à ne pas aspirer au sacerdoce. » Au-delà de ces points de base pour un accord, aucun consensus ne motivait une décision du chapitre.

Se rendant compte que les besoins du service sacerdotal variaient énormément d'un secteur à l'autre de l'institut, l'assemblée déplaça la question sur le plan pastoral plutôt que théologique. Elle décida d'appliquer le même principe de subsidiarité qui avait servi pour la plupart des autres sujets. C'est donc aux chapitres provinciaux et régionaux que revint de vérifier si les besoins pastoraux justifiaient l'ordination de frères dans leur secteur. Mais cette délégation de pouvoirs devrait attendre l'adoption du principe même de l'ordination de certains frères. Ceci n'advint qu'au cours de l'après-midi de l'avant-dernier jour de la session, le 17 décembre 1968.

Revoyons le film de cette journée telle que rapportée dans les procès-verbaux. À la session du matin, le Révérend Frère Jules

²⁴⁵ cf. Circulaire 2, *L'introduction du sacerdoce dans l'institut*, 8 avril 1971, 8-9

sonde le terrain avec le frère Eric Goguen (New York), président de la commission sur le sacerdoce, pour voir si le chapitre est prêt à se commettre par vote. L'assemblée manifeste son accord et fixe le moment du vote à l'après-midi. À 16h50, le frère Léo Martel (Sherbrooke) présente la formulation finale et un document explicatif; il annonce que la résolution sera soumise au vote en deux parts. Le frère Josaphat propose que les capitulants passent en assemblée délibérative pour voter sur la première partie. Aussitôt, l'assemblée vote par 53 à 2 avec deux abstentions que « Le chapitre maintient fermement le caractère laïque de l'institut. »

Puis, le frère Léo propose officiellement la seconde partie, dite proposition 114b : « Que le chapitre approuve le principe de l'introduction du sacerdoce dans l'institut, dans les limites de *Perfectæ Caritatis*. » Une discussion serrée s'ensuit; le temps fixé est dépassé et le frère Manuel Armalé (Espagne) propose un vote pour prolonger le débat pendant encore vingt minutes; ce prolongement aussi est dépassé. À 18h20, le frère Mark Thornton (Nouvelle-Orléans) appelle le vote sur la proposition 114b elle-même. Onze délégués s'abstiennent; 44 votent en faveur et 2 contre. Une prière de conclusion met fin à la session à 18h45.²⁴⁶

Même si c'est le frère Jules qui a présidé ce vote, le frère Maurice et son conseil allaient avoir la responsabilité de fixer des balises pour intégrer doucement dans la vie de l'institut cette expérience du sacerdoce. Ce long processus débuta lors de la session de 1970. Une commission, encore dirigée par le frère Eric Goguen, a préparé une ébauche de législation prévoyant huit articles. Le plus important donnait aux chapitres provinciaux et régionaux la responsabilité d'évaluer le besoin des ordres sacrés. Ces chapitres devaient se mettre d'accord par une majorité des deux tiers et soumettre leur décision au supérieur général en conseil pour approbation.

Les huit articles adoptés avec un large consensus protègent le caractère laïque de l'institut de différentes façons. Les candidats au

²⁴⁶ *Registre des procès-verbaux*, 1968, 229-230

sacerdoce sont nommés par le conseil provincial ou régional seulement après une consultation des frères; après leur ordination, ils portent le nom de *frères*; ils reçoivent leur obédience du supérieur de l'entité; ils ne peuvent pas devenir maîtres de formation ni avoir des rôles d'autorité; ils ne peuvent pas faire de ministère hors des maisons ou des œuvres de l'institut sans une permission spéciale.²⁴⁷

La préoccupation la plus persistante du frère Maurice à ce propos concernait la définition des besoins. Quels besoins justifient l'ordination d'un frère? Durant les débats du chapitre, il a entendu l'expression de besoins qu'il considérait comme trop ponctuels ou trop personnels. Selon lui, certains « besoins » isoleraient les frères de l'Église locale. Immédiatement après le chapitre, les procès-verbaux du conseil général montrent qu'il se faisait du souci : certains besoins évoqués par des entités qui demandaient l'ordination n'avaient rien de « déterminant », « réel », ou « absolu ».

ACCOMPAGNER L'EXPÉRIENCE DU SACERDOCE

Après le départ des délégués, le frère Maurice poursuivit sa réflexion avec son conseil : comment assurer une expérience positive et unifiée de ce nouvel appel vocationnel au sein même de notre vocation? À la fin de son mandat, vingt des vingt-huit provinces et districts avaient accepté d'appeler certains de leurs membres aux ordres sacrés. Cinquante-huit frères avaient été ordonnés; entre-temps, huit frères avaient obtenu un indult de sécularisation pour devenir prêtres diocésains.

Le traitement des demandes et des approbations prévues par la *Règle de vie* devint vite exigeant. À la fin de son mandat, le frère Maurice a reconnu : « Le conseil général, pour diverses raisons, a parfois eu un peu de mal à maintenir cette expérience du sacerdoce dans la ligne de notre législation. »²⁴⁸

²⁴⁷ *Règle de vie* 1970, p. 81-82

²⁴⁸ Rapport sur la situation de l'institut, 1982, 29, Archives A13.035

Lui et son conseil ont passé beaucoup de temps à clarifier les besoins pour orienter des frères vers l'ordination. En 1972, ils ont fait consensus et l'ont publié dans une circulaire où ils mettaient en garde pour que les ordinations ne soient pas motivées par « un besoin quelconque ou passager qu'on pouvait combler par le recours au clergé local ou diocésain; d'un besoin fictif créé par la fausse impression que notre vocation ou notre apostolat seraient incomplets; ni par un besoin inspiré uniquement par l'attrait d'une fonction spéciale ou d'un titre honorifique. »²⁴⁹

D'autant de façon qu'il lui était possible, le frère Maurice a exprimé ses convictions et celles de ses conseillers à propos des intentions du chapitre général en acceptant d'expérimenter l'ordination. Pour cerner tous les aspects de la théologie et du ministère sacerdotal, le conseil général demanda au frère Marcel Rivière d'écrire un mémoire en guise de ressource pour sa propre formation. Après d'autres échanges autour de cette recherche, le conseil a formulé son opinion sur ce qui constitue un besoin légitime pour le sacerdoce dans l'institut : former une communauté centrée sur la liturgie et encourager les frères à participer activement au sacerdoce commun des fidèles.²⁵⁰ Le conseil s'est aussi efforcé de convaincre les supérieurs majeurs en ce sens, spécialement lors d'une rencontre en 1974.

Malgré tous les efforts du conseil pour purifier les motivations, pour définir les besoins, et pour mettre l'accent sur la nature communautaire de l'appel à l'ordination, il n'a pas été en mesure d'éradiquer les malentendus quant à l'esprit ou les procédures. En certains cas, sans nécessairement informer le supérieur général, des conseils provinciaux ont pris une approche plus pragmatique, s'éloignant des principes. Certains ont nommé des candidats sans une véritable consultation des frères. D'autres ont orienté des frères qui aspiraient déjà à l'ordination – en certains cas, depuis leur jeunesse. Quelques supérieurs provinciaux ont laissé le frère prêtre libre d'ac-

²⁴⁹ Circulaire 2, *L'introduction du sacerdoce dans l'institut*, 8 avril 1971, 21

²⁵⁰ Marcel Rivière, S.C., *The Priesthood of the Faithful and the Ministerial Priesthood*, Rome, 1974, Archives D28.329

cepter des responsabilités ministérielles de l'évêque. En quelques cas, les candidats, après avoir été choisis, ont été formés dans des séminaires avec une culture cléricale incompatible avec le concept de frères prêtres; il en résulta une pression sur eux pour s'identifier au diocèse ou à l'état clérical.

En réponse à ces problèmes, étudiés au chapitre général de 1976, le frère Maurice écrivit une lettre aux supérieurs majeurs et à leur conseil, promulguant un formulaire universel de consultation préalable à l'appel d'un frère au sacerdoce.²⁵¹ Bien qu'utile pour la standardisation du processus officiel, ce formulaire n'est pas parvenu à éliminer toute dissension ou confusion. Le chapitre de 1976 a adopté des ordonnances pour clarifier les définitions de « besoins » et de « maisons » ainsi que pour préciser encore le processus de consultation.²⁵² La suite amènera des évaluations houleuses de cette expérience à chaque chapitre général suivant ou presque. Le chapitre de 2006 soutiendra l'autorité des provinces pour appeler des frères au sacerdoce. En plus, il raffinerà les procédures et les principes de l'annexe originale de 1970 avec certaines modifications éditoriales.²⁵³

Durant ses douze ans comme supérieur général, le frère Maurice a vécu plusieurs ambiguïtés dans son accompagnement de l'expérience des frères prêtres. Mais qu'a-t-il retenu de positif dans tout cela? Une réponse directe : les hommes eux-mêmes qui ont répondu à l'appel des ordres sacrés. À la fin de son mandat, il loua « l'esprit de service, la disponibilité, le zèle », « leur désir d'orienter leurs activités vers notre mission d'institut », « la possibilité pour nos frères et pour nos élèves d'avoir des célébrations mieux adaptées », leur « préparation en sciences religieuses », par lesquelles ils ont enrichi l'institut et eux-mêmes.²⁵⁴

²⁵¹ *Le Sacerdoce – Formule uniforme*, 17 novembre 1976, 5-MR-76, Archives A12.002

²⁵² Circulaire 1, 30 septembre 1976, Ordonnances 19-23

²⁵³ *Règle de vie* 2007, Annexe 2, 125-126

²⁵⁴ cf. Rapport sur la situation de l'institut, 1982, 29-30

ANIMATION EN ÉQUIPE

Un mot qu'on peut associer au frère Maurice Ratté est apparu dans les actes du chapitre quand il a décrit le service d'autorité comme un service d'*animation*. Le supérieur local assure un « ministère d'animation »; il est « le premier animateur de la communauté ».²⁵⁵ Pour certains frères habitués à référer au « directeur » ou au « supérieur », le mot « animateur » pouvait sonner creux. Il y avait peu de chance qu'ils en viennent à l'appeler ainsi.

Pourtant, le mot *animation* rend l'essentiel du frère Maurice. Sans ce mot, nous ne pouvons pas parler de sa contribution durable à la rénovation de l'institut. Animer signifie donner de la vitalité. À une communauté. À un rassemblement. À un chapitre ou à une province. À nos relations les uns avec les autres, avec Dieu, avec les jeunes. La meilleure façon de comprendre la richesse du mot est d'observer le frère Maurice au travail pour donner une vitalité accrue à l'institut. Un bon point de départ est une de ses inventions, les rassemblements qu'il a appelés *RSMI* – Réunion des supérieurs majeurs de l'institut – qui sont devenus la pièce maîtresse de l'animation de l'institut par le conseil général.

RSMI

Le leadership interprovincial du frère Maurice au Canada l'a préparé à devenir un meneur crédible et efficace lors des assemblées de la *RSMI*. Au niveau mondial, il a rassemblé tous les supérieurs provinciaux et régionaux à Rome deux fois entre 1970 et 1976 et deux fois encore avant 1982. Le rythme régulier de ces assemblées lui a aussi permis de se familiariser avec les nouveaux

²⁵⁵ Règle de vie 1970, article 17

supérieurs. Connaitre et écouter les supérieurs qui avaient les mains dans la pâte a été une partie essentielle de l'animation du conseil général.

Après avoir utilisé la *RSMI* 1972 comme laboratoire pour promouvoir la nouvelle règle et prendre le pouls des frères pendant leur adaptation, il voulait pousser la réflexion vers des thèmes moins nombrilistes. Selon lui, l'animation, même en communauté, avait besoin d'une propulsion apostolique. C'est pourquoi le conseil a construit le programme des autres *RSMI* autour de notre mission et de notre charisme :

1974 : Notre mission

1978 : Frère, quelle est ta mission?

1979 : Évangéliser les jeunes

La préparation du conseil pour les *RSMI* prenait habituellement une couple d'années durant des réunions du conseil où toute l'administration pouvait être impliquée. Le frère Maurice a engagé dans l'opération non seulement les membres de son conseil, mais aussi le secrétaire général et l'économe général, les frères René Bonnard (Ottawa) et Bruno Bergeron (Québec). Ils ont eu à produire et à présenter d'importants documents d'animation. C'était là sa façon de développer la confiance et d'animer son équipe.

Circulaires

Les procès-verbaux du conseil font état du travail de cette ruche : le frère Marcel Rivière présente du matériel sur les moyens d'adapter la formation aux besoins présents; le frère Jean-Charles Daigneault mène un échange de vues sur la vie de communauté selon l'Évangile; le frère Armand Boisvert prépare une présentation aux supérieurs provinciaux et régionaux au sujet de l'animation pendant les visites; le frère Marcel Costes fait rapport de son travail avec le Vatican sur l'éducation catholique dans les sociétés plura-

listes; et le frère Paul Trudel prépare une réflexion sur les difficultés des districts pour amener une interaction créative entre les supérieurs provinciaux et régionaux.

Pour le frère Maurice, le suivi constituait une part essentielle de l'animation. Il voulait harnacher l'énergie des grands événements comme les chapitres et les *RSMI* bien au-delà de leur jour de clôture. C'est pourquoi lui et son conseil ont largement utilisé les lettres circulaires pour en répandre l'efficacité. Par exemple, ils écrivirent trois circulaires successives après la *RSMI* 1972, les publiant sur une période de trois mois. Ainsi, les supérieurs pouvaient s'en servir comme instruments d'animation et maintenir frais les fruits des assemblées. De même, en 1974, le conseil a adopté une façon novatrice pour promulguer les résultats de la *RSMI* sur notre mission. Il publia cinq lettres différentes : à la France, au Québec, aux secteurs hispanophones et lusophones; à l'Afrique et Madagascar; et au monde anglophone. En personnalisant le message, on reconnaissait qu'il y avait des besoins spéciaux et des réalités diverses qui nécessitaient des approches particulières à la mission.

Visites

Les principaux efforts du conseil général pour son animation en équipe ont été consacrés à un horaire rigoureux de visites aux quatorze provinces et quatorze districts qui formaient l'institut au moment de leur élection. En faisant apparaître tout le temps consacré à la préparation de ces visites et à leur suivi, les procès-verbaux du conseil montrent qu'elles ont été des occasions privilégiées d'animation. Des équipes de deux ou trois conseillers ont fait environ la moitié des visites officielles.

En avril et mai 1971, le frère Maurice a fait sa première visite à Madagascar, une province de 102 frères et novices, dont plus des deux tiers d'origine malgache. Le frère Sauveur Rakotondrahasy était le supérieur provincial récemment nommé.

L'*Annuaire* reflète comment les frères ont perçu le nouveau supérieur général.

Le 3 avril nous arrivait le frère Maurice Ratté et son passage parmi nous fut placé sous le signe de l'animation. Les 6 et 7 avril déjà, tous les supérieurs locaux, souvent accompagnés, se réunissaient avec lui pour réfléchir et échanger sur « L'esprit fraternel dans la communauté locale » et « L'animateur local, sa personne, son action ». Deux journées enrichissantes qui ont contribué à faire grandir notre enthousiasme. Et ce fut la visite d'animation où l'on vit un supérieur général optimiste, sans prétention aucune, simplement prêt à nous aider à nous mettre à l'écoute des événements, des situations qui sont aussi Parole de Dieu.²⁵⁶

REMÉDIER AUX TENSIONS MISSIONNAIRES

Peu de temps après cette visite à Madagascar, il y a eu en effet des événements qui exigeraient foi et écoute attentive. Lors d'une émeute le 13 mai 1972, des universitaires ont mis le feu à l'hôtel de ville d'Antananarivo, la capitale, pour protester contre la réélection du président Philibert Tsiranana. La révolte s'étendit dans le pays et d'importants leaders et prétendants furent assassinés, ce qui a mené à une période déstabilisante de *malgachisation* dont le cri de ralliement était *Madagascar aux Malgaches*. Dans la province, ce soulèvement a empoisonné les relations communautaires entre les frères malgaches et les missionnaires canadiens. Plusieurs de ceux-ci considéraient la malgachisation néfaste, ou même xénophobe. Dans une lettre ouverte adressée aux frères canadiens, quelques frères malgaches lancèrent une critique sévère de l'attitude de certains missionnaires. Un de ceux-ci a écrit une histoire de la province en recourant à des procédés d'autodéfense.

Le procès-verbal du conseil général pour le 13 décembre 1972

²⁵⁶ *Annuaire* 65-155

rapporte que le frère Maurice et le conseil ont mis du temps à réfléchir « sur la présente situation des frères canadiens de la province de Madagascar à cause du processus de malgachisation enclenché récemment. »²⁵⁷ Après sa visite de l'année précédente, mais avant l'éclatement de la crise, le frère Maurice avait écrit un rapport confidentiel au supérieur provincial, le frère Sauveur, lui recommandant de confier aux jeunes frères munis de qualifications des responsabilités dans les comités et les œuvres de la province. Il ne s'arrêta pas là. Il a aussi écrit une éloquente exhortation de deux paragraphes sur la transmission de pouvoirs aux enseignants laïques qui ont « leur propre vocation dans notre mission comme éducateurs. »²⁵⁸

Le frère Maurice a supporté le frère Sauveur. Malgré l'opposition de plusieurs frères missionnaires, le supérieur provincial a maintenu sa conviction en faveur de l'autodétermination des Malgaches. Dans une lettre à ses frères, il écrivit : « Nous allons suivre volontiers les directives du gouvernement non seulement pour promouvoir le développement de notre pays, mais aussi pour notre progrès personnel, communautaire et spirituel. »²⁵⁹ Pour l'année scolaire suivante, il a nommé des frères malgaches à la direction de toutes les écoles de la province sauf deux.

La crise de 1972 à Madagascar n'a pas été unique. Le même problème s'est répandu dans le monde et le nombre de frères concernés était significatif. Quand le frère Maurice a été élu supérieur général, le nombre total de frères et de novices était de 2480. De ceux-là, 517 vivaient dans treize entités du « monde en développement »,²⁶⁰ ce qui signifie qu'un cinquième de l'institut vivait dans des communautés mixtes formées de frères d'origine locale et de missionnaires expatriés d'Europe ou d'Amérique.

²⁵⁷ *Procès-verbaux du conseil général 1970-1976*, 222

²⁵⁸ Rapport de la visite de la province de Madagascar, avril-mai 1971, 5, Archives D28.314

²⁵⁹ Circulaire du frère Sauveur, n° 11, juin 1972, 2, Archives M05.304

²⁶⁰ *Annuaire* 65-404

En février 1973, le conseil porta une grande attention à « la montée du nationalisme et ses conséquences sur la vie de communauté au Sénégal ». ²⁶¹ Dans plusieurs autres pays qui avaient obtenu leur indépendance des puissances coloniales dans l'espoir de mettre en place des républiques nationales, le rythme s'accélérait pour placer le pouvoir entre les mains de leaders locaux. Ni l'Église ni nos implantations missionnaires ne pouvaient se dérober à ce désir sans cesse croissant des frères d'origine d'être maîtres chez eux, surtout en éducation.

Les frères expatriés dans d'anciennes colonies ont fait preuve à divers degrés de leur attachement à la culture coloniale dans son crépuscule : de critique à sentimental, de partisan à défenseur. À un extrême, il y a eu des frères pressés de passer le flambeau aux locaux; à l'autre extrême, il y a eu ceux qui étaient « candides » au sujet de la supériorité de l'ordre colonial. Parmi ces derniers, il y a eu ce vétéran missionnaire américain au Lesotho qui a choqué un groupe de frères en session de renouveau quand il a déclaré au sujet de Nelson Mandela que le régime d'apartheid de la République d'Afrique du Sud « aurait dû le fusiller » au lieu de le mettre en prison. Parmi le premier groupe de frères, il y a eu deux frères qui ont renoncé à leur citoyenneté canadienne pour devenir des citoyens chiliens bien intégrés, se qualifiant ainsi pour devenir des enseignants de catéchèse dans les écoles publiques.

Au début des années '70, le district du Cameroun a vécu des moments de tension entre les frères camerounais et les missionnaires. Le frère Jacques Bouaikaho, supérieur régional, présent à la *RSMI* 1972, demanda à rencontrer le conseil général en présence des supérieurs provinciaux d'Arthabaska et de Montréal, pour résoudre le problème soulevé par l'arrivée sans permission de deux frères canadiens. Il fut aussi question des frères canadiens qui s'étaient séparés sans autorisation des frères camerounais.

²⁶¹ *Procès-verbaux du conseil général 1970-1976*, 239

Au cours de la même *RSMI* 1972, le conseil général rencontra également le supérieur régional d'Haïti et le supérieur provincial de Montréal. Il devait approuver ou non une expérience pour séparer les frères haïtiens et les canadiens. Les deux supérieurs, en l'occurrence tous deux canadiens, ont présenté un plan soumis par cinq frères haïtiens pour établir une maison autonome à Carrefour dans la capitale, où les Haïtiens pourraient vivre un style vraiment haïtien de vie religieuse. Le conseil accepta cette proposition et décida que la communauté qui ferait cette expérience dépendrait directement du supérieur général pour ses finances et ses statuts.²⁶²

En Afrique de l'Est, l'africanisation des écoles était chose acquise dès 1969. Ceci étant, le chapitre régional d'Ouganda décida de ne plus recruter parce que la formation d'Africains pour vivre le standard de vie des missionnaires occidentaux créait un fossé inimaginable entre eux et la population locale. Le frère Matthias Amos (Nouvelle-Orléans) écrivit au supérieur général : « Je crois que les Africains peuvent et doivent vivre la vie religieuse, mais dans une communauté dont la composition leur permet à la fois de conserver leur propre culture et de vivre de telle façon qu'ils soient un exemple de générosité. »²⁶³ En 1970, les frères ont cédé le centre de formation du district aux évêques d'Ouganda pour qu'il soit transformé en séminaire pour les vocations locales. À la demande de la province de Nouvelle-Orléans en 1973, le frère Maurice et son conseil ont supprimé le district alors que la province garda une maison ouverte pour les frères qui enseignaient au séminaire. Le supérieur provincial de New York, le frère Daniel Devitt, avait pris une décision similaire pour le Kenya un an plus tôt.

Le frère Maurice et son conseil ont voulu éviter de fermer d'autres districts en réponse à la légitime lutte de leur pays pour l'autodétermination. Après de sérieuses réflexions en décembre 1973 pour comprendre « les difficultés de nos missionnaires en

²⁶² *Procès-verbaux du conseil général 1970-1976*, 199, 209, 211, 253

²⁶³ Frère Geoffrey Kerwin, S.C., *Reflections : East Africa, the Harvest*, 1983, 128, Archives M51.012

Afrique face à l'africanisation complète de nos œuvres, »²⁶⁴ ils en ont conclu que tant les missionnaires que les autochtones acceptaient de fait le principe d'un leadership national, mais la façon d'appliquer ce principe provoquait bien des souffrances chez certains.

Pour offrir aux supérieurs majeurs des balises pour remédier à cette polarisation, le conseil énonça six impératifs :

- Ne commencer aucune œuvre que les Africains ne pourront pas poursuivre.
- Préparer des frères africains pour prendre en charge les œuvres actuelles.
- Penser davantage au bien de la population en général plutôt qu'à celui de l'élite.
- Toujours agir selon la mentalité des gens du milieu et non la nôtre.
- Donner la priorité dans la formation à ceux qui peuvent devenir leaders sans négliger les autres.
- Accepter que les résultats ne soient pas immédiats, spectaculaires ou rapides.²⁶⁵

Dans les pays où les missionnaires œuvrent avec des frères originaires du lieu, et où ils ont parfois des visions bien différentes de leur mission, ces ambiguïtés sont souvent amplifiées par les conditions sociopolitiques. Malgré cela, le frère Maurice et son conseil ont maintenu l'institut fermement dans son idéal missionnaire et dans son engagement en faveur de la croissance des jeunes Églises. Ils ont donné un support constant aux frères autochtones qui aspiraient à assumer le service d'autorité au sein de la communauté tout en appelant les missionnaires à déployer leur zèle par le service.

Dans un dossier qu'il présenta au chapitre de 1976, le conseil général a résumé tout ce qu'il avait entendu, appris et discuté sur le

²⁶⁴ *Procès-verbaux du conseil général 1970-1976*, 303

²⁶⁵ *Id.*, 304-305

sujet. Son *Document de travail sur les missions et les districts*²⁶⁶ proposa deux idéaux globaux aux supérieurs des territoires de mission :

- Soutenir les missions parce que l’implantation de la vie religieuse est un apport original à la vie chrétienne des Églises naissantes.
- Affirmer la force du témoignage de charité que donnent nos communautés locales composées de membres originaires de pays différents.

Pour traduire ces idéaux en actes dans les lieux où des évêques nous appelaient, le frère Maurice et son conseil, maintenant devenus des spécialistes en expérimentation, ont imaginé une autre innovation, une *équipe volante*. Nous n’avions plus le personnel pour établir de nouvelles missions permanentes. Alors, ils ont eu l’idée de former des équipes temporaires comprenant des frères de différents secteurs et même de différentes congrégations qui iraient là où les appels à la mission étaient urgents. Contrairement aux missionnaires « traditionnels », cette équipe volante ne devait pas s’implanter de façon permanente ni être propriétaire d’œuvres. Elle devait plutôt supporter des œuvres locales nécessitant une infusion de personnel expérimenté. En 1973, le conseil rassembla quelques frères pour travailler au petit séminaire de Lingondo, Zaïre. Relevant directement du conseil général, ce groupe comprenait deux frères de France, les frères Jean Déléage et Régis Grange, puis le frère Paul Cauchon du Chili, le frère Armand Boisvert de Madagascar, le frère Jean Beloin de Sherbrooke et le frère Jean-Paul Beudet d’Ottawa.

Le frère Maurice a observé de près les tensions de la vie interculturelle dans les provinces et districts de l’hémisphère sud. Chez les autochtones, il a été témoin de la croissance tant en nombre que dans la confiance en soi. Chez les missionnaires, il a vu à la fois des

²⁶⁶ cf. *Actes du 29^e chapitre général 1976*, 39-42

succès indubitables et divers degrés d'attachement culturel à leur pays d'origine. Il a travaillé avec tact, mais fermeté avec les supérieurs provinciaux et régionaux pour résoudre les conflits de façon saine. Pour donner du poids à la voix des frères autochtones et pour s'assurer qu'elle serait entendue par les supérieurs majeurs de l'institut, il invita des frères de six pays en développement à participer à la *RSMI* 1974 : Sénégal, Cameroun, Madagascar, Zambie, Lesotho et Haïti. Au début du chapitre général de 1976, il a été fier de signaler les contributions de quinze frères représentant quatorze districts.

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1976

Le conseil général a agi comme comité de préparation du chapitre général de 1976. Il ne lui a pas fallu beaucoup de temps pour se mettre d'accord que, par-dessus tout, on ne voulait pas encore un chapitre qui consacrerait tout son temps à amender et à approuver des textes législatifs. Le chapitre de 1968-1970 et, avant ça, celui de 1964, n'avait pas d'autre choix que de produire document par-dessus document pour rédiger la nouvelle règle, exception faite de régler quelques questions ponctuelles et urgentes. Le conseil a vu un danger : à l'approche de l'échéance des six ans d'expérimentation, on aurait la tentation de retomber en mode éditorial. Pour éviter le spectre d'un chapitre noyé dans le papier, le conseil général décida que le chapitre devrait se concentrer non sur le comment est écrite la règle, mais sur le comment l'esprit de la règle doit être vécu.

Une fois assemblés le 15 juillet, les membres du chapitre acceptèrent rapidement cette vision et nommèrent une commission centrale pour rédiger un ordre du jour en conséquence. Tout d'abord, il y aurait les rapports de chaque entité pour donner une image globale de la vie de l'institut. Puis, les délégués seraient appelés à juger à quel point la règle expérimentale avait mené à un renouveau spirituel et

apostolique en répondant à quelques questions. Comment ont été renouvelés notre consécration, notre vie communautaire et notre apostolat? Nous mènent-ils vers la conversion? Enfin, il y aurait un temps pour adopter des recommandations et des ordonnances pour des actions concrètes destinées à approfondir le renouveau de l'institut.

Avant de se lancer dans la méthode proposée, que le comité central appelait « voir, juger et agir », il fallait demander à l'assemblée de confirmer l'extension de la période *ad experimentum* pour encore six ans. Cela signifierait deux choses. Premièrement, les délégués devraient prolonger l'autorité du conseil général pour continuer à faire des adaptations innovatrices. Puis ils devraient convenir de ne pas toucher à la règle de 1970 et de la laisser telle quelle pour le moment. Puisqu'il est toujours dans les pouvoirs d'un chapitre général de modifier la règle, on lui demandait de se priver de ce droit pour cette fois-ci.

Dans l'ensemble, l'assemblée a vu la sagesse de cette proposition puisque les nombreux changements survenus depuis Vatican II étaient encore dans leur première phase et avait besoin de mûrir. Quant au texte de 1970, un délégué concéda qu'il nous convenait bien, mais que, comme une paire de chaussures neuves, il fallait plus de temps pour s'y habituer.

Du point de vue du frère Maurice, « la décision de maintenir *ad experimentum* notre *Règle de vie* porte en soi le vœu d'une conversion collective à ce don de l'Esprit qui nous fut fait en 1968-1970. Par cette décision, l'institut a voulu se donner plus de temps pour l'expérimenter : en exploiter davantage les virtualités, nous revêtir de son dynamisme intérieur, bref, l'incarner dans nos vies de chaque jour. »²⁶⁷

Tous ne furent pas d'accord avec cette politique. Le frère Esteban Re, supérieur provincial d'Argentine, a été le plus virulent. Disant qu'il était venu au chapitre précisément pour réparer les fai-

²⁶⁷ Id., 13

blesses de la règle, il menaça de démissionner si cette politique de restriction au droit des délégués était adoptée. Elle a été adoptée et il a démissionné. Après le vote, il s'est levé de son poste dans la salle du chapitre et il a pris place parmi les observateurs. Pendant une pause qui a suivi, d'autres délégués ont essayé en vain de lui faire comprendre le raisonnement de l'assemblée, mais le frère Esteban ne broncha pas dans sa décision. Il a suivi le reste du chapitre comme observateur.

Tout de même, le chapitre a été sensibilisé à ses préoccupations et au désir d'autres délégués de remédier à certaines limitations unanimement reconnues de la règle. Il a adopté une série d'ordonnances maintenant le texte *ad experimentum* pour une autre période de six ans, mais il demandait au conseil général de nommer une commission internationale de révision de la règle.²⁶⁸ La tâche de cette commission serait de recueillir les idées de tout l'institut, de présenter au chapitre général de 1982 un brouillon de révisions proposées comme premier pas vers l'approbation définitive du Saint-Siège.

LA DYNAMIQUE DU CHAPITRE

Le chapitre a d'abord consacré son attention aux rapports du Révérend Frère et des vingt-huit entités de l'institut. Les délégués ont ensuite formé des commissions pour analyser nos forces et nos faiblesses, telles que révélées par les rapports. Dans un effort pour ne pas multiplier les ordonnances, on demanda aux commissions de faire plutôt des recommandations qui serviraient comme ressources dans l'animation et la formation continue. On visait une conversion constante de nos cœurs dans un esprit de renouveau.

Le ton des procédures en fut un de très grand support et d'appréciation pour le travail de renouveau accompli par le frère Maurice et le conseil général durant le mandat de six ans. Plusieurs dé-

²⁶⁸ Circulaire 1, 30 septembre 1976, Ordonnances 1-6, 25

légués avaient participé au chapitre de 1968-1970 et avaient apprécié comment le conseil général avait collaboré avec eux depuis lors. En particulier, l'assemblée a reconnu le style ouvert de gouvernement du conseil, marquée par la collégialité et le travail de proximité avec les supérieurs majeurs. Le chapitre a aussi approuvé des études du conseil, dont l'une sur la structure des districts et une autre sur l'expérimentation du sacerdoce.

Le chapitre a présenté son plus grand signe de gratitude envers l'administration sortante en renouvelant spontanément le mandat de presque tout le conseil, commençant comme il se doit par le supérieur général réélu au premier tour. Le frère Léo-Paul Trudel n'avait pas été remplacé après son décès en 1973. Trois conseillers sortants ont été réélus : les frères Jean-Charles Daigneault d'Arthabaska, 1^{er} assistant, Marcel Rivière de Nouvelle-Orléans, 2^e assistant, et Jacques Rondeau d'Ottawa, 4^e assistant. Le chapitre apporta aussi du sang neuf avec l'élection de trois autres conseillers : les frères Julián Gómez d'Espagne, 3^e, Lionel Goulet d'Australie, 5^e, et Ángel (Julián) Moraza de Colombie, 6^e. Le chapitre a également reconfirmé le frère René Bonnard comme secrétaire général et le frère Bruno Bergeron comme économiste général. En un mot, le chapitre a opté pour la continuité.

En présentant les actes du chapitre, le Révérend Frère a reconnu qu'ils ne renfermaient « rien de poétique ». « Les capitulants n'ont pas fait de grandes déclarations; ils ne se sont pas attardés à définir l'apostolat, l'Église, la consécration. Ils ont prié, ont pensé Église et institut.²⁶⁹ Il estimait que le chapitre avait été une expérience de conversion pour les délégués eux-mêmes. Il a promis qu'il y aurait un suivi présentant les textes adoptés comme des expressions de leur conversion.

²⁶⁹ Circulaire 1, 30 septembre 1976, Conclusion, par. 3

ANIMATION APOSTOLIQUE

Ce que le frère Maurice et son nouveau conseil ont retenu comme la plus importante recommandation du chapitre de 1976 fut son appel à une animation apostolique accrue.²⁷⁰ La commission qui menait la discussion sur les besoins apostoliques avait posé une question un tantinet cynique : « Est-ce que nos prétendues écoles catholiques ont des objectifs qui découlent authentiquement de l'Évangile? » L'assemblée répondit par deux recommandations fortes :

- Que, dans tout l'institut, au cours du prochain sexennat, l'accent soit mis sur l'animation apostolique de nos frères sans négliger pour autant leur animation spirituelle;
- que des moyens soient mis à la disposition des frères pour évaluer la portée évangélique de leur tâche.²⁷¹

Puisque ces questions étaient urgentes à la lumière du charisme du fondateur et puisqu'elles concernaient tout l'institut, le chapitre a demandé au conseil général de prendre la responsabilité de leur mise en œuvre.

Le frère Maurice était un peu mal à l'aise avec la formulation de la première recommandation parce qu'elle laissait entendre que le renouveau apostolique et le renouveau spirituel sont deux réalités en compétition. Pour illustrer que les deux ne font qu'une, il écrivit une circulaire que l'on pourrait définir comme une spiritualité apostolique issue du Cœur de Jésus. Il l'intitula *Nous leur sommes présents dans le Cœur du Christ*.²⁷²

Cette circulaire marquait une coupure notable par rapport à l'approche prise par les supérieurs généraux précédents pour parler

²⁷⁰ Ibid.

²⁷¹ Circulaire 1, Recommandations 15-17

²⁷² Circulaire 3, 30 septembre 1978

du Sacré-Cœur. Le frère Josaphat avait écrit *Le Sacré-Cœur et moi*; le frère Jules, *Le culte du Sacré-Cœur*. Dans ces deux titres, on retrouve le Seigneur et nous, mais ni l'un ni l'autre ne fait allusion aux jeunes ou aux contemporains que nous servons dans l'apostolat. Le frère Maurice, au contraire, *les* place au cœur de son titre et conséquemment au centre de notre spiritualité. En première page, il insiste sur la primauté de l'annonce aux autres de l'amour que nous découvrons dans le Cœur de Jésus. D'où son affirmation : notre *Ametur Cor Jesu* requiert une spiritualité des deux poumons qui respirent à l'unisson, se remplissant à la fois de l'Esprit de Jésus et de l'esprit des jeunes.

Cette circulaire a marqué un tournant. Elle réinterprète notre spiritualité traditionnelle d'une façon plus riche et plus à portée de frères complètement impliqués dans l'apostolat actif. Plutôt que de tirer son inspiration des apparitions à sainte Marguerite-Marie, qui supposent de mettre en veilleuse nos intuitions actives et de prendre une perspective contemplative, le frère Maurice l'appuie sur l'Écriture où Jésus révèle l'amour de son Cœur directement dans l'action apostolique – envers le disciple bien-aimé, envers les douze, envers les foules et sur la croix.

Plutôt que de promouvoir les dévotions traditionnelles, particulièrement les privées, il cite la sagesse de la Règle selon laquelle la célébration de l'Eucharistie, communion avec les autres dans l'Église élargie, est notre façon de rendre amour pour Amour. Plutôt que de limiter notre spiritualité à des moments de rencontres personnelles avec Jésus, il propose d'alterner entre la contemplation du Cœur transpercé du Seigneur et la contemplation de nos frères autour de nous qui portent une lourde croix ainsi que nos étudiants et nos contemporains victimes de violence ou d'injustice. Selon le frère Maurice, la réponse de notre institut à l'amour du Cœur de Jésus doit être modelée sur la réponse d'André Coindre, qui brûlait de compassion active envers les jeunes dans le besoin et qui s'est porté à l'action pour secourir ceux qui étaient pauvres, orphelins, dans l'ignorance ou en prison.

Durant son second mandat, le frère Maurice a amené son conseil à profiter de toutes les occasions pour promouvoir le renouveau de nos œuvres apostoliques vers une plus grande conformité à l'Évangile. Avec la circulaire *Frère, quelle est ta mission?*²⁷³ ils ont répondu directement à la demande du chapitre d'avoir un instrument à utiliser au niveau local pour évaluer nos intuitions et nos engagements apostoliques.

Ils ont donné à la *RSMI* 1979 le thème « Évangéliser les jeunes »²⁷⁴ s'inspirant de deux synodes successifs, l'un sur l'évangélisation, l'autre sur la catéchèse, tous deux au cœur de notre mission apostolique. La *RSMI*, organisée avec la même importance qu'un chapitre, a donné un souffle majeur à l'animation apostolique du frère Maurice. Elle a créé un élan pour que les supérieurs majeurs promeuvent trois impératifs essentiels pour une action apostolique basée sur la foi :

- former davantage de frères en catéchèse et en pastorale jeunesse;
- bâtir des communautés apostoliques dans les maisons; et
- faire des appels explicites à la foi, parce que le témoignage en soi n'est pas suffisant pour annoncer la Bonne Nouvelle.

Dans une circulaire administrative qui a suivi, le frère Maurice a fourni aux supérieurs provinciaux et régionaux un plan détaillé pour transformer ces impératifs en actions.²⁷⁵

Pour s'assurer que son animation ne demeurerait pas lettre morte, le conseil général orienta l'objectif de ses visites officielles spécialement vers la vie apostolique des frères.²⁷⁶ Un exemple peut donner une idée de l'ampleur et du sérieux de l'engagement du conseil pour l'animation apostolique. Au Canada, il coordonna avec

²⁷³ Circulaire 2, 19 mars 1978

²⁷⁴ Circulaire 4, 14 février 1979

²⁷⁵ 14 MR 79, Archives A13.005

²⁷⁶ Rapport sur la situation de l'institut, 1982, 37, Archives A11.035

les supérieurs provinciaux une rencontre des supérieurs locaux et des jeunes frères des sept provinces du 17 juillet au 6 août 1977 pour fixer des objectifs et des stratégies en vue de l'évangélisation.

PORTE-PAROLE AUPRÈS DU SAINT-PÈRE



Pendant son séjour à Rome, le frère Maurice a connu quatre papes. Il s'est trouvé plus d'affinités avec Paul VI dont les écrits lui ont servi de pain spirituel, spécialement *Perfectæ Caritatis* et les autres documents conciliaires dont Paul VI devenait une voix éloquente. En préparant les circulaires consacrées à l'animation apostolique, le frère Maurice a fait sienne l'exhortation sur la vie religieuse *Evangelica testificatio*. Dans un geste de foi et d'affection après le décès du pape Paul VI, le frère Maurice a composé une célébration qu'il a distribuée dans toutes les maisons de l'institut.²⁷⁷

²⁷⁷ Ibid.

Considérant le respect du frère Maurice et, selon ses propres mots, ses sentiments de « piété filiale » envers le Saint-Père, nous pouvons imaginer sa joie quand il a entendu dire que le pape Jean-Paul II, à peine un mois après son élection, voulait rencontrer en audience les supérieurs généraux masculins lors de leur retraite semi-annuelle, le 24 novembre 1978.

Les 90 collègues du frère Maurice, des supérieurs généraux frères et prêtres, l'ont choisi pour s'adresser au pape comme porte-parole. Il a présenté chaque supérieur individuellement au pape selon le protocole pontifical. Le frère Jean-Charles Daigneault décrit ce qu'a signifié cet événement extraordinaire pour le frère Maurice.

Ce fut pour notre frère un moment de très grande émotion spirituelle et ecclésiale. Il était estimé dans ce cercle romain international. Sa personnalité ouverte et joyeuse, son entregent et sa compétence étaient appréciés de tous. Il a toujours considéré cette audience comme une grâce exceptionnelle de communion ecclésiale. Son amour de l'Église s'en est nourri jusqu'à la fin de sa vie.²⁷⁸

Aussi significative qu'ait été cette audience de 1978, ce ne devait être qu'un prélude à ce qui deviendrait pour le frère Maurice un échange bien plus important – et audacieux – avec le même pape. Une fois de plus, il serait appelé à interpeller son supérieur. Les instituts de frères lui ont demandé de les présenter au Saint-Père avec tous leurs frères dans l'Église lors d'une audience spéciale le 12 janvier 1980. Plus de mille frères d'instituts cléricaux ou laïques étaient rassemblés dans la salle d'audience. En leur nom, le frère Maurice dit au pape que 70 000 frères représentaient environ un quart de tous les religieux masculins, mais que, « devant certaines difficultés de leur vie, aux prises aussi avec des tendances ou des faits qui semblent parfois aller contre les affirmations conciliaires, certains frères, spécialement nos jeunes frères, s'interrogent sur la validité de leur vocation au sein du Peuple de Dieu. »²⁷⁹

²⁷⁸ Jean-Charles Daigneault, S.C., *Hommage au frère Maurice Ratté*, juillet 2006, 16-17, Archives Arthabaska YT-80-2006

²⁷⁹ Archives A13.006

Le cœur de l'intervention du frère Maurice était de demander au pape un message adressé aux frères pour montrer l'estime que l'Église porte à leur vocation. Utilisant un euphémisme diplomatique, il exprimait le découragement ressenti par des supérieurs d'instituts de frères devant le fait que plusieurs membres de la hiérarchie regardaient les frères avec condescendance. Il se sentait personnellement marginalisé. Par exemple, il avait été blessé qu'aucun frère n'ait été invité aux synodes universels sur la catéchèse ou l'évangélisation. Pour le frère Maurice, l'exclusion des frères de ces synodes avait été une omission étonnante, même une insulte, étant donné la richesse d'expérience que les instituts de frères enseignants avaient acquise pendant des générations dans ces domaines du ministère ecclésial.

Le pape, qui pendant sa jeunesse avait écrit une pièce intitulée *Le frère de Dieu* au sujet d'un révolutionnaire marxiste devenu frère franciscain, confirma aux frères lors de l'audience : « Votre choix de vie constitue en soi un état complet de la profession des conseils évangéliques (PC 10). » Au-delà de cette citation de *Perfectæ Caritatis*, il a offert un aperçu personnel de la complémentarité de notre témoignage et de celui du laïc séculier.

Frères, dit-il, vous êtes au point de jonction entre les réalités humaines et ecclésiales, entre le règne de l'homme et le règne de Dieu. Par votre service apostolique dans le monde de l'école, du travail, de la technologie, vous êtes appelés à réaliser une fonction de liaison dans le monde des professions où vous pouvez jouer un rôle très important pour favoriser le rapprochement de ces milieux avec l'Église.²⁸⁰

²⁸⁰ Audience papale, 12 janvier 1980, Archives A13.006

LA LONGUE PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION

Les deux mandats du frère Maurice comme supérieur général, mis ensemble, constituent un phénomène unique dans l'histoire de l'institut. On lui a donné un mandat pour diriger l'institut pendant une époque sans parallèle d'expérimentation. On peut même dire que cette période a débuté six ans plus tôt, en 1964, durant son mandat comme premier assistant. C'est à ce moment qu'il a entrepris sa réponse tous azimuts à l'appel de Vatican II pour le renouveau. Pendant ces dix-huit ans, les pères du concile et nos chapitres généraux ont levé l'ancre de la certitude, l'ont chargé d'une confiance sans précédent pour mener la barque d'André Coindre et du frère Polycarpe sur une mer inconnue. Depuis le décret d'approbation qui nous donnait le statut d'institut pontifical en 1894, jamais un supérieur général n'a eu à exercer l'autorité dans un tel vide juridique déstabilisant.

Pendant tout ce temps, le frère Maurice a compris ce qui était en jeu. Au tout début de sa première circulaire, il écrivit : « En cette période de rénovation spirituelle, d'expériences les plus variées, certains peuvent avoir l'impression que notre embarcation est à la merci des vents et qu'il sera impossible de retrouver la sécurité du rivage en terre ferme. » Son charisme unique a été un don de confiance infaillible : « Ne serait-ce pas plutôt l'occasion d'une prise de conscience humble des limites de l'homme et d'une reconnaissance joyeuse de la transcendance de Dieu? » Évoquant les pêcheurs du lac de Tibériade, il s'engagea à travailler avec toute son énergie et son ingéniosité, inspiré par l'invocation *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous*. Son ancre a été sa croyance que le Seigneur lui parlait « dans les événements de chaque jour »,²⁸¹ dans la voix de ses frères, de leur chapitre, de ses conseillers.

²⁸¹ Circulaire 1, 2 avril 1970, 6

Nous avons vu et revu comment le frère Maurice et le conseil général ont été ouverts et créatifs pour répondre à ces voix. D'aucuns demandaient des changements dans les structures de l'institut. Dès 1970, un regroupement sans précédent répondit à la demande d'un « chapitre constitutif » des trois provinces de France qui avaient voté en juillet de cette année-là de se rapprocher pour faire face à un avenir incertain.²⁸² Les trois anciennes provinces ont soumis le nom du frère Jacques Guillaumond comme supérieur provincial; la province de France a tenu son premier chapitre unifié à Noël 1970. Les frères Maurice et Jean-Charles ont animé deux retraites pour aider les frères français à franchir les pas de foi nécessaires pour concrétiser le regroupement.

D'autres secteurs ont voulu faire preuve d'encore plus d'ingéniosité pour adapter les structures de gouvernement aux besoins des frères et des temps. À la demande des supérieurs provinciaux du Canada, le conseil accorda la permission de diviser les grandes communautés en deux ou plus petites « fraternités » à l'intérieur du même bâtiment de façon à améliorer les relations personnelles et le partage des décisions.²⁸³ En 1972, le district de Côte-d'Ivoire a reçu de nouveaux statuts le plaçant sous la double responsabilité de Montréal et de la France.²⁸⁴ Le frère Jacques Dorion (Montréal) est devenu le supérieur régional, succédant au frère Bertrand Cloutier (Montréal). À la demande de la province de Granby et de son district du Brésil, le conseil général a approuvé une autre structure expérimentale, celle de vice-province, en mai 1980, donnant aux frères une autonomie dans les domaines du personnel, des finances et de l'animation. Le premier supérieur vice-provincial a été le frère Gilles Ferland.

Cette longue période d'expérimentation devait prendre fin avec la convocation du chapitre de 1982. Celui-ci allait se réunir pour donner voix aux besoins d'un institut très différent de celui qu'on

²⁸² *Annuaire* 65-31 Paradis (Est), Chirac (Ouest), Tourgoing (Nord)

²⁸³ *Procès-verbaux du conseil général 1970-1976*, 51, novembre 1970, Archives D28.201

²⁸⁴ Circulaire AD-7-72

connaissait lors du chapitre spécial de 1968-1970. Qu'est-ce qui a fait la différence? Y a contribué le type de leadership qu'a exercé le frère Maurice qui a été membre du conseil général durant 18 ans, dont 12 à sa tête; son style a privilégié la consultation et la créativité, recevant volontiers l'expression de diverses opinions. On n'a qu'à feuilleter l'album centenaire de l'*Annuaire*²⁸⁵ et comparer les photos de groupe de 1968 et de 1982 pour découvrir une métaphore visuelle de l'ampleur du changement survenu durant cette période. Le frère Maurice, principal agent et guide de cette métamorphose, est le seul frère sur la première rangée dans les deux photos.

RAPPORT AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1982

La préparation du Révérend Frère Maurice pour le chapitre général de 1982 a eu son sommet dans la rédaction de son rapport sur l'état de l'institut exigé par la Règle. Il l'a écrit lui-même, sans l'apport habituel de ses assistants. Ceci nous permet un regard plus personnel du frère Maurice alors que les circulaires étaient, nous l'avons vu, le résultat d'un effort d'équipe.

Questionnements

Il amorce son rapport par des analyses statistiques élaborées sur l'état du personnel de l'institut dans les 31 pays où nous avons des œuvres. Cet approfondissement met en lumière la gravité de ses questionnements sur le nombre inquiétant de frères qui ont quitté l'institut pendant son mandat. Il appelle ça une « hémorragie ».

Il en reste au niveau analytique : le nombre de départ excède de 73 le nombre d'entrées; les années 1977 et 1981 ont marqué des sommets pour la perte de frères. Au début de son premier mandat, il

²⁸⁵ *Annuaire de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur 1906-2006*, Rome, 2006, pages 136 et 141

y avait 2488 frères. Lors de sa réélection en 1976, il y en avait 2042. Au moment d'écrire son rapport pour 1982, il y en avait 1828. Durant son second mandat, 136 profès temporaires se sont retirés et il a signé des indults de sécularisation pour 135 profès perpétuels. Quelques-uns de ces derniers cas étaient extrêmement délicats, impliquant des hommes dans des rôles de leadership, incluant des supérieurs provinciaux et des maîtres de formation.

Le frère Jean-Charles, qui était autant un confident qu'un premier assistant, a vu au-delà des chiffres et dans le sentiment de lutte et de perte qui habitait le frère Maurice.

Le frère Maurice ne se plaignait jamais. Il était d'une absolue discrétion sur les cas pénibles qu'il avait à traiter. L'histoire d'une personne est sacrée, il la respectait dans toutes ses dimensions. Il en était de même pour un groupe qui semblait s'égarer. Quand il arrivait [chez son vicaire] avec un air déconfit, c'est que l'épreuve était trop lourde à porter seul.²⁸⁶

Vers la fin de son rapport, le frère Maurice utilise aussi les mots *épreuve* et *souffrances*, dont la profondeur devient claire dans la litanie inconfortable de questions sans réponse qu'il soulève sur l'éventuelle cause de la perte de tant de frères.

Est-il dû à un manque de structures conformes aux exigences de la vie religieuse? Au déséquilibre entre la dimension verticale et la dimension horizontale de nos vies? À un manque de profondeur dans la formation première et dans la formation continue? À des œuvres trop individualistes et pas suffisamment orientées selon notre charisme originel? S'agirait-il d'une épuration voulue de Dieu pour susciter une authenticité évangélique plus profonde chez ceux qui persévèrent?²⁸⁷

Celui qui questionne ne trouve aucune réponse où trouver refuge. Tout de même, ses derniers paragraphes officiels qu'il écrit en tant que supérieur général retournent à son espérance mature :

²⁸⁶ *Hommage* ..., juillet 2006, 15, Archives A11.035

²⁸⁷ Rapport sur la situation de l'institut, 1982, 38

« La vie colle aux réalités prosaïques du quotidien fait d'ombres et de lumières, de succès et d'épreuves. Mais tout est grâce. ... Ne fermons pas notre cœur, mais écoutons la voix du Seigneur. »²⁸⁸

Pertes

Un des traits fondamentaux du frère Maurice a été son attachement aux membres de son équipe et de sa communauté. Le frère Jean-Charles décrit les liens fraternels forts qu'il a tissés avec ceux qui l'ont bien connu dans les échanges mutuels de travail sur des projets communs. Le frère Maurice « ... connaissait chacun et était sensible à ses qualités d'homme et de religieux. ... il apprenait à mieux connaître et à mieux aimer les frères dont il était responsable. »²⁸⁹ Dans son rapport au chapitre, le frère Maurice a fait une allusion directe à sa peine personnelle et celle collective de toute l'administration générale suite à la perte, parfois tragique, d'un nombre incroyable de frères parmi les plus proches.

En 1973, il pleura la mort du frère Léo-Paul Trudel, assistant, ancien supérieur provincial de Madagascar et sous-directeur du grand noviciat. En 1977, durant une visite en Colombie, le frère Julián Gómez, assistant et ancien supérieur provincial d'Espagne, est décédé dans les bras du frère José Ignacio Carmona, maître des novices, lors d'un accident d'autocar. Le frère René Bonnard, secrétaire général et bras droit du conseil général dans son rôle d'animation, a été frappé mortellement par une automobile dans une rue de Rome. Le frère Stanislas Roux, archiviste, est mort en 1980, tout comme le frère Ángel Moraza, assistant et ancien supérieur régional de Colombie, victime du cancer, après avoir souffert au lit pendant trois mois. Le frère Bruno Bergeron, économiste général, procureur près le Saint-Siège et représentant légal en Italie, est mort en 1981.

²⁸⁸ Ibid.

²⁸⁹ *Hommage ...*, juillet 2006, 16

En 1979, la démission du frère Jacques Rondeau, 6^e assistant, a augmenté cette sensation d'attrition dans ce qui avait été une équipe unie et dynamique. À la fin du second mandat du frère Maurice, il ne restait plus que trois des six assistants élus en 1976, soit les frères Jean-Charles, Marcel et Lionel. En 1977, on avait fait appel au frère Joaquín González d'Espagne pour renforcer l'équipe. En 1979, le frère René Boucher, ancien maître des novices au Sénégal, a été appelé à Rome comme secrétaire général.

À l'approche du chapitre général de 1982, le conseil rallia ses forces pour le préparer, principalement en mettant en marche une commission spéciale pour la révision de la règle de 1970 en vue d'obtenir l'approbation du Vatican et de clore la période d'expérimentation. Nous verrons la suite de cette démarche sur la *Règle de vie* dans le compte-rendu de l'administration générale de 1982-1988, dont ce sera la responsabilité.

CONVERSION À LA VIE CONSACRÉE

Ce qui a mis le frère Maurice à part de ses successeurs immédiats et de plusieurs de ses contemporains, c'est que, durant sa quarantaine, il a vécu une profonde conversion théologique. Il a fait partie des pionniers clairvoyants de l'Église à qui a été révélée une vision plus large de la vie religieuse, une vision par la suite confirmée par le concile. Avec ces précurseurs, il a reçu un charisme pour approcher la vie religieuse à partir de la perspective de Dieu plutôt que de celle de l'anxiété humaine.

Selon l'opinion dominante qui voyait la vie religieuse comme un état de perfection, les religieux devaient entretenir une bonne dose d'anxiété pour savoir comment assurer leur salut. Le but annoncé de notre institut était « d'aider les uns les autres à obtenir le bonheur éternel »²⁹⁰ et de « travailler à notre propre sanctifica-

²⁹⁰ Constitutions de 1927, I : 1 et 2

tion ». ²⁹¹ Nos règles et constitutions étaient des listes de prescriptions sur ce que nous devons faire pour obtenir les bonnes grâces de Dieu et pour éviter les atteintes à nos possibilités de salut. ²⁹² Le frère Maurice a conclu, avec des auteurs contemporains, tels les pères Donald Goergen, O.P., et Louis Bouyer, qui ont écrit abondamment sur la psychologie et la théologie des religieux, qu'une telle spiritualité avait une « tendance semi-pélagienne ». ²⁹³

Dans la pensée de ces auteurs, et celle du frère Maurice, une fois que l'on saisit la vie religieuse à partir de Dieu plutôt qu'à partir de l'humain, les religieux deviennent comme des vases toujours collés à la terre, mais tout de même consacrés, ayant reçu de Dieu un don gratuit. Puis Dieu lance toujours l'appel et confère la consécration. « Notre consécration s'appuie sur la force divine qui opère en chacun de nous le vouloir et le faire. » ²⁹⁴ Le frère Maurice en est venu à comprendre que ce que nous faisons n'a aucun pouvoir pour nous procurer le salut ou pour nous sanctifier; c'est plutôt une réponse humble et reconnaissante aux dons de salut reçus gratuitement de Dieu.

Cette conversion vécue par l'Église dans les années '60 et '70 s'exprime clairement dans la constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium* : « Appelés par Dieu, non au titre de leurs œuvres, mais au titre de son dessein gracieux, justifiés en Jésus notre Seigneur, les disciples du Christ sont véritablement devenus par le baptême de la foi, fils de Dieu, participants de la nature divine et, par là même, réellement saints. » ²⁹⁵ Cette affirmation dogmatique concernant le don de la grâce s'est retrouvée dans les deux premiers articles de la règle de 1970 qui ont été composées par la commission que présidait le frère Maurice.

Ce que le concile et la *Règle de vie* disent en langage théologique, le frère Maurice le dit en termes plus simples :

²⁹¹ Règles de 1927, I : 8

²⁹² Id. II : 1

²⁹³ Donald Goergen, O.P., Ph.D. *The Sexual Celibate*, New York, Seabury Press, 1974, 122

²⁹⁴ *Règle de vie* 1970, 25

²⁹⁵ *Lumen Gentium*, 40

La vie religieuse ne consiste pas en une série toujours invariable de prières vocales. Elle n'est pas une simple question de fidélité à des observances extérieures. Elle n'est pas associée aux austérités, aux macérations et aux privations. Notre vie religieuse n'est pas d'abord une question d'horaire, ni de costume, ni de formules de prières, ni de méthode pédagogique. Elle n'est pas non plus la simple culture du sentiment religieux. La vie consacrée se situe à un niveau plus profond et plus intime : nous la vivons de l'intérieur.²⁹⁶

Dieu ne nous a pas consacrés pour nous-mêmes, croyait le frère Maurice. Plutôt, la consécration que Dieu accomplit en nous par le baptême et la profession est tout d'abord pour nous rendre aptes au service d'amour dans le monde. Ce n'est qu'en second lieu que ça devient un don de sainteté personnelle.²⁹⁷

Le principal héritage du frère Maurice est sa passion pour partager avec tout l'institut sa propre conversion libératrice et revitalisante. En elle, il s'est fait présent aux frères – par les rencontres de la *RSMI*, les visites, les commissions, les circulaires, les retraites, les sessions sur la *Règle de vie* et de nombreux écrits. Dans son hommage lors des funérailles du frère Maurice, le frère Jean-Charles a dit : « Personne n'a pu compter les lettres que le frère Maurice a écrites. ... On sait que, de '76 à '82, il a eu plus de mille documents. »²⁹⁸ Le frère Marcel Rivière, 2^e assistant, disait du frère Maurice qu'il était « l'incarnation » de cet esprit de conversion à un nouveau modèle de vie religieuse qui tient pour acquises la liberté et la responsabilité personnelle de chaque membre consacré. « Il vivait cette foi et cette confiance dans l'Esprit Saint qui a sanctifié nos fondateurs et qui continue cette action sanctificatrice à travers l'institut de nos jours. »²⁹⁹

²⁹⁶ Circulaire 4, *À l'écoute de l'Esprit*, 37-38

²⁹⁷ Circulaire 3, *Réflexions sur notre orientation apostolique à l'occasion de notre 150^e anniversaire de fondation*, 6

²⁹⁸ Homélie, 10 septembre 2005

²⁹⁹ *Hommage ...*, juillet 2006, 28-29

RETOUR AU SERVICE DE LA PROVINCE

Après le chapitre général de 1982, le frère Maurice retourna au Canada, mais pas pour se reposer. Croyant toujours qu'il était consacré pour l'apostolat, il se réinséra dans le milieu de la formation universitaire pendant un an en tant que directeur du Pavillon André-Coindre de Cap-Rouge. Puis il a passé deux ans à enseigner les mathématiques et l'anglais au Collège d'Arthabaska. À compter de 1988, à l'âge de 70 ans, il répondit à l'appel pour devenir secrétaire provincial; il a assuré ce service pendant les deux mandats du frère Jean-Charles Daigneault, celui-ci ayant été élu supérieur provincial après dix-huit ans à Rome. Après le regroupement de la province de Sherbrooke avec Arthabaska en 1995, le frère Maurice a agi comme aide-secrétaire dans l'administration provinciale du frère Claude Dubreuil. Il a aussi agi comme coordonnateur de multiples services d'hospitalité, de formation et d'accueil des immigrants dans la communauté d'Arthabaska.



Les frères ont eu la joie de célébrer son 70^e anniversaire de vie consacrée en juin 2005. Cependant, le 4 septembre suivant, il fut hospitalisé d'urgence à Trois-Rivières. Il convient de laisser au frère Jean-Charles Daigneault, compagnon de vie du frère Maurice tout au long des années de service collégial de l'autorité, d'écrire le mot de la fin de cette histoire d'une vie si exemplaire.

La fin de l'été 2005 a été assombrie par le décès soudain du frère Maurice Ratté. Le 5 septembre au matin, la rupture d'un anévrisme de l'aorte abdominale l'a emporté vers son Seigneur, le Ressuscité. Nous étions habitués à la lumière qu'il projetait sur nos vies. Même rassasié de jours, comblé par une longue, généreuse et fructueuse carrière, le frère Maurice est demeuré au milieu de nous un point de référence précieux, un confrère d'une serviabilité exceptionnelle.³⁰⁰

Une bénédiction écrite par le frère Maurice à Rome en 1994, durant le dernier chapitre général auquel il participerait en tant qu'ancien supérieur général, exprime son don que notre récit n'a pas assez mis en valeur : son service de prière fervente. Il a béni le Révérend Frère nouvellement élu avec ces mots : « Qu'à la suite du père Coindre et du frère Polycarpe, *Règle de vie* en main, nous vivions tous dans l'unité sous le feu de l'Amour qui brûle dans ton Cœur, ô Jésus qui vis et règnes avec le Père dans l'unité du Saint Esprit. »³⁰¹

La prière lui venait spontanément. Dans sa circulaire sur la spiritualité du Cœur de Jésus, il inséra une « Prière sur le monde »³⁰² qu'il serait bon de republier et de préserver pour la postérité afin que l'originalité de cette spiritualité apostolique puisse survivre dans l'institut. Pour prier cette prière comme il le faisait, nous devons nous transporter dans sa chapelle bien-aimée d'Arthabaska,

³⁰⁰ *Annuaire* 100-267

³⁰¹ Inscription manuscrite dans la *Règle de vie* du frère Bernard Couvillion, S.C.

³⁰² Circulaire 3, *Nous leur sommes présents dans le Cœur du Christ*, 30 septembre 1978, 8

devant la mosaïque qu'il a dessinée. Elle représente le cosmos rempli d'un énorme, mais tendre crucifix qui étend les bras pour embrasser toutes les dimensions de l'univers. Au centre, le côté transpercé du Sauveur.³⁰³



³⁰³ cf. *Hommage ...*, juillet 2006, 25

PRIÈRE SUR LE MONDE

Tu es le centre de tout l'univers.
En toi ont été créées et subsistent toutes choses.
De ton Cœur surgit l'amour qui unit les chrétiens
et qui attire tous les hommes vers le Père.

Quand je suis en ta présence, Seigneur,
je ne puis oublier ce que j'ai vu
et entendu autour de moi.
Je revis les événements dont j'ai été témoin.
Je t'apporte, Seigneur, toute l'humanité
et ses immenses besoins.

Indique-nous
comment soulager la souffrance humaine.
Aide-nous à chasser de ce monde
le désespoir et la haine.
Fais de nous les instruments de ton règne d'amour.
Indique-nous la route
vers ceux qui ont le plus besoin de toi.

Amen.



Révérend Frère Jean-Charles Daigneault S.C.
Supérieur général 1982-1988

AVANT-PROPOS

C'est durant le pontificat de Jean-Paul II que le frère Jean-Charles Daigneault a été au service de l'institut comme supérieur général. Après Paul VI, le pape Jean-Paul II a eu à donner suite aux constitutions, aux décrets et aux déclarations du concile Vatican II. Les votes du concile avaient été presque unanimes, avec ses quatre constitutions dogmatiques majeures approuvées par des marges écrasantes : sur l'Église, 2151 voix pour, 5 contre; sur la révélation divine, 2344 pour, 6 contre; sur la sainte liturgie, 2147 pour, 4 contre; et sur l'Église dans le monde de ce temps, 2309 pour, 75 contre.³⁰⁴

Plus encore que durant le pontificat de Paul VI, la mise en œuvre des réformes de Jean-Paul II a été marquée par la contestation et la polarisation. Les restaurateurs et les réformateurs étaient fortement divisés quant à la meilleure façon d'aborder l'autorité papale et épiscopale, la participation à la liturgie, la collégialité, l'œcuménisme, l'éducation religieuse et la vie de foi.³⁰⁵

La lettre de protestation adressée au pape par l'archevêque Marcel Lefebvre à propos de la « fausse liberté religieuse, »³⁰⁶ le bâillon imposé aux théologiens de la libération Gustavo Gutierrez et Leonardo Boff,³⁰⁷ et la révocation du permis d'enseigner de Hans Küng³⁰⁸ ont fait les manchettes dans le monde entier. Les médias ont également fait écho à la « Déclaration de Cologne »,³⁰⁹ dans laquelle des

³⁰⁴ cf. Bill Huebsch, *The Council*, Allen, Texas, Thomas More Publishing, 1996, Vol. 1, p. 149-153

³⁰⁵ cf. Brother Timothy McCarthy, FSC, *The Catholic Tradition Before and After Vatican II*, Chicago, Loyola University Press, 1994, p. 79

³⁰⁶ 31 août 1985

³⁰⁷ 1983 et 1985, respectivement

³⁰⁸ 1979

³⁰⁹ 1989

théologiens de huit pays européens lançaient une série de critiques au pape Jean-Paul II³¹⁰ et au cardinal Joseph Ratzinger.

Durant le mandat du Révérend Frère Jean-Charles, des auteurs catholiques ont affirmé que Jean-Paul II s'était donné pour rôle de protéger l'institution Église et d'inculquer à tous la loyauté à l'autorité de l'enseignement papal.³¹¹ À la suite d'une déclaration critique signée par soixante-trois théologiens italiens, le pape rappela aux évêques italiens que, puisque « la vérité a été spécifiquement confiée aux apôtres et à leurs successeurs », il n'y a plus de place pour « des formes ouvertes ou obscures d'un magistère parallèle ou alternatif. »³¹²

Jean-Paul II réunit un synode d'évêques en 1985 pour évaluer les vingt ans écoulés depuis Vatican II. La réaction des évêques se résuma en trois blocs. Ceux associés à la curie étaient pessimistes; pour eux, l'Église était un mystère, « une île de grâce dans un monde de péché ». Les évêques du Canada, de Grande-Bretagne et des États-Unis louangèrent les progrès vers l'objectif du concile d'une plus grande communion dans l'Église, mais ils se montrèrent sévères à l'endroit des prélats qui avaient négligé de mettre en œuvre les réformes. Le troisième groupe, les évêques d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, favorisaient l'option préférentielle pour les pauvres. L'Église ne peut pas se replier sur elle-même, soutenaient-ils, mais elle doit défendre et promouvoir sans crainte la dignité personnelle et la liberté contre l'oppression, même au prix d'un engagement politique.³¹³

³¹⁰ cf. Alan Riding, *The New York Times*, 14 juillet 1989

³¹¹ cf. Eugene Kennedy, *Tomorrow's Catholic, Yesterday's Church*, New York, Harper & Row, 1988, p. 43-44

³¹² Riding, p. 2

³¹³ McCarthy, p. 106-107

À cause des profondes divisions dans l'Église postconciliaire, le Révérend Frère Jean-Charles n'a pu bénéficier ni du large consensus issu de Vatican II – qui avait tant stimulé le frère Maurice Ratté – ni du sentiment de solidarité avec le pontife qui avait donné à ses prédécesseurs l'énergie pour promouvoir la promesse d'aggiornamento dans un esprit d'obéissance. Malgré tout, il poursuivit cette promesse avec tous les dons de sa riche personnalité. Avec ses collègues supérieurs généraux d'autres instituts, il a servi durant une période où le lien entre le charisme de la vie religieuse et le magistère de la curie ressemblait davantage à une corde raide qu'à un lien de communion.

CONTINUANT LE RENOUVEAU

En août 1982,³¹⁴ le trentième chapitre général a pris fin sans heurts et de façon prévisible. Le frère Jean-Charles, ancien supérieur provincial d'Arthabaska, avec douze ans d'expérience comme premier assistant, devenait supérieur général. Le chapitre a aussi réélu trois autres assistants sortants, eux qui avaient été les fers de lance de l'effort de renouveau sous l'impulsion du frère Maurice Ratté. Le frère Lionel Goulet et le frère Marcel Rivière avaient aussi servi douze ans aux côtés du frère Jean-Charles. Le frère Joaquín González s'était joint à eux en 1977. Les trois ont été élus au premier tour respectivement comme premier, deuxième et troisième assistants.

À ce groupe très expérimenté, le chapitre ajouta trois assistants qui remplissaient déjà des rôles de direction dans le mouvement d'*aggiornamento* en cours dans les différents secteurs de l'institut : le frère Jean Roure, ancien supérieur provincial de France; le frère Jesús Marín, conseiller provincial d'Espagne; le frère Fernand Raymond, responsable de formation et second conseiller de la province de Sherbrooke.³¹⁵

Il était clair que le chapitre était à la recherche d'une administration dans la continuité des deux mandats du frère Maurice Ratté. Celui-ci, avec et par son équipe, avait accompagné l'institut énergiquement pendant douze années d'expérimentation du mystère de la vie consacrée tel qu'envisagé par Vatican II. Si le frère Maurice avait été éligible pour un troisième mandat, il y a de bonnes raisons de croire que le chapitre l'aurait désigné pour franchir le pont entre le temps d'expérimentation et celui de la ratification complète de la

³¹⁴ Le chapitre de 1982 s'est tenu à la maison générale de Rome du 5 juillet au 11 août.

³¹⁵ Le frère Fernand Raymond a démissionné en 1984, réduisant le nombre d'assistants à cinq pour le reste du mandat.

Règle de vie et des structures. Le chapitre ne pouvant pas garder le supérieur général pour un autre mandat, il choisit son équipe pour garder en vie le même esprit de renouveau.

Sans doute, le premier dans cette équipe était le frère Jean-Charles. Le frère Marcel Rivière, lui-même l'un de ses joueurs-clé, a bien saisi l'esprit du chapitre quand il a choisi le Révérend Frère Jean-Charles:

Jean-Charles a été très présent partout où il a vécu et où il est allé. Il a vécu avec dévouement et enthousiasme et ceci était évident aux yeux de tous. De nature, Jean-Charles était un leader. ... Il avait une vision. Avec son grand ami, le frère Maurice Ratté, il a vu le futur clairement et il a travaillé sans cesse pour le voir arriver.³¹⁶

Le rapprochement et l'efficacité de longue date de ces deux visionnaires brillaient largement au chapitre de 1982, alors qu'ils ont changé de siège le 28 juillet. Leur collaboration, qui devait se poursuivre durant et après le chapitre, a été une grâce précieuse de subsidiarité et de collégialité que les délégués ont voulu perpétuer au niveau le plus visible de l'institut.

Le frère Jean-Charles n'allait servir qu'un seul mandat comme supérieur général. Cependant, ayant été si important comme premier assistant du frère Maurice – qui a confié, à lui et à tous les assistants, d'importantes responsabilités et qui accorda une confiance sans précédent à son premier assistant – que nous pouvons presque dire que le frère Jean-Charles a dirigé l'institut pendant trois mandats. Son mandat et les deux qu'il a partagés avec le frère Maurice doivent être considérés comme un tout, comme une course à relais. Ce que l'un a initié, l'autre l'a complété.

« Mon premier objectif, a dit le nouveau Révérend Frère, était de poursuivre l'œuvre superbe du frère Ratté, mais avec mes moyens personnels. Il s'agissait de compléter si possible les projets déjà en marche et de faire des choix nouveaux selon les besoins ac-

³¹⁶ Lettre, 11 novembre 2014

tuels des frères. » Il ne considérait pas la communication comme sa qualité première. « Peu de mots dans mon service de l'autorité. J'ai pris la décision de mener par l'écoute. Avec le temps, je suis devenu de plus en plus un écoutant. J'écoutais tous et chacun. Dans cette intimité, les frères découvraient un supérieur plutôt à l'aise, mais un peu timide. »³¹⁷ Le frère Claude Cloutier a dit : « Quand on parle avec Jean-Charles, il est impossible de ne pas sentir avec quelle attention il écoute. »³¹⁸

Le mandat du frère Jean-Charles a constitué le sommet d'un mouvement de dix-huit ans de discernement, d'expérimentation, et de mise en place des réformes du concile Vatican II dont il avait été un protagoniste de premier plan. Ensemble, les deux supérieurs généraux provenant de la province d'Arthabaska ont insufflé une vie nouvelle dans l'institut tout en instaurant une approche pionnière à l'autorité marquée par un esprit de collaboration fraternelle. Le leur a été un service vraiment fraternel de l'autorité. L'histoire des supérieurs généraux ne fournit aucun autre exemple d'un partage de l'autorité et d'un support mutuel entre un supérieur général et son premier assistant tel qu'atteint par les frères Maurice et Jean-Charles. Ce fut une grâce unique.

Comme supérieur général, le frère Jean-Charles a maintenu l'approche du frère Maurice dans son service d'autorité en partageant avec ses assistants d'importants rôles et responsabilités. Par exemple, au cours de ses deux premières années, il confia aux frères Jesús et Marcel la préparation d'un guide de formation initiale; les frères Joaquín et Fernand ont entrepris l'évaluation du sacerdoce dans l'institut; le frère Lionel prépara un répertoire pour le fonctionnement de la maison générale; le frère Jean Roure se lança dans une recherche approfondie sur la vie d'André Coindre.³¹⁹

Un autre domaine de continuité a été celui d'une confiance maintenue du conseil général envers les officiers généraux pour

³¹⁷ Entretien avec le frère Jean-Charles, 19-21 juillet 2015

³¹⁸ Frère Claude Cloutier, "Hommages", 3

³¹⁹ *Annuaire* 78-9

d'importantes responsabilités. Le frère Louis-Régis Ross, ci-devant directeur de la session spirituelle de Rome (SSIR), nommé économiste général par le chapitre, a été appelé à faire une étude des rapports financiers des provinces et districts. Le frère René Boucher, renommé secrétaire général, a poursuivi son prodigieux travail entamé en 1979 pour l'édition des dernières révisions de la *Règle de vie*.

DOSSIER NO 1 : LA RÈGLE DE VIE

Après avoir assumé sa charge, le frère Jean-Charles considéra que « le travail le plus important »³²⁰ du conseil était de rechercher l'approbation de la *Règle de vie* durant la première partie de son mandat de six ans. Cette raison suffit pour entreprendre le compte-rendu de ce mandat en rappelant l'histoire de l'évolution de la nouvelle Règle, partant de ses jours comme texte expérimental dans les années 1970, nous attardant sur chaque étape menant à la signature du décret d'approbation par le cardinal Eduardo Francisco Pironio le 19 mars 1984.

Quand le frère Maurice Ratté a promulgué la Règle expérimentale en 1970, il la présenta comme un triptyque dont le contenu se développait en trois segments séquentiels : nous sommes rassemblés... nous sommes consacrés... pour le service...³²¹ Les documents qui la composent donnent une seconde dimension au triptyque : les Règles, les constitutions et les directoires, organisés en parallèle et se complétant l'un l'autre. En revoyant comment ce triptyque s'est créé pour remplacer le livre noir promulgué par le Révérend Frère Urcize sous le sceau de la Sacrée Congrégation des Religieux en 1927, nous allons découvrir que la nouvelle *Règle de vie* a été écrite en trois phases interconnectées.

³²⁰ *Annuaire* 78-14

³²¹ Circulaire 1, 2 avril 1970, p. 13

La présence du frère Jean-Charles au conseil général les couvre toutes les trois. Il a été dans la cabine de pilotage du début à la fin. En fait, il monta à bord de l'avion bien avant le vol, il l'éloigna du quai d'embarquement, il copilota le décollage et le plan de vol, il manœuvra dans les turbulences et, au moment d'assurer l'atterrissage à titre de capitaine, il était devenu totalement identifié à sa direction et au nouveau paysage de son point de chute.

Pas tant comme auteur ou éditeur de la nouvelle Règle, le frère Jean-Charles a été davantage son proposeur et l'incarnation de sa vision. Comme supérieur, il s'est moins occupé de perfectionner le texte qu'il ne s'est concentré sur le Frère – l'être humain, le chercheur, le souffrant – vivant notre nouvelle alliance. Il définissait la Règle « ... pour chacun des frères, une grâce qu'il faut accueillir. »³²² Au chapitre général de 1988, dans son rapport sur la situation de l'institut, il esquaissa un portrait composite du frère du Sacré-Cœur typique, vivant à travers les ambiguïtés de la *Règle de vie*.

Il nomma ce portrait un *identikit*, ce qui, dans le jargon de la presse, est le dessin d'un artiste réalisé à partir des descriptions de témoins. Avec un art verbal, Jean-Charles trace les traits du frère typique qui peine à vivre la Règle, et il termine dans un envol révélateur :

J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour ce frère, car il vient de passer vingt-cinq ans de changements profonds dans sa vie religieuse et professionnelle. D'une certaine façon, il a dû réapprendre à prier et réapprendre à servir l'Église et le monde. Et la seule stabilité que l'avenir lui promet, c'est la stabilité dans le changement. J'aime ce frère. Ensemble nous avons redécouvert la fraternité de notre baptême et la richesse de notre consécration.³²³

De plus d'une façon, cette citation est un autoportrait de Jean-Charles, l'homme et le frère, qui a passé un tiers de sa vie active

³²² Circulaire 1

³²³ Chapitre de 1988, Rapport sur la situation de l'institut

dans l'écoute et l'accompagnement de ses frères tout en vivant intérieurement une conversion basée sur la confiance en communauté, en une conversion commune vers une nouvelle synthèse de la vie consacrée. Cette citation nous rappelle également que les années écoulées dans divers rôles d'autorité ont été marquées par la fragilité et l'insécurité.

AUTEUR D'UNE LETTRE HISTORIQUE

Quand le frère Jean-Charles raconte l'histoire de notre Règle postconciliaire, il nous offre d'autres regards furtifs sur lui-même. Pour les percevoir, nous allons lire attentivement la lettre de demande d'approbation de la Règle qu'il écrivit au cardinal Pironio, préfet de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers.³²⁴ Cette lettre mérite une attention spéciale. D'une part, elle permet « d'écouter à la porte » pendant que le supérieur général, avec grande délicatesse, révèle au cardinal-préfet l'histoire de l'adhésion de notre institut à l'appel à la conversion lancé par l'Église. D'autre part, la lettre nous montre avec les yeux du frère Jean-Charles à quel point il admirait les actions de ses trois prédécesseurs.

Nous allons comprimer l'histoire qu'il raconte au cardinal en trois étapes. Les deux premières ont déjà été énoncées dans les récits précédents³²⁵ concernant les frères Josaphat, Jules et Maurice. Nous allons les résumer ici pour nous concentrer sur la troisième quand le frère Jean-Charles devient supérieur général.

Même si ses prédécesseurs ont mené les premières étapes, il était loin d'être un simple spectateur ou un joueur mineur durant leur mandat. Au contraire, son sens des responsabilités l'a placé dans des rôles de pointe. Connu sous le nom de Frère Jacques à Arthabaska durant les mandats des Révérends Frères Josaphat et Jules,

³²⁴ Cahier de travail 4, *Présentation de la Règle de vie*, Rome, 1984, p. 13-26

³²⁵ cf. dans ce livre pages 71 à 82, 101 à 102, 115 à 117, 140 à 143.

il a été successivement membre de la commission canadienne d'étude sur la Règle, du chapitre provincial, du conseil provincial, qui demandaient tous avec insistance aux supérieurs de Rome d'accorder des changements bien plus substantiels que ce qu'ils voulaient permettre.

Plus tard, il fut un meneur calme et posé pendant les deux sessions du chapitre général spécial. À compter de 1970, il devint l'indispensable premier assistant du Révérend Frère Maurice au conseil général. Son expérience de première main a fait de lui un témoin expert des événements qu'il rapporte au cardinal. Au-delà de tout cela, il s'est tellement investi dans le mouvement du renouveau que les étapes du développement de la nouvelle Règle deviennent simultanément les pierres milliaires dans la biographie de sa vie active.

Première étape : Ferment 1963-1968

Comme le raconte le frère Jean-Charles, la première étape d'écriture de la nouvelle Règle a débuté avant Vatican II, durant le mandat du Révérend Frère Josaphat. En janvier 1963, un dialogue entre le supérieur général et les supérieurs provinciaux canadiens mit en évidence un fossé grandissant entre les prescriptions rigides de la Règle de 1927 et les exigences de la vie apostolique des frères. Le frère Josaphat et le conseil général n'envisageaient que des ajustements mineurs. Ils demandèrent éventuellement aux conseils provinciaux de noter ce qui semblait obsolète et ce qui méritait d'être modifié pour le bien de l'institut.

Le conseil général, désirant modeler sa révision sur les directives de Vatican II au rythme de leur parution, a proposé un texte conservateur, *Révision des constitutions*, dans l'espoir de s'en servir comme document de travail du chapitre général spécial. Ce chapitre, commencé en 1968, avait d'autres idées...

Les délégués au chapitre « ne tardèrent pas à exprimer l'opinion » que la révision devait être plus profonde que celle que le

conseil général avait imprimée.³²⁶ Pour la supplanter, le chapitre nomma une commission internationale de sept membres pour élaborer un texte complètement nouveau. Il publia également deux livrets pour stimuler la réflexion et la discussion chez les frères de la base : *Adresse*, et *Textes d'animation*. Ce dernier était constitué d'un ensemble de réflexions spirituelles destinées à devenir d'éventuels chapitres de la nouvelle Règle.

Entre les lignes et à travers les circonlocutions du langage diplomatique du frère Jean-Charles au cardinal, nous pouvons ressentir la tension qui avait fermenté entre le désir du conseil général de conserver l'ancienne Règle et l'insistance des délégués au chapitre pour un texte complètement nouveau basé sur une nouvelle théologie et une législation adaptée à la réalité de leur vécu.

Notre institut n'était pas le seul à expérimenter la friction entre la loi de la Règle et la vie religieuse active de ses membres. Loin de là. En certains lieux, « la vie » commençait à supplanter « la loi ». Ce n'était pas une mauvaise chose. Plusieurs canonistes étaient mal à l'aise, déjà bien avant le concile, devant le fait que « la loi avait une priorité indiscutable sur la vie et la théologie. »³²⁷ Le code de droit canonique de 1917 et sa mentalité de « la loi avant la vie » n'avaient plus le pas avec l'esprit de Vatican II. De là, le ferment pour le changement se répandit non seulement dans les congrégations religieuses, mais aussi dans l'Église institutionnelle.

Deuxième étape : Expérience 1968-1979

La première étape de renouveau de la Règle prit fin lorsqu'il devint clair que la constitution conciliaire sur l'Église reconnaissait l'expérience de vie comme un véhicule de l'Esprit, à l'égal de la loi :

³²⁶ Cahier de travail 4, 15, 3

³²⁷ cf. Barbara Lawler Thomas, "Canon Law and the Constitutions of Religious Congregations," *The Way*, 1984, p. 52-53

Suivant avec docilité les impulsions de l'Esprit Saint, elle [la hiérarchie] accueille les règles proposées par des hommes ou des femmes de premier ordre et, après les avoir encore plus parfaitement ordonnées, elle leur donne une approbation authentique.³²⁸

La deuxième étape débuta quand l'expérience a pris le dessus sur la loi, l'expérience du charisme des fondateurs et la vie des « instituts apostoliques ». Dans son exhortation aux religieux en 1971, le pape Paul VI demandait : « Quelle autre attitude y aurait-il pour vous sinon une disponibilité totale à l'Esprit Saint qui, agissant dans l'Église, vous appelle à la liberté des enfants de Dieu? »³²⁹

La deuxième étape dans l'écriture de la Règle n'était pas sans ressembler à l'écriture des Évangiles, quand les apôtres et leurs disciples partageaient entre eux leurs expériences du Christ ressuscité. Le frère Jean-Charles répète trois fois au cardinal Pironio que l'institut a transféré la responsabilité d'écrire la Règle des plus hauts niveaux – ceux de Rome – vers « tous les frères de l'institut ». Le supérieur général et le conseil, avec le frère Jean-Charles au premier chef, ont vu leur rôle comme celui de « stimuler la réflexion et le dialogue de la base. »³³⁰

Du point de vue du frère Jean-Charles, les sept frères nommés par le chapitre de 1968 à la commission permanente de la Règle représentaient l'ensemble des frères. Après avoir épluché une douzaine de brouillons comprenant l'apport d'individus et de groupes de presque toutes les parties de l'institut, la commission rédigea plusieurs textes sur des thèmes susceptibles de devenir les chapitres de la Règle de vie. La commission distribua ces documents aux délégués du chapitre. À leur tour, les délégués retournèrent des réponses volumineuses. En 1970, quand le chapitre spécial se réunit de nouveau devant un texte revu de fond en comble, les délégués étudiè-

³²⁸ *Lumen Gentium*, 45

³²⁹ *Evangelica Testificatio*, 6

³³⁰ Cahier de travail 4, 16

rent, modifièrent ou augmentèrent, puis approuvèrent une Règle de vie en deux sections : des éléments spirituels appelés « Règle » et des éléments juridiques appelés « Constitutions ».

Maintenant qu'on avait un texte de base à expérimenter, c'était le temps de le « tester » dans le creuset vivant des communautés apostoliques. Pendant six ans, l'administration générale « fit de gros efforts pour faire passer l'esprit de la nouvelle législation dans la vie des frères. »³³¹ « La vie » et « la loi » avaient besoin de temps pour interagir. Des efforts en ce sens ont pris la forme de circulaires, de retraites, de commentaires, de guides pour l'expérimentation, et de rencontres des supérieurs majeurs en 1972 et 1976. Sans mentionner le frère Maurice comme moteur de ce vaste éventail d'efforts, le frère Jean-Charles montre son admiration pour le supérieur général aux côtés duquel il a travaillé pendant les étapes de l'expérimentation.

Cette étape se prolongea au-delà du chapitre général de 1976 qui, malgré quelques désaccords, décida de conserver le texte de 1970 inchangé jusqu'en 1982. On estima que les six premières années d'expérimentation avaient été trop brèves pour une « adhésion aux valeurs que la *Règle de vie* propose. » De plus, dans certains secteurs de l'institut, la rédaction de directoires pour appliquer les normes des constitutions de façon spécifique à chaque province et district était « à peine amorcée ».³³²

Dans notre congrégation comme en d'autres, les religieux qui voulaient continuer à donner priorité à la « loi » sur la « vie » ont eu de la difficulté à franchir ces étapes d'expérimentation ouverte. Tout de même, cette étape constituait un passage obligé vers le renouveau de la vie religieuse. Reconnaissant que le code de Droit canonique de 1917 était devenu obsolète suite au concile, le pape Paul VI a dressé des normes permettant des expériences contraires au code.³³³

³³¹ Cahier de travail 4, 17

³³² Cahier de travail 4, 18

³³³ Paul VI, "Norms for implementation of four council decrees," Washington, D.C., 1966, p. 29; cf. *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae*

En écrivant au cardinal, le frère Jean-Charles ne donne pas de détails sur l'étendue ou la nature des expériences tentées durant cette étape. Mais il cite les préoccupations du frère Maurice concernant les lenteurs dans la rédaction des directoires. Le délai était dû en grande partie par le besoin de temps pour expérimenter au niveau des provinces et districts avant d'adopter une législation coulée dans un directoire. Le frère Jean-Charles voulait que soit clairement compris le principe que les directoires ajouteraient de la chair aux constitutions, pour éviter que le cardinal et son personnel ne jugent la *Règle de vie* imprécise.

ÉVOLUANT AVEC LE DROIT CANONIQUE

Dans sa lettre au cardinal-préfet, le frère Jean-Charles ne fait aucune référence au statut changeant de la révision du droit canonique entreprise par le pape Jean XXIII. Pendant que les religieux étaient occupés à réviser leurs constitutions, une commission pontificale sous la direction immédiate du pape Paul VI voyait à réécrire tout le code pour le rendre conforme aux constitutions dogmatiques et aux décrets de Vatican II.

En 1977, un brouillon des canons concernant la vie consacrée a été distribué aux conférences de supérieurs religieux. La *Canon Law Society of America* a donné des bonnes notes à cette ébauche. On concluait que les nouveaux canons étaient « beaucoup plus compatibles avec la nature charismatique de la vie religieuse que le style du code de 1917. » Et les religieux et religieuses qui ont reçu une copie pour évaluation ont dit que les nouveaux canons étaient « une source d'inspiration pour aller de l'avant avec la révision des constitutions. »³³⁴

Le pape Paul VI a validé l'ouverture et la patience de notre conseil général pendant cette étape déstabilisante de l'expérimenta-

³³⁴ Thomas, 55

tion. En 1971, il écrit : « Depuis quelques années, la plupart des instituts religieux se sont dédiés généreusement à cet objectif en expérimentant, parfois de façon trop osée, divers types de constitutions et de règles. Nous en sommes bien informés et nous suivons avec attention cet effort de renouveau voulu par le concile. »³³⁵

Au moment où le frère Jean-Charles est devenu supérieur général, le pape Jean-Paul II, élu en octobre 1978, avait commencé à laisser son empreinte plus prudente sur le processus de renouveau.³³⁶ Un second brouillon du droit canonique, sous la direction du nouveau pape, a été distribué pour étude en 1980. Plusieurs congrégations religieuses, spécialement de femmes, considèrent cette version de Jean-Paul II un pas en arrière par rapport à l'esprit du concile. Le pontife élargit la commission d'étude et y nomma plus de femmes.

Les unions masculines et féminines de supérieurs généraux ont soumis leurs commentaires au cardinal Pericle Felici qui a dirigé la commission du droit canonique jusqu'à sa mort en 1982.³³⁷ La Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers (SCRIS), dirigée par le cardinal Pironio, serait en fin de compte responsable d'appliquer le nouveau code aux constitutions révisées des instituts.

Troisième étape : Approbation du Vatican 1979-1984

Dans sa lettre historique au cardinal Pironio, le frère Jean-Charles a décrit les préparatifs éloignés du conseil général en vue de la dernière étape, soit la soumission d'un texte définitif de la *Règle de vie* à la SCRIS.

Comme équipe, le conseil a publié trois cahiers de travail contenant des extraits de textes du père André Coindre et du frère

³³⁵ *Evangelica Testificatio*, 5

³³⁶ cf. Reverend Adrian Sharp, "Canonical Contributions of Blessed John Paul II," Faculty of Canon Law, Ottawa, St. Paul University Press, 2011-2012, 7

³³⁷ Thomas, 56

Polycarpe, ainsi que des premières règles de l'institut. Ces sources primaires voulaient enrichir la compréhension des frères sur le charisme de fondation. Ils pourraient ainsi juger les révisions en conséquence. Simultanément, le conseil général a consulté deux membres de la SCRIS au sujet du texte de 1970. Le père Ladislao Ravaşi, C.P., et le père Giovanni Battista Fabrini, O.F.M. Cap., ont lu et commenté ce texte en y apportant des suggestions pour l'améliorer ou pour clarifier des exigences du droit canonique en devenir.

Commission de révision de la Règle de vie

La plus importante des préparations éloignées a été la création d'une commission internationale par le chapitre général de 1976 pour produire une édition révisée du texte de 1970. Les trois premières ordonnances de ce chapitre spécifiaient que le texte demeurerait en vigueur jusqu'en 1982 malgré le fait que plusieurs propositions valables pour le réviser eussent inondé le secrétariat du chapitre.

Les délégués au chapitre de 1976 ne voulant pas court-circuiter le processus d'expérimentation ont décidé de ne pas aborder l'étude des propositions de révision. Plutôt, ils ont cru préférable de les regrouper dans un dossier qui serait transmis à une commission *ad hoc* de révision. Celle-ci serait chargée d'intégrer ces propositions dans un texte révisé pour une présentation au chapitre général de 1982.

Le conseil général forma la commission en 1979 et en définit le mandat :³³⁸ les frères Marcel Rivière (2^e assistant), président, René Boucher (secrétaire général), Vicente Albeníz (Espagne), Rosaire Bergeron (Cameroun), Bernard Couvillion (Nouvelle-Orléans), et Jean Roure (France). Le conseil remit à la commission un mandat détaillé dont le cœur consistait à intégrer les règles et les constitutions en un seul texte, puis à créer des chapitres séparés sur le Sacré-

³³⁸ *Actes du 29^e chapitre général*, 1976, p. 27-28

Cœur et sur la formation. Le conseil général se gardait la responsabilité du chapitre sur le service de l'autorité.³³⁹

Le frère René Boucher, secrétaire de la commission, s'attela à la tâche complexe de produire un texte révisé qui tiendrait compte à la fois des opinions des experts Ravasi et Fabrini, de la masse de propositions issues du chapitre général de 1976, des directives du conseil général, et des suggestions des provinces et districts. Il présenta son travail à la commission pour une revue détaillée. Après leur première rencontre à Rome, en août 1979, les membres de la commission retournèrent chez eux avec la mission de contacter les conseils provinciaux et régionaux pour leur demander d'impliquer tous les frères dans le processus de révision de janvier 1980 à février 1981.

Le conseil voulait susciter une participation large et active des frères : « La commission et le conseil général pensent qu'il serait impossible de procéder à une révision adéquate de la *Règle de vie* (de 1970) sans une vaste consultation préalable dans les provinces et districts. »³⁴⁰ Il demanda aux conseils provinciaux et régionaux de rencontrer chaque communauté locale et d'organiser des journées d'étude pour faciliter l'implication et l'interaction des frères.

Les supérieurs majeurs produisirent une synthèse de leurs consultations et l'envoyèrent au frère René Boucher. Celui-ci convoqua de nouveau la commission à Rome en août 1981 pour produire un texte complet avec des notes pour expliquer tous les changements à soumettre au chapitre général de 1982.

Présentation au chapitre de 1982

La commission a été surprise que certains délégués et observateurs au chapitre s'opposent de façon aussi marquée aux change-

³³⁹ Aux administrations provinciales et régionales, 18-MR-79, Archives A13.005

³⁴⁰ Ibid., paragraphe 4

ments proposés. D'aucuns exprimèrent leur attachement au texte de 1970 et leur opposition à l'intégration des constitutions avec les règles. D'autres s'opposaient à l'intégration des divers articles sur le Sacré-Cœur en un seul chapitre. Tout de même, la proposition d'utiliser la version de la commission comme base pour l'étude en chapitre a été adoptée par un vote de 42 à 11 avec sept abstentions.³⁴¹

Le Révérend Frère Jean-Charles, président du chapitre durant ce débat en vertu de son élection comme 13^e supérieur général, rapporte les résultats du chapitre au cardinal de cette façon : « Les membres ... se servirent des textes préparés par la 'commission Règle de vie' et par le conseil général. Ils firent une étude détaillée chapitre par chapitre; ils modifièrent ce qui devait l'être et l'approuvèrent en première puis en seconde lecture. »³⁴² Sans exagérer son point, le frère Jean-Charles est attentif à démontrer le processus approfondi du chapitre et les moyens mis en place pour assurer l'unanimité, des valeurs qui ont marqué son mandat comme supérieur.

La *Règle de vie* de 1970 avait subi le test de douze années d'expérience. La révision de 1982 répondit aux besoins des frères de cultures diverses dans plus de trente pays. Elle est née après un examen minutieux, clarifiée dans sa formulation, de sorte qu'elle exprime bien notre identité, notre mission, notre consécration, notre service de l'autorité et notre théologie de la grâce salvatrice qui coule du Cœur du Christ.

Le texte final

En somme, les délégués se sentirent plus à l'aise avec ce texte révisé qu'avec la formulation originale de 1970. Ils placèrent leur espoir en elle, relancés par les mots du frère Jean-Charles à la fin

³⁴¹ Chapitre général 1982, Procès-verbaux, 34

³⁴² Cahier de travail 4, 21, 9

du chapitre : « Si nous savons espérer, l'étude méditée de notre *Règle de vie* deviendra une pêche miraculeuse où se révélera la bonté du Seigneur. Notre nuit sera alors claire comme le jour, comme il est chanté dans la liturgie de la fête de Noël. »³⁴³ Sa métaphore de la nuit révèle une part des ambigüités à travers lesquelles elle était passée.

Le chapitre confia au conseil général le mandat de soumettre le texte révisé à la SCRIS pour approbation. Puis il désigna les frères René Sanctorum (France) et Conrad Pelletier (Granby) pour revoir la qualité du texte français puisque cet original serait le texte officiel soumis à la SCRIS. Après le chapitre, le frère Jean-Charles nomma deux autres membres du chapitre, les frères Maurice Ratté (Arthabaska) et Raymond Barbe (Montréal), pour procéder à une seconde révision éditoriale.

Comme le chapitre l'avait demandé, c'est le conseil général qui donna sa forme finale au texte. Le 8 décembre 1982, le frère Jean-Charles remit au cardinal Pironio sa lettre formelle de demande d'approbation définitive de la *Règle de vie*. Il joignit au texte un survol historique de son évolution et une présentation en dix paragraphes de son schéma et de ses orientations majeures.³⁴⁴

À la SCRIS

À la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers, les temps étaient difficiles. Durant la phase d'expérimentation, l'archevêque Augustin Mayer, OSB, ci-devant secrétaire de la commission préparatoire du concile, était son secrétaire et le cardinal Eduardo Pironio en était le préfet. Alors que le message des textes conciliaires avait été bien clair, il manquait des directives spécifiques au préfet et au secrétaire pour le mettre en pratique. Par

³⁴³ *Actes du 30^e chapitre général, 16 octobre 1982, 30*

³⁴⁴ Reproduit dans Cahier de travail 4, 13-26

exemple, le *motu proprio* ne suggérait aucun processus pour assurer une réponse uniforme des instituts à son mandat. Conséquemment, une grande diversité a caractérisé les efforts initiaux de renouveau parmi les religieux.³⁴⁵

Vers la fin des années 1970, les instituts commençaient à demander l'approbation de leurs nouvelles constitutions, mais le nouveau code de droit canonique, qui devait spécifier les critères pour une telle approbation, était encore sur la table de travail. Il n'y avait encore aucun protocole pour l'approbation. La congrégation avait un grand vide à combler. Le cardinal argentin Pironio était l'homme de l'heure.

Après sa mort en 1998, le *New York Times* présenta Pironio comme « un des plus grands hommes d'Église de l'Amérique latine qu'on a considéré deux fois comme *papabile* ». ³⁴⁶ Comme secrétaire puis président de la conférence des évêques d'Amérique latine, il s'était fait remarquer pour sa défense des droits humains, d'où les menaces continuelles de mort venant du régime Perón. Auteur prolifique de livres sur la spiritualité, l'évangélisation et la vie religieuse, on lui doit aussi un riche corpus de cantiques, de prières et de poésies.

Paul VI nomma Pironio proprésident de la SCRIS en 1975 durant une étape cruciale de l'expérimentation, à la fois dans la vie religieuse et dans la loi de l'Église. Son expérience lui apporta des talents considérables pour entraîner la sacrée congrégation dans sa recherche d'une politique cohérente pour l'approbation des constitutions des instituts et pour assurer leur fidélité à l'esprit du concile.

Mesurant l'accroissement majeur du transfert d'autorité du Saint-Siège vers les évêques, il s'allia au cardinal préfet de la congrégation des évêques en 1978 et ensemble, ils publièrent le document *Mutuae Relationes* pour résoudre les tensions postconciliaires surgies en diverses parties du monde entre supérieurs religieux et évêques. Par exemple, dans un cas bien publicisé, un évêque dit à

³⁴⁵ cf. Thomas, 51

³⁴⁶ cf. Celestine Bohlen, *New York Times*, 7 février 1998

une congrégation de religieuses qu'elles ne pouvaient pas enseigner dans son diocèse à moins de porter l'habit et d'adhérer à l'horaire prévu dans leurs anciennes règles pour les prières et le coucher.

Deux orientations de *Mutuae Relationes* méritent qu'on les garde à l'esprit avant d'explorer davantage la dynamique de la SCRIS sous la direction de Pironio :

- La vie religieuse est un charisme, un don de l'Esprit, et la fidélité au charisme de fondation est la première responsabilité à la fois des supérieurs et des évêques.
- L'Esprit Saint est source de diversité, d'innovation et d'originalité dans la vie religieuse. Parce que cela peut être problématique, un discernement mutuel est requis entre supérieurs religieux et évêques.³⁴⁷

En 1978, Pironio élargit la vision de la SCRIS sur la vie religieuse dans un second document important, *Religieux et promotion humaine*.³⁴⁸ Cette déclaration, résultat d'une assemblée plénière de la congrégation, emprunte à Paul VI en attribuant une place privilégiée à la nature prophétique de la vie religieuse et de son appel à vivre les Béatitudes d'une façon radicale.³⁴⁹

Le pape Jean-Paul II

Durant le mandat du frère Jean-Charles comme supérieur général, le pape Jean-Paul II est entré dans l'arène de l'évaluation des constitutions des instituts religieux en faisant sentir sa présence à la SCRIS. En 1983, il fit connaître sa propre vision de la vie religieuse dans *Le don de la Rédemption*,³⁵⁰ qui offrait un portrait de la vie re-

³⁴⁷ cf. Margaret C. McCarthy and Mary Ann Zollmann, eds., *The Power of Sisterhood*, University Press of America, Lanham, MD, 2014, 29.

³⁴⁸ *Religieux et promotion humaine*, Introduction.

³⁴⁹ Assemblée plénière de la SCRIS, 25-28 avril 1978.

³⁵⁰ *Redemptionis Donum*, Exhortation apostolique aux religieux et aux religieuses sur leur consécration à la lumière du mystère de la Rédemption, 25 mars 1984

ligieuse bien différent des orientations de la SCRIS citées plus haut. Dans cette exhortation, il fait la promotion du paradigme d'« état de perfection » qui avait été supplanté par le concile et il interprète la consécration comme une relation nuptiale avec le Christ.

Tout en ne négligeant pas de parler de l'apostolat, pour lui, la clé première de la vie religieuse concernait la vertu personnelle et la séparation du monde, non pas une présence charismatique et prophétique en son sein. De plus, il a fermé la fenêtre de Vatican II : « Le *Code de Droit canonique*, entré récemment en vigueur, que l'on peut considérer en quelque sorte comme le dernier des documents conciliaires, sera pour vous tous une aide précieuse et un guide sûr pour préciser concrètement les moyens permettant de vivre fidèlement et généreusement votre magnifique vocation ecclésiale. »³⁵¹ Un nouveau climat de codification et de contrôle s'instaurait à la SCRIS.

Les révisions du code canonique par le nouveau pape ont modifié les orientations contenues dans les premières ébauches de Paul VI. La promulgation du nouveau texte par Jean-Paul II en janvier 1983³⁵² signalait deux réalités. D'abord, l'étape de transition des constitutions expérimentales doit prendre fin. Puis, en réaction à la façon dont certaines révisions avaient évolué, il codifia sa préférence pour les modèles préconciliaires. « Même si le code reflétait clairement les enseignements de *Lumen Gentium* et de *Perfectae Caritatis* sur la vie religieuse, il n'incorporait pas quelques-uns des développements les plus prometteurs sur la théologie [prophétique] de la vie religieuse ... parce que toutes les références aux charismes avaient été biffées de l'édition de 1982. Par cette décision disparaissait une clé importante pour la compréhension à la fois de l'Église et de la vie religieuse. »³⁵³

³⁵¹ Ibid., 2

³⁵² *Constitution apostolique Sacrae Disciplinae Leges*, 25 janvier 1983

³⁵³ McCarthy et Zollmann, 33

Interventions papales

D'autres initiatives de Jean-Paul II ont affecté le climat dans lequel la SCRIS reçut la lettre du frère Jean-Charles demandant l'approbation de la Règle en décembre 1982 jusqu'à son étude complète en mars 1984.

En mai 1983, sur la base du code de Droit canonique, la SCRIS répondit aux directives du Saint-Père en publiant un texte controversé.³⁵⁴ Ce texte énumérait des « éléments essentiels » comme autant de normes pour évaluer les constitutions avant leur approbation. Ces éléments n'avaient pas force de loi, mais ils signalaient clairement que la SCRIS serait plus autoritaire et que désormais, près de vingt ans après la publication de *Perfectae Caritatis*, l'influence du concile était volontairement mitigée.

La perception officielle du pape et des évêques était qu'une correction de parcours était nécessaire. La SCRIS parla en leur nom : « En ce moment de nouveau départ, [les religieux et les évêques] entendent l'appel pastoral du pape Jean-Paul II pour évaluer objectivement et humblement les années d'expérimentation, afin d'y reconnaître les éléments positifs et les déviations éventuelles. »³⁵⁵

Le Saint-Père désirait réaffirmer « le riche patrimoine de l'enseignement préconciliaire » au sujet de la vie religieuse. Ainsi, la SCRIS énonça neuf éléments essentiels dont la présentation a été colorée par un désir de récupérer les valeurs traditionnelles mises en veilleurs par l'expérimentation. Ces éléments prenaient la forme d'une grille d'évaluation : la consécration par des vœux publics, la vie communautaire, la mission évangélique, la prière, l'ascèse, le témoignage public, une relation spécifique à l'Église, la formation, et l'obéissance à l'autorité.³⁵⁶

³⁵⁴ *Éléments essentiels de l'enseignement de l'Église sur la vie religieuse*, SCRIS, 31 mai 1983, 2

³⁵⁵ *Éléments essentiels*, 2

³⁵⁶ McCarthy et Zollmann, 34; cf. *Éléments essentiels*, 4

Le glissement officiel des critères du concile et de la SCRIS vers ces « éléments essentiels » traditionnels est venu directement du pape Jean-Paul II. Dans une lettre aux évêques des États-Unis en 1983, il annonça la création d'une commission pontificale chargée d'étudier tous les instituts apostoliques en ce pays, demandant pour ce faire aux évêques de se baser sur la grille des « éléments essentiels » qu'il joignait en annexe à sa lettre avant même qu'elle ne soit publiée par la SCRIS. Il dit aux évêques : « Dans les cas où des individus ou des groupes, pour quelque raison que ce soit, se sont éloignés des normes indispensables de la vie religieuse, ou même, au grand scandale des fidèles, ont adopté des positions différentes des enseignements de l'Église, je vous demande, mes frères évêques, de proclamer à nouveau l'appel universel de l'Église à la conversion, au renouveau spirituel et à la sainteté. »³⁵⁷

Il nomma un délégué pontifical à la tête d'une commission spéciale de trois évêques dont la tâche serait d'assister tous les évêques des États-Unis dans une consultation pastorale de tous les instituts engagés dans des œuvres apostoliques et en leur lançant un appel « à vivre en plénitude leur vocation ecclésiale. » Cette initiative très visible a généré l'anxiété chez les religieux dont le point de référence jusque là avait été l'enseignement conciliaire diffusé dans la pensée de Paul VI et du cardinal Pironio. Elle a aussi porté la confusion chez beaucoup d'évêques qui ne comprenaient pas la nature spécifique de ce qu'on leur demandait.

Durant le temps que notre Règle révisée par le chapitre de 1982 était entre les mains de la SCRIS, son *congresso*, l'entité chargée d'évaluer les constitutions, avait aussi sur sa table la demande des Légionnaires du Christ pour approuver leurs constitutions. Le 25 juin 1983, le cardinal Pironio a pris connaissance de l'opinion du *congresso*, qui avait conclu que les constitutions des Légionnaires n'étaient pas cohérentes avec l'esprit du concile; qu'elles étaient pessimistes; qu'elles étaient l'œuvre d'un seul homme, leur fonda-

³⁵⁷ Lettre de Sa Sainteté Jean-Paul II aux évêques des États-Unis, 3 avril 1983

teur. Pironio refusa de les approuver, mais, sur l'insistance du père Marcial Maciel, le fondateur, il les transmit au pape Jean-Paul II. Trois jours plus tard, le secrétaire du pape informa Pironio que les constitutions du père Maciel étaient approuvées telles que soumises.³⁵⁸

Un scénario similaire où le pape a renversé une décision de la SCRIS s'était déroulé un peu plus tôt avec Mgr. Josemaría Escrivá de Balaguer, le fondateur de l'Opus Dei. Ayant d'abord obtenu l'approbation comme institut séculier en 1947-1948, Escrivá, signalant l'universalité de son œuvre et les différents niveaux de son effectif, demandait que son mouvement soit carrément soustrait à l'autorité de la SCRIS. Trois papes – Pie XII, Jean XXIII et Paul VI – avaient déjà archivé ou refusé ses appels. Toutefois, citant un nouveau canon du code de Droit canonique non encore publié, Jean-Paul II, par décret de novembre 1982, constitua l'Opus Dei en prélature personnelle sous son autorité directe.³⁵⁹

Ce traitement de faveur du pape envers des instituts marqués par un contrôle de l'autorité et par une conformité agressive aux modèles pré-Vatican d'autorité religieuse et d'obéissance a semé la confusion chez plusieurs supérieurs généraux qui avaient consciencieusement révisé leurs statuts pour se conformer aux décrets et constitutions du concile œcuménique.

La description faite par le frère Lionel Goulet de l'approche du frère Jean-Charles à la prise de décision en conseil montre qu'il a vécu et qu'il a fait la promotion d'un modèle consultatif d'obéissance religieuse, à l'opposé de celui préféré par le Saint-Père :

Le frère Jean-Charles n'était pas l'homme pour parachuter ses décisions. Il cherchait d'abord à créer des liens qui favorisent la bonne entente, puis à rassembler et à écouter les points de vue différents afin d'établir un consensus. Il aimait à mûrir une dé-

³⁵⁸ Fernando M. Gonzales, *Marcial Maciel. Los Legionarios de Cristo y documentos testimonios inéditos*, Barcelona, Tusquets Editores, 2010, Documento 213

³⁵⁹ Pilar Urbano, *El Hombre de Villa Tevere*, Barcelona, Plaza & Janés, 1995, capítulo XVIII

cision dans l'harmonie, sans avoir à opérer une pression. Sensible et pacifique, il souffrait d'avoir à décider sans une certaine unanimité. Mais il ne tenait pas rigueur aux opposants, respectant sans animosité leur liberté de penser et d'agir.³⁶⁰

Dialogue avec la SCRIS

Après ce grand survol de l'évolution du processus d'approbation aux plus hauts niveaux de la hiérarchie, il est temps de mettre les pieds dans les corridors de la SCRIS. Les interlocuteurs du frère Jean-Charles et du frère René Boucher, secrétaire général, étaient des religieux bien connus : l'archevêque Augustin Mayer, OSB et le père Basil Heiser, OFMC. Le père Ladislao Ravasi, CP, responsable du bureau de l'approbation des constitutions, a reçu, au nom du cardinal Pironio, le texte de notre Règle.

Alors que les hauts niveaux d'autorité grouillaient de tensions, le frère Jean-Charles rencontra à la SCRIS un personnel accueillant et positif. Un sondage de la LCWR, la conférence des religieuses américaines, montre que, au début de 1983, dix-neuf instituts pontificaux de la conférence avaient soumis leurs constitutions pour étude. Tous signalaient que le dialogue avec la SCRIS avait été utile. On signalait également que l'objet le plus fréquent des questions de la SCRIS concernait les notions d'autorité/obéissance, l'habit religieux et l'Eucharistie quotidienne.³⁶¹

Dans un article de l'*Annuaire*,³⁶² le frère Marcel Rivière, 2^e assistant, a résumé le dialogue entre le frère Jean-Charles et le personnel de la SCRIS en quatre étapes qui se sont déroulées entre le 16 avril 1983 et le 19 mars 1984.

D'abord, après un dialogue face à face entre le frère Jean-Charles et la SCRIS, le conseil général adopta les suggestions ju-

³⁶⁰ Goulet, 6

³⁶¹ Thomas, 57

³⁶² *Annuaire* 78-19, 20, 21

gées nécessaires et importantes, puis il porta un texte retravaillé à la SCRIS.

Notre texte passa ensuite entre les mains du *congresso*. Le 4 octobre 1983, il donna le feu vert sous réserve de quatre changements à faire :

- un article plus spécifique sur l’habit;
- une clarification que l’autorité réside en la personne du supérieur;
- des indications que nos supérieurs religieux doivent être laïques;
- des clarifications au sujet de la nomination et de l’élection des supérieurs.

Approbation officielle

Après la réponse de la SCRIS, il n’y avait plus que deux questions en suspens : l’habit et la composition du chapitre général. Le frère Jean-Charles expliqua les souhaits du conseil général sur les deux questions. En réponse, la SCRIS approuva notre article sur le chapitre général. Cependant, il composa pour nous un article sur l’habit : « Les frères portent l’habit de l’institut, c’est-à-dire la soutane. Dérogation à cette règle peut être autorisée par le supérieur majeur du consentement de son conseil, pendant tout le temps que des circonstances particulières l’exigeraient. »³⁶³

Finalement, le secrétaire général porta deux copies corrigées de notre *Règle de vie* à la SCRIS le 20 février 1984. Le père Ravasi les authentifia avec sa signature sur la page titre sous l’inscription suivante : *Approuvé par la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers avec les modifications demandées par le congresso. Rome, 29 février 1984.* Le sceau de la SCRIS fut apposé. À notre demande, l’archevêque Mayer data l’approbation du

³⁶³ *Règle de vie* 1984, 56

19 mars 1984, fête de saint Joseph, et il signa sous la signature du cardinal Eduardo Pironio, préfet.

Le nôtre a été l'un des derniers décrets d'approbation signés par le cardinal Pironio. Le 8 avril 1984, le pape Jean-Paul II le nomma président du conseil pontifical du laïcat et choisit pour le remplacer un dominicain belge, le cardinal Jérôme Hamer. Celui-ci agissait comme secrétaire de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi sous le cardinal-préfet Josef Ratzinger. Dans cette fonction, il avait démontré qu'il partageait l'avis du pape et du préfet que les réformes de Vatican II avaient dépassé ce que les pères du concile avaient envisagé. Il était déterminé à s'engager sur une voie plus modérée.

UNE TRANSITION DOULOUREUSE

Durant les années 1980, avec une direction hiérarchique de l'Église consolidée pour tempérer les réformes des congrégations lancées par Vatican II, ainsi que pour valider des modèles préconciliaires de vie religieuse, les supérieurs généraux de plusieurs instituts se sont retrouvés dans une période de transition douloureuse loin de la ferveur du concile. Ils ont vu le pape accorder sa faveur à des groupes fondamentalistes tels les Légionnaires du Christ, Confrontatis (Pays-Bas), Schönstatt (Allemagne), Comunione e Liberazione (Italie), et Opus Dei (Espagne), qui poussaient tous la notion d'infailibilité jusqu'à exclure toute possibilité de dissension.³⁶⁴

Un large consensus au sujet de l'œuvre du Saint-Esprit « de bas en haut » selon les mots du frère Jean-Charles, commençait à s'effriter. Les supérieurs généraux devaient négocier une position délicate entre deux pôles : la soumission à la primauté papale d'une part et, d'autre part, la loyauté au charisme et à l'identité remis au goût du jour par le chapitre général sous l'influence de Vatican II.

³⁶⁴ McCarthy, 124

À la demande de la SCRIS, le frère Jean-Charles n'a pas pu refuser l'ajout suivant à un article des constitutions sur le vœu d'obéissance : « Tous et chacun des frères sont tenus d'obéir au Souverain Pontife comme à leur supérieur suprême, même en vertu de leur vœu d'obéissance. »³⁶⁵

Malgré les ambiguïtés de la transition postconciliaire, dans son mot d'ouverture du chapitre général de 1988, le frère Jean-Charles a réaffirmé sa foi que l'Esprit Saint avait guidé l'institut pendant les vingt années passées à prendre en main son renouveau. Encore plus, il a répété que Vatican II avait été un « grand don ». Il exprima sa croyance que les défis et les risques affrontés par l'institut l'avaient été en pleine connaissance de cause et avec courage. Pour lui, l'approbation de la *Règle de vie* était une bénédiction de l'Église de notre « retour à l'authenticité du message évangélique et à la pureté originelle du charisme de la fondation. »³⁶⁶

Dans son homélie à la fin du chapitre général de 1982, il exprima sa foi du fond du cœur.

La *Règle de vie* est maintenant entre vos mains. Elle porte notre grâce de fondation, ne l'oublions pas! Chaque jour, elle appelle à refonder l'institut dans notre vie personnelle et dans nos vies communautaires. La *Règle de vie* est un don de Dieu. Vécue dans son radicalisme, elle devient stimulante pour l'Église et interpellante, sinon contestatrice, pour la société.

LA CRISE DES CHIFFRES

Durant les mandats du Révérend Frère Jean-Charles, la carte de l'institut montrait qu'environ 60% des frères vivaient en Amérique. Les autres étaient répartis pour 22% en Europe, 15% en Afrique, 3% en Océanie et 1% en Asie. Il présenta au chapitre de 1988 le tableau suivant sur l'évolution des effectifs durant ses

³⁶⁵ *Règle de vie* 1984, 109

³⁶⁶ Circulaire 4, *Rapport sur la situation de l'institut* 1988, 28

mandats comme premier assistant et comme supérieur général.³⁶⁷

1970	1976	1982	1988
2,488	2,042	1,828	1,663
	-446	-214	-165
	-17.9%	-10.5%	-9%

Même s'il y avait eu une légère croissance au Brésil, au Chili, à Madagascar, en Océanie, au Sénégal et en Zambie, on constatait que le nombre de frères sécularisés (261) dépassait largement celui des premières professions (172).³⁶⁸

Dans l'Église, le recul de la marée des vocations religieuses abaissa tous les bateaux au point d'alarmer le capitaine de la barque de Pierre. En 1983, le pape Jean-Paul II a démontré son inquiétude en écrivant aux évêques des États-Unis où résidaient le plus haut pourcentage de religieux. Il demanda à l'évêque John R. Quinn de présider une commission pour trouver pourquoi un nombre sans précédent de religieuses, de prêtres et de frères des communautés apostoliques avaient laissé leur congrégation et pourquoi les religieux attiraient si peu de nouveaux membres. Selon le *U.S. Official Catholic Directory*, entre 1966 et 1986, le nombre de religieuses est passé de 181,421 à 113,658. Le nombre de religieux frères a chuté de 12,255 à 7,429, et celui des prêtres rattachés à des communautés de 22,774 à 22,028.

Puisque des pertes aussi dramatiques affectaient les congrégations au Canada et en Europe, l'étude Quinn peut s'extrapoler pour tout l'hémisphère nord. Son rapport final de 152 pages, produit après trois ans de travail, basait ses conclusions sur des entrevues avec des évêques, des religieuses, des frères, et des pères. On y re-

³⁶⁷ cf. Circulaire 4, *Rapport sur la situation de l'institut*, juin 1988, 8

³⁶⁸ Circulaire 4, 39

groupait les raisons pour la crise des chiffres sous quatre titres : facteurs culturels, choix personnels et de style de vie, changements dans l'Église américaine, et impact du concile Vatican II.

Parmi les facteurs culturels, on notait de nouvelles attitudes face à la liberté et à l'obéissance à une autorité; une nouvelle vision de l'intimité, de la sexualité et des femmes; des changements technologiques rapides; et les difficultés face à un engagement permanent.

L'Église a changé démographiquement quand les catholiques sont sortis de leurs enclaves culturellement dominées par l'Église pour rejoindre une société démocratique pluraliste où les traditions catholiques se sont diluées. Les religieux sont devenus mieux formés, obtenant même des doctorats et se joignant à des corps professoraux universitaires. Face à l'émergence du mouvement des droits civiques, ces « nouveaux professionnels » ne voyaient plus leur vocation seulement comme le maintien d'institutions ecclésiastiques, mais comme un service plus large au monde : la promotion de la justice et des droits de la personne.

Au plan personnel, un grand nombre de religieux ont réévalué leur choix de vie. Ceux qui avaient été recrutés jeunes sans intériorisation de leurs vœux « ont eu tendance à glisser vers la médiocrité ou à quitter », selon l'étude. Plusieurs personnes, émotionnellement ou psychologiquement immatures, ont trouvé difficile de faire face à la vie sans des structures imposées, et se sont retirées quand les règles ont été assouplies. Pendant ce temps du côté recrutement, de meilleures méthodes de sélection ont filtré un pourcentage de candidats.

Toujours selon l'étude Quinn, Vatican II a ouvert des traditions, jusque là stables, à l'influence du monde moderne. Le concile a aussi promulgué des thèmes théologiques libérateurs; l'un d'eux était son « appel universel à la sainteté ». L'église avait jusque là lié la sainteté tout d'abord aux vocations religieuses et sacerdotales. Après Vatican II, « il est devenu de plus en plus clair qu'il n'était plus nécessaire d'entrer en religion pour rechercher la

sainteté ». Sur un autre front, le concile a diminué l'importance de la moralité privée pour accentuer les dimensions sociales de l'Évangile et le rôle crucial du ministère laïque.³⁶⁹

Le frère Lionel Goulet a vu à quel point le travail du Révérend Frère durant la période postconciliaire a pesé sur ses épaules.

Le frère Jean-Charles a exercé l'autorité à une époque de transition, qui touchait les traditions, les structures de formation et d'apostolat et qui bouleversait les frères les moins aguerris. C'était une époque vraiment difficile où les balises tombaient les unes après les autres. C'était toujours une grande peine de voir des frères quitter l'Institut, après tant d'années de vie religieuse, de voir disparaître un mode de vie et des œuvres qui avaient bien servi la société et l'Église. C'était un passage lent, de l'incertitude à la lumière.

UNE RÉPONSE À LA CRISE

Conscient de la complexité des changements qui survenaient sous sa garde, le frère Jean-Charles en est venu à accepter la réalité de la diminution, même si c'était avec une bonne dose d'inquiétude. Le frère Lionel a vu de près comment cette crise a pesé sur le cœur du frère Jean-Charles.

Il ne cherchait pas à trouver des puces, mais à reconforter, à encourager les confrères, sans se faire illusion toutefois sur la qualité de leur vie. Comme supérieur général, il ne cherchait pas à se raidir devant tant de demandes de dispenses de vœux, mais à comprendre, à proposer une seconde réflexion, si c'était possible, puis à accorder la dispense le plus aimablement possible. Mais il lui est arrivé qu'une lettre ou une rencontre a fait changer d'idée à un demandeur et a permis un nouveau départ. Quelle joie alors!

³⁶⁹ John R. Quinn, Thomas C. Kelley, OP, et Raymond W. Lessard, "A Report to the Bishops of the United States on the Work of the Pontifical Commission on Religious Life," *Origins* 16, no. 25 (4 décembre 1986)

En plus de l'accompagnement personnel et de l'écoute, le frère Jean-Charles a répondu aux mauvaises nouvelles statistiques avec des initiatives positives en trois domaines cruciaux : la mission, l'unité et la formation.

Le risque missionnaire

« Comme ligne directrice dans la période de diminution des effectifs – vieillissement, départs, manque de vocations – j'ai supplié les frères de ne pas vivre en déprime, mais de garder des attitudes positives, dit le frère Jean-Charles. J'ai suggéré aux provinciaux de continuer à envoyer un ou deux frères dans les missions qui les concernent. » Sa conviction a permis de lancer une succession de nouveaux engagements missionnaires entre 1982 et 1986.

1982 Polynésie française

À l'invitation de Mgr Michel Coppenrath du diocèse de Papeete, la province de Québec envoya les frères Gilles Fontaine, Russell Gagnon et André Lord aux îles Gambier pour ouvrir un centre d'apprentissage en mécanique, menuiserie et électricité. La province ouvrit plus tard, en 1988, une communauté à Tahiti composée de frères de trois provinces différentes et une autre à Makemo en 1989.

1982 Tchad

Après avoir cédé la direction des écoles du Cameroun aux frères camerounais, les missionnaires d'Arthabaska déménagèrent au Nord à Mokolo et, de là, répondirent à l'appel de l'évêque canadien Jean-Claude Bouchard, O.M.I., de Pala au Tchad pour prendre la direction d'un petit séminaire, direction confiée au frère Jean-Nils Mathieu. Le frère Gaston Cantin l'a rejoint plus tard. Malgré la violence politique dans le Nord, les frères ont pu s'établir, en plus de Pala, à Bébédjia et à N'Djaména, où ils ont ouvert des écoles et une maison de formation.

1982 Pérou

À l'appel de l'évêque passionniste Miguel Irizar, la province d'Espagne envoya trois frères au vicariat de Yurimaguas pour former des enseignants dans cette région pauvre du bassin de l'Amazone. Le frère Bernardo Velasco, directeur, a été rejoint par les frères Francisco Javier Fernández et José Antonio López. La présence éducative de la province auprès des enfants dans le besoin n'a cessé de croître – à Lima, le *Puericultorio* (orphelinat) Pérez Aranibar, le collège Fe y Alegría 32, et le collège San Judas Tadeo; et à Barranca, le collège Sagrado Corazón Michel. Plus tard, Lima est devenu le siège de l'internoviciat des provinces d'Amérique latine.

1985 Togo

À Rome, le frère Jean-Charles entendit l'appel de Mgr Philippe Fanoko Kpodzro qui demandait des frères pour assumer l'administration de l'école secondaire Saint-Albert-le-Grand à Atakpamé. Il demanda à la province de Sherbrooke de répondre. Les frères Michel Perron, Laurent Normandin et Lorenzo Benoît ont eu la tâche de bâtir une résidence pour recevoir les recrues. Au moment d'écrire ces lignes, tout le personnel de l'école est togolais, frères et laïcs. En 2003, on a ouvert à la capitale, Lomé, la résidence André-Coindre, maison d'accueil et de formation.

1986 Guinée-Conakry

Mgr Robert Sarah, archevêque de Conakry, se présenta au bureau du frère Jean-Charles au moment où les pères spiritains se retireraient peu à peu du lycée diocésain de la capitale. Le frère Jean-Charles demanda à la province de France d'en assumer la direction. Une équipe de trois, dirigée par le frère Jean Déléage, ouvrit les portes de trois classes, établissant la base pour la réouverture du collège Sainte-Marie-de-Dixinn, dont une majorité d'étudiants sont musulmans. Cette nouvelle fondation allait bientôt ouvrir la voie à un retour « dans les terres » à Kankan. La Guinée devint, selon

l'expression du frère Jean-Charles, une « mission partagée » avec la province du Sénégal dont les frères sont venus assurer la direction de trois écoles avec la fondation, en 2014, à Nzérékoré au sud-est.

L'encouragement du frère Jean-Charles pour de nouvelles fondations missionnaires en un temps de diminution était un risque plein de grâce. Sauf dans le cas de la Polynésie française, de nouvelles pousses de vie ont surgi avec une génération de jeunes leaders autochtones dans des régions où les jeunes répondent à un appel vocationnel.

Pour soutenir ces nouvelles missions, en particulier celles qui avaient établi un programme de formation pour des recrues relativement abondantes, il a vu la nécessité de restructurer les finances. Il existait déjà deux fonds, un fonds d'opérations constitué par le *per capita* des provinces, et un fonds d'assistance garni par les dons des provinces et destiné principalement aux programmes de formation dans les missions. Ces deux fonds fonctionnaient à budget zéro : chaque année, le conseil général déboursait ce qu'il avait encaissé l'année précédente. Voyant la nécessité de ressources permanentes, le frère Jean-Charles créa un troisième fonds, nommé fonds de réserve : ce fonds devait croître par les investissements dans l'espoir de générer un capital pour faire face aux besoins futurs.³⁷⁰ Plus tard, les revenus d'une expropriation de terrains en Italie devaient lancer pour de bon le fonds de solidarité.

Établir des réseaux

Durant ses visites, le frère Jean-Charles a constaté la dispersion de plusieurs communautés locales, et même des districts et des provinces en entier. Certaines étaient complètement isolées. Avec la réduction numérique, les distances grandissaient. L'institut lui semblait un troupeau éparpillé. Le conseil général a cherché à rappro-

³⁷⁰ cf. Procès-verbaux du conseil général, 21, 72, 115, 197

cher les frères en mettant sur pied des réseaux régionaux de support.³⁷¹

Le frère Marcel Rivière rassembla les supérieurs régionaux du Lesotho, de Zambie et d'Angleterre avec le conseil provincial de Nouvelle-Angleterre pour proposer une vision de collaboration dans l'animation et la formation continue. Ils ont organisé des sessions basées sur la *Règle de vie* appelées Africa '82, Africa '85 et Africa '87 pour tous les frères des entités impliquées, y compris les secteurs éloignés du Kenya et de l'Ouganda. Pendant les années intercalaires, les responsables ont commencé à se réunir pour améliorer les communications, la compétence administrative et la coopération.

En Amérique latine, le frère Jesús Marín a dirigé un rassemblement de deux semaines des supérieurs du Brésil, de l'Argentine, du Chili et de la Colombie appelé « Venado Tuerto-84 » pour y lancer des projets de collaboration en animation, mission et formation. Une rencontre subséquente, « Marilia-86 » au Brésil, comprenait trois membres du conseil général, dont le frère Jean-Charles lui-même, pour proposer une session modèle sur la *Règle de vie* qu'on pourrait reprendre dans les diverses régions comme moyen de promouvoir une image unifiée de l'identité du frère du Sacré-Cœur.

À la même époque, aux États-Unis, une équipe de frères des trois provinces a offert une expérience de retraite basée sur la *Règle de vie*. Cette initiative a été reprise lors de toutes les retraites annuelles. Chaque été, des frères de chaque province ont pris part à des sessions de renouveau d'un mois à Belvidere, New Jersey.

À l'été 1986, le frère Lionel Goulet a animé une session de spiritualité sur la *Règle de vie* pendant cinq semaines au centre de formation de Davao City, Philippines. On y rassembla quinze frères et novices du district. La session prit fin avec le renouvellement des vœux de trois frères philippins.³⁷²

³⁷¹ *Annuaire* 80-11 à 16

³⁷² Antonio V. Figueroa, *First 50 Years*, Quezon City, Philippines, 2012, 48

Unifier la formation

Comme troisième geste pour répondre à la crise des chiffres, le frère Jean-Charles et son conseil s'engagèrent à renforcer les programmes disparates de formation, spécialement dans les régions où de petites entités isolées manquaient de ressources ou de personnel pour fournir une base adéquate, apte à mieux assurer la persévérance. Le Révérend Frère mandata le frère Lionel Goulet pour préparer une étude « Vers la fidélité »³⁷³ comme ressource pour les échanges visant à fixer des objectifs en conseil et entre les supérieurs majeurs.

Ainsi préparé, le conseil développa du matériel d'animation à utiliser durant ses visites : « Éléments de notre identité tirés de la *Règle de vie*. »³⁷⁴ Les visiteurs donnèrent la priorité à une tournée des maisons de formation dans le but de renforcer leur efficacité. Par exemple, le frère Marcel Rivière a coordonné les efforts entre le district de Zambie et la province de Nouvelle-Angleterre menant à l'ouverture d'un centre de formation à Lusaka et un autre au Lesotho.³⁷⁵

En 1984, après avoir obtenu une image claire de l'état de la formation dans l'institut, le conseil aborda l'ordonnance numéro 9 du chapitre général de 1982 qui lui donnait le mandat de rédiger « un guide d'initiation à la vie religieuse pour tout l'institut. »³⁷⁶ Il nomma les frères Jesús Marín et Marcel Rivière comme éditeur et coordonnateur, respectivement, pour travailler avec une commission internationale de responsables de formation : les frères Ramón Luis García (Espagne), Bernard Couvillion (Nouvelle-Orléans), Domingos Goulart (Brésil), Andreas Zvaiwa (Zambie-Zimbabwe), José Ignacio Carmona (Colombie), André Cloutier (Sherbrooke), et Théodore Diouf (Sénégal).

Le frère Jesús rédigea un document de travail qu'il présenta à

³⁷³ *Procès-verbaux du conseil général 1982-1988*, 82-84, Archives D30.208

³⁷⁴ *Procès-verbaux*, 111-112

³⁷⁵ *Procès-verbaux*, 96

³⁷⁶ *Procès-verbaux*, octobre 1984, 123

la première rencontre de la commission en juillet 1987. La commission consulta, élaborata et étudia ce document de base pendant trois ans. Elle catalogua les meilleurs programmes en usage dans l'institut. Elle lut ensemble le guide de formation des frères maristes et les directives du code de Droit canonique de 1983. Après avoir accueilli la commission à Rome deux fois pour réviser le document de travail et y intégrer les apports des provinces et districts, le conseil général a soumis le texte final pour une lecture attentive par un comité du chapitre général de 1988.

Le *Guide de formation de l'institut* qui serait éventuellement publié en 1991 a été un accomplissement qui a fait date. Pour la première fois dans l'institut, un consensus était établi sur des principes et des programmes de formation. Avant l'établissement de la commission, il était de l'avis général que les cultures étaient trop différentes, les systèmes d'éducation trop diversifiés, les provinces trop autonomes pour imaginer une vision similaire de la formation. Le premier chapitre du guide aborda le défi de nommer les principaux traits de la formation d'un Frère du Sacré-Cœur selon la *Règle de vie*. Le chapitre de conclusion du guide abordait lui aussi des terres vierges en énonçant des principes pour la préparation du personnel de formation.

Le frère Jean-Charles a dit au chapitre de 1988 : « En général, les niveaux de formation les mieux pensés sont le postulat et le noviciat. Dans plusieurs districts et provinces, le scolasticat ou la formation postnoviciat peut exister mais manque d'efficacité. C'est une faiblesse grave. »³⁷⁷ Le guide de formation a visé en particulier ce problème en traçant une vision pour cette période cruciale de la formation des nouveaux profès. Il offrait une compréhension commune du scolasticat comme étant une communauté spécialisée de profès vivant ensemble pour apprendre comment intégrer les études professionnelles et religieuses avec la formation obtenue au noviciat.

³⁷⁷ Circulaire 4, 64

Le consensus autour du guide a rendu possible l'établissement d'un programme unifié de scolasticat pour les profès temporaires de Madagascar, du Sénégal, de Côte-d'Ivoire, du Cameroun, du Mali, du Tchad et du Togo. En 1988, le conseil général vit à l'achat d'une propriété en Côte-d'Ivoire près de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest.³⁷⁸ Puis on fit faire des plans pour le Centre international de formation d'Abidjan (CIFA). En 1989, les Philippines révisèrent et déménagèrent leur programme de scolasticat et, l'année suivante, on sépara le programme des aspirants de celui du séminaire diocésain. Au même moment, les districts du Lesotho et de Zambie-Zimbabwe, en collaboration avec la province de Nouvelle-Angleterre, ont mis en place un programme unifié de scolasticat sur deux ans selon les principes du guide, à compter de 1989 à Roma, Lesotho.³⁷⁹

Dans son credo personnel à la fin de son mandat, le frère Jean-Charles a partagé sa foi dans ce processus de formation :

Je crois fermement que le Cœur de Jésus porte pour nous un grand nombre de solides vocations qui n'attendent qu'un signe de nous.

Je crois en nos maîtres de formation qui savent écouter dans le Cœur de leurs jeunes la parole efficace de l'Esprit du Christ.

Je crois en l'ardeur des jeunes en formation qui se préparent dans le silence intérieur à relever des défis que nous n'avons pas encore imaginés.³⁸⁰

SESSION SPIRITUELLE INTERNATIONALE

Une conséquence regrettable de la diminution et du vieillissement a été la suspension, en décembre 1987, de la session spirituelle internationale de Rome (SSIR).³⁸¹ Deux ans plus tôt, le frère Claude Lebeau (Montréal) avait complété trois ans à sa direction.

³⁷⁸ *Annuaire* 83-87

³⁷⁹ *Annuaire* 83-289

³⁸⁰ Circulaire 4, 68

³⁸¹ cf. *Procès-verbaux du conseil général 1982-1988*, 198-199, 285

À ce moment-là, le conseil rappela le vétéran frère Louis-Régis Ross (Québec) pour maintenir le programme pour ce qui seraient ses deux dernières années.

Avant d'en arriver à une suspension, le frère Jean-Charles et son conseil ont eu de multiples échanges à propos de sa viabilité future, compte tenu du fait que la session ne desservait que des francophones dont le nombre diminuait. Le programme étant conçu pour des hommes âgés de 30 à 55 ans, aucun des 156 frères anglophones ou des 170 hispanophones de cet âge ne s'était prévalu de la session. Pour un renouveau au mi-temps de la vie aux États-Unis ou en France, il existait des programmes sabbatiques intercongrégationnels appréciés par les frères de ces pays. Le conseil décida de laisser le chapitre général de 1988 déterminer le futur de la session sur la base d'une enquête sur les besoins des entités.

Le frère Louis-Régis Ross, avec dix-huit ans dans l'équipe de direction au grand noviciat et à la SSIR, vit là « la fin d'une période. »³⁸² Il considérait que la SSIR avait été une continuation du grand noviciat, lui-même établi en 1924 à Saint-Georges-sur-Meuse en Belgique. Le frère Arthème (Labes), tout en étant assistant général, en était le maître et l'esprit fondateur. Son mandat avait été notablement marqué par la motivation inculquée aux grands novices à poursuivre un service missionnaire comme cheminement de dépouillement de soi. Après trois ans en Belgique, le grand noviciat s'établit à la maison générale de Rentería, Espagne pour treize ans, puis à Paradis pour un an.

La guerre civile d'Espagne et la seconde grande guerre ont forcé la suspension jusqu'en 1951. C'est alors que le frère Alvarez (Huard, Arthabaska) organisa le grand noviciat romain dans la nouvelle maison générale. Il poursuivit le programme classique jusqu'en 1963, au déménagement à Albano aux *Castelli Romani*. C'est là que le frère Ross débuta son long mandat comme maître. Il envisageait l'aventure du grand noviciat comme personnelle et inté-

³⁸² *Annuaire* 82-16

rieure : « Il s'est toujours agi de s'établir dans des relations plus étroites avec Dieu pour être ensuite mieux en mesure de servir son institut. »³⁸³

Après le chapitre général de 1968-1970, le conseil donna un nouveau souffle et un nouveau nom au vénérable programme. Il s'agirait d'une expérience communautaire selon la vision de la *Règle de vie* révisée. Le frère Conrad Pelletier (Granby) ramena le grand noviciat – SSIR d'Albano à Rome à Noël 1973. Il a agi comme animateur avec une équipe comprenant le frère Laurent Normandin (Sherbrooke) comme aumônier, un ministère qu'il a assuré pendant onze ans.

Au cours de son histoire, le grand noviciat – SSIR a connu des durées variant de cinq à neuf mois. La durée plus brève permettait d'avoir deux groupes dans la même année. Entre 1924 et 1987, sept « maitres », plus tard « animateurs », se sont succédés à la barre de ce programme sabbatique, emmenant un total de 1108 frères « de l'autre côté du lac » (Mt 14, 22) pour un repos et un ressourcement spirituel avec le Seigneur.

Frère

Arthème (Labes)	3 ans	17 groupes	149 frères
Alvarez (Huard)	12 ans	18 groupes	433 frères
Gonzague (Bourke)	6 mois	1 groupe	23 frères
Louis-Régis Ross	18 ans	18 groupes	386 frères
Paul Trudel	1 an	1 groupe	16 frères
Conrad Pelletier	3 ans	3 groupes	55 frères
Claude Lebeau	3 ans	3 groupes	46 frères

³⁸³ Ibid., 18

La formation des partenaires laïques

Alors que, dans l'institut, on parlait de plus en plus de la diminution numérique et du renouveau des programmes de formation, le frère Jean-Charles et le conseil général ont compris que l'avenir de notre mission éducative ne pourrait être assuré que par une formation rejoignant les partenaires laïques dans les écoles. Dans son animation, le conseil encouragea la créativité dans les efforts d'accompagnement de nos plus proches collaborateurs pour qu'ils deviennent capables de prendre la place des frères.

Le frère Jean-Charles a vu ce nouveau volet de la formation de concert avec les partenaires laïques comme une rue à deux sens : « Comment les faire communier à notre charisme propre et comment, nous, communier à leur charisme particulier dans l'Église? »³⁸⁴

Les réponses à cette question ont pris différentes formes. En France, le conseil provincial a assumé la responsabilité directe de former des leaders scolaires laïques en agissant comme mentor dans le cadre de la *tutelle*. Aux États-Unis, les directions d'écoles ont publié un genre de manuel de formation sur le vécu de notre mission éducative et l'ont ensuite présenté au personnel de chaque école. Aux Philippines, les frères ont offert des retraites à leurs partenaires. En Espagne et en Amérique latine, des frères ont été désignés pour animer des associations de professeurs laïques, les invitant à s'identifier comme *Corazonistas* vivant aux côtés des frères selon leur charisme particulier.

En plusieurs endroits, l'appel à reconnaître les collaborateurs laïques comme égaux a provoqué des conflits. Certains frères ont résisté parce qu'ils se sentaient diminués ou laissés de côté. Au Canada, à cause des politiques d'embauche dans le secteur public et de la force des syndicats, la question de la formation des laïcs n'était pas évidente. En Afrique et à Madagascar, où les ressources

³⁸⁴ Circulaire 4, 52

sont rares et où plusieurs membres du personnel sont musulmans, il était difficile de trouver un terrain commun et un langage commun.

« REGROUPER NOS FORCES »

Le chapitre général de 1982 qui a élu le frère Jean-Charles et son conseil a aussi adopté une ordonnance à la portée plus vaste qu'envisagée par la plupart. Cette ordonnance n'a pas pris sa source à la table du conseil ni même au chapitre lui-même. Elle était enfouie parmi les douzaines de propositions envoyées au secrétariat du chapitre en provenance des frères de la base. Venant du chapitre régional de Zambie, ce vœu n'a pas fait grand bruit au moment où les délégués l'ont étudié au début du chapitre et l'ont adopté par une large majorité :

Que le chapitre général confie à l'administration générale le mandat d'étudier la situation géographique et démographique de l'institut dans ses provinces et ses districts et que la carte de l'institut soit remaniée partout où cela pourrait apporter une plus grande efficacité apostolique, une vie de communauté plus forte et plus viable caractérisée par un support fraternel véritable, d'authentiques projets de renouveau, attirant et formant ainsi des vocations pour la communauté, toutes choses qui assureraient des projets et institutions éducationnelles valables et avec possibilité de survie.³⁸⁵

Étudier

Au cours des six ans qui ont suivi l'adoption de l'ordonnance 10, le conseil a tiré un certain nombre de conclusions de son étude. Voici un résumé de ses principales découvertes :

³⁸⁵ Chapitre régional de Zambie, CH82-31, 23 avril 1982

- L'hémisphère nord est formé principalement de provinces avec des membres bien préparés et des moyens pour supporter les œuvres.
- Des dix districts de l'hémisphère sud, sept ont moins de vingt frères. Certains ont une seule œuvre apostolique, certains n'ont pas de maison de formation, et la plupart ne peuvent se supporter financièrement.
- Se regrouper et redessiner la carte de l'institut serait une entreprise gigantesque et prendrait des années à se réaliser.
- Les provinces sont en mesure de se regrouper mais les districts ont besoin d'aide extérieure.

Pour pousser l'étude plus loin, le frère Jean-Charles et son conseil ont décidé d'investir la plus grande part de leur temps dans le service aux districts. Ce serait long de les sensibiliser à la faiblesse de leur statut. Pour faciliter le dialogue avec les supérieurs provinciaux et aider les districts à faire face à leur avenir, le conseil a mené quinze rencontres régionales sur les différents continents entre 1983 et 1986. Ces sessions prolongées ont rassemblé les supérieurs des districts avec ceux des provinces. Les résultats concrets ont varié : création de commissions interrégionales, consolidation des programmes de formation, restructuration financière, rencontres régulières des supérieurs provinciaux avec les supérieurs régionaux.

En conclusion de son étude, le conseil a mis un gros point d'interrogation sur l'utilité de la structure de district. Il souleva la possibilité d'une approche à plus long terme. Le frère Jean-Charles l'exprima en ces termes : « L'étude des directoires régionaux a montré que les districts sont de petits David portant l'armure de Goliath. Le conseil général a favorisé la structure plus souple de 'territoire hors province.' ... Il faudra inventer. »³⁸⁶

³⁸⁶ Circulaire 4, 57-58

Regrouper

L'intention de l'ordonnance de redessiner la carte de l'institut était plus facile à dire qu'à faire; cependant certains pas étaient envisageables. En examinant la carte à la fin du mandat du frère Jean-Charles, nous découvrons de nouvelles réalités inspirées de l'ordonnance 10 :

Amérique latine / Caraïbes

- La communauté autonome de Carrefour en Haïti a réintégré le district en 1984.
- Le district de Colombie a accueilli un noviciat unique pour toutes les entités hispanophones.
- Le Brésil s'est transformé de vice-province en province en 1986, se détachant ainsi de la province de Granby.

Europe

- Le district d'Italie, qui relevait de l'Espagne depuis 1977 sous la direction des frères Saverio Garrido et José Luis Gómez, évalua et reconfirma son statut.

États-Unis

- Un noviciat interprovincial dirigé par une équipe venant des trois provinces.
- Une rencontre annuelle de la commission interprovinciale de la formation pour assurer l'évolution de la formation initiale selon le nouveau guide.

Afrique

- Le district de Zambie devient district de Zambie-Zimbabwe en 1988 après la profession de candidats du Zimbabwe.
- Une structure de collaboration, PARC : rencontre annuelle du supérieur provincial de Nouvelle-Angleterre avec les supérieurs régionaux du Lesotho et de Zambie-Zimbabwe pour des prises de décisions en collaboration.

- L'équipe internationale de frères au Zaïre a reçu de nouvelles obédiences après que l'évêque eut transformé l'école en petit séminaire en 1987.

Canada

- Une initiative du conseil général en 1986 pour fusionner les sept provinces en deux a rencontré de la résistance à cause du manque de communication préalable auprès des frères.
- Les provinces d'Ottawa, de Granby et de Montréal se sont regroupées en 1988 sous le nom de « Province de Montréal ».

Conscient qu'un réalignement définitif de la carte était à peine commencé, le frère Jean-Charles montre que l'étude a mis en évidence les limites d'une approche de la restructuration du haut vers le bas. Convaincu que ce travail devait prendre sa source au sein même de chaque entité, il dit aux délégués du chapitre de 1988 que l'esprit de l'ordonnance 10 faisait son chemin au moins dans l'esprit de ceux qui gouvernent sinon chez tous les frères :

Les supérieurs majeurs et leur conseil font déjà l'apprentissage d'une coopération qui tisse peu à peu un réseau de liens vivants entre les frères. Chacun apprend à se situer face à ses voisins. Chacun fait lentement la découverte de ses responsabilités dans l'institut universel. Confions ces efforts de communion fraternelle à celui qui bâtit l'unité, l'Esprit du Christ.³⁸⁷

Le frère Jean-Charles a servi à la tête de l'institut durant une crise qu'on peut comparer au flux et reflux de la marée. Des reculs incessants dans les vocations et la persévérance, des signaux décourageants de la Curie, le grisonnement de l'institut, tout cela dérobaient à l'océan qu'il était appelé à naviguer les courants et les vents porteurs de vie. Pourtant il a maintenu l'espoir pendant les périodes de calme plat quand l'Esprit de Jésus était plus dormant qu'apparent,

³⁸⁷ Circulaire 4, 60

plus espoir que certitude. Tout comme il aurait pu perdre de l'énergie à regretter le rein qu'il avait perdu longtemps auparavant, il aurait pu se décourager devant les lents progrès et le manque de résultats. Tout comme il s'est fié à son seul bon rein, il a eu confiance au bien qu'il voyait et il a préparé ses voiles pour le capter. Ses réponses d'équipe pour risquer les initiatives missionnaires, pour unifier la formation, pour tirer la vie de la *Règle de vie* et pour regrouper les forces vitales ont été les voiles qu'il a déployées.

Une autre voile, peut-être plus importante encore, a été son option personnelle de diriger le navire vers les eaux plus profondes du charisme du fondateur.

LA PASSION DU CHARISME

Comme premier assistant et, plus tard, comme supérieur général, le frère Jean-Charles a rassemblé les autres membres de l'administration générale en équipes éditoriales pour publier ce qu'on pourrait appeler le « pentateuque » de notre charisme de fondation. Le conseil a produit une série de cinq cahiers de travail contenant des écrits originaux de nos fondateurs enrichis d'une recherche à leur sujet : *André Coindre* (1981), *Frère Polycarpe* (1981), *Nos Règles* (1981), *Présentation de la Règle de vie* (1984), et *Monsieur Coindre* (1986). Ces cinq documents, parus en trois langues, ont offert des textes d'animation permettant aux frères de mieux apprécier comment le charisme a pris corps dans la *Règle de vie*.

Par ce projet quinquennal mené par cinq hommes pour puiser aux sources de nos origines, l'équipe pensait « à tous ceux qui, dans le secret de leur cœur, nourrissent un attachement personnel à [nos fondateurs]. »³⁸⁸ Parmi ceux qui se sont investis personnellement dans ce projet, le frère Jean-Charles accorde la première place au

³⁸⁸ Cahier de travail 5, 8

frère Lionel Goulet, un contributeur de premier plan dans la production des cahiers de travail. Dans l'introduction au cahier n° 4, il remercie le frère Lionel pour avoir si bien communiqué « le fruit de son expérience et de son amour ».

En consacrant le premier et le dernier cahier en exclusivité à André Coindre, le frère Jean-Charles montre son amour préférentiel pour notre premier supérieur général. Les cahiers de travail ont permis, à lui et à d'autres, de découvrir « la grandeur et la noblesse de cet homme qui a marqué son époque par son option préférentielle pour les petits et les humbles. »³⁸⁹

Vénérable Frère Polycarpe

Alors que la distribution et l'étude de ce « pentateuque » allaient leur cours, une autre bonne nouvelle a créé l'effervescence à la maison générale.³⁹⁰ « Après cinquante ans de prières et de neuvaines, [l'institut] voyait toujours notre F. Polycarpe attendre humblement son entrée dans le cercle des vénérables. » Dans son édition du 18 février 1984, le journal *Osservatore Romano* a publié le décret reconnaissant la vertu héroïque de sa vie. Les théologiens consultants pour les causes avaient fait unanimité le 4 juillet 1983. Le 24 janvier 1984, les cardinaux de la congrégation avaient aussi proclamé à l'unanimité leur opinion selon laquelle le frère Polycarpe avait pratiqué à un degré héroïque les vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité et les vertus cardinales et autres qui y sont reliées.

Monseigneur Giovanni Papa, rapporteur général de la Congrégation pour les Causes des Saints et principal artisan de la *positio* du frère Polycarpe, s'est joint à la communauté de la maison générale pour célébrer le décret lors d'une Eucharistie spéciale. Dans ses commentaires, le Révérend Frère a expliqué l'importance du décret :

³⁸⁹ Ibid., « Présentation »

³⁹⁰ *Annuaire* 78-36

« L'Église vient aujourd'hui reconnaître que la grâce de Dieu a fait des merveilles dans le frère Polycarpe, et que notre frère a accueilli sans réserve cette action de la grâce. L'Église vient nous assurer que le frère Polycarpe a vécu comme un saint. ... La béatification et la canonisation n'ajouteront rien de plus à cette assurance. »

Qu'est-ce qui a mis la cause sur la voie rapide après près de soixante ans à pas de tortue? Le frère Jean-Charles avait la réponse : le frère José Luis Gómez d'Espagne, postulateur de 1982 à 1986. Le nouveau postulateur a compris et manié les rouages internes de la Congrégation pour les Causes des Saints. Il apporta toute son énergie à la cause avec des rencontres personnelles avec le cardinal préfet, des contacts officiels et officieux, une quantité de petits services, et l'écoute de ceux qui se montraient les plus intéressés à promouvoir la cause. Après la publication du décret, il recruta les frères Louis-Régis Ross et Lionel Goulet pour multiplier ses efforts pour diffuser dans l'institut la bonne nouvelle de la vénérabilité du frère Polycarpe. Ensemble, ces trois confrères, le présent, le précédent et le futur postulatoires ont commandé une variété de matériaux à distribuer dans les provinces et ont porté un témoignage personnel de leur foi en sa sainteté héroïque.

Souhaitant éviter toute couleur triomphaliste à la cause, le conseil général fixa le regard des frères sur le charisme, croyant que le frère Polycarpe incarnait « la grâce ou le charisme » de l'institut et était un « modèle à mieux connaître et à mieux aimer ». ³⁹¹ Le frère Jean-Charles voyait la reconnaissance par l'Église de la sainteté du frère Polycarpe non comme une plume à notre chapeau ecclésial, mais comme une affirmation puissante de la sainteté de la vocation de frère. Le décret de vénérabilité constituait une invitation à célébrer notre si belle vocation. C'était un rappel à vivre ce qui est essentiel à cet appel : la fraternité dans le cœur de Jésus. ³⁹²

³⁹¹ *Procès-verbaux*, 7 février 1983

³⁹² cf. Circulaire 4, 39-40

Bicentenaire d'André Coindre

La cause du frère Polycarpe avait ouvert les archives civiles et diocésaines aux historiens de l'institut, faisant de la *Positio* un compendium complet de recherche sur la vie et l'époque de notre second fondateur. En contraste, il n'existait pas de compilation équivalente pour nous aider à connaître notre fondateur original, sauf des documents conservés dans nos archives et dans celles des Religieuses de Jésus-Marie. Comme résultat, notre réponse à l'appel de Vatican II de retrouver le charisme du fondateur tombait dans le vide. Nous manquions de documentation historique et biographique. Pour combler ce vacuum, le conseil général profita de la célébration, par les frères de France, du bicentenaire du baptême d'André Coindre.

La célébration a duré deux jours, les 25 et 26 avril 1987. Le premier jour, les invités, les frères, le clergé et les Religieuses de Jésus-Marie ont fait un pèlerinage à la paroisse Saint-Nizier de Lyon, où André avait été baptisé. À l'école paroissiale, le frère René Sanctorum a exposé une remarquable synthèse de la vie et des oeuvres du fondateur.³⁹³ Durant l'Eucharistie qui suivit, le cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, prononça l'homélie où il reconnaissait André Coindre comme un prophète parmi ses contemporains et un serviteur de Dieu imbu de l'Esprit de Jésus.³⁹⁴ Le lendemain, la célébration se déplaça à Le Puy, à Paradis, récemment converti en résidence pour les plus âgés des frères français. La célébration à cet endroit prit la forme d'une prière du souvenir pour nos prédécesseurs qui avaient fondé les premières maisons et qui étaient inhumés dans le cimetière communautaire.

Depuis le début de son mandat, motivé par l'approche du bicentenaire, le conseil général était déterminé à découvrir tout ce

³⁹³ René Sanctorum, S.C., *André Coindre 1787-1826: Missionnaire et fondateur*, Rome, Université Grégorienne, 1987

³⁹⁴ *Ibid.*, 68

qu'il y avait à savoir sur André Coindre. « Durant un an, nous avons tourné nos regards vers le fondateur. Nous nous sommes approchés de sa personne et nous avons entrevu les richesses de son coeur. »³⁹⁵ Le conseil fit appel au frère René Sanctorum, pour qui découvrir André Coindre était une passion, pour l'aider à mieux comprendre le charisme personnel d'André Coindre et son charisme de fondation.³⁹⁶

Si une décision a permis au conseil de s'immerger dans le charisme du fondateur, c'est bien la nomination du frère Jean Roure, 4^e assistant, pour qu'il se lance dans une recherche historique à plein temps dans le but de publier une chronique complète de la vie et l'œuvre d'André Coindre.

Sa recherche a été pénible. Ses sources furent les archives départementales comme celles de Grenoble et du Rhône, des manuscrits de curés, des registres paroissiaux, les archives diocésaines ou celles des séminaires, des biographies de contemporains et les bibliothèques municipales. Un exemple de la minutie de sa recherche dans chacune de ses sources transparait dans les détails de l'histoire de la famille Coindre qu'il expose dans un article de l'*Annuaire*.³⁹⁷ Il a appris, après avoir déchiffré la transcription correcte des noms sur le registre baptismal d'André, que le vicaire qui l'avait signé, Antoine Joseph Lernoix, a été l'un des martyrs de la Révolution, mourant sous l'épée d'un assassin cinq ans après avoir signé et daté le registre.

Au-delà des faits et des dates de cette chronique de 170 pages, le frère Jean documente aussi, par des photos, des cartes et des manuscrits, l'iconographie de l'époque, des personnes et de l'Église qui ont façonné l'histoire d'André depuis son baptême jusqu'à sa mort prématurée. Par exemple, le frère Jean s'est donné comme mission de photographier et de documenter toutes les croix que le père Coindre

³⁹⁵ Circulaire 4, 39

³⁹⁶ René Sanctorum, S.C., « Le charisme de fondation », *Annuaire* 77-18 à 21

³⁹⁷ *Annuaire* 80-7 à 10

avait plantées à la fin des retraites paroissiales qu'il avait prêchées.

Le conseil général publia *Père André Coindre, missionnaire et fondateur, 1787-1826, Chronologie et iconographie* en 1987 sous la forme d'un album amplement illustré pour commémorer le bicentenaire et en faire écho dans l'institut. Le conseil voulait que cet album regroupe en un seul lieu toutes les connaissances de dates et de lieux des initiatives apostoliques du père Coindre. On y retrouve la chronologie des activités d'André Coindre comme fondateur et supérieur, à côté de listes parallèles d'événements de son ministère sacerdotal, de son aumônerie des Religieuses de Jésus-Marie, et de l'histoire contemporaine.

Le frère Jean-Charles a exprimé au chapitre général les grâces qui l'ont marqué durant l'année du bicentenaire. « Cette année, en fréquentant le fondateur André Coindre, en revoyant comment il a servi l'Église, en méditant ce qu'il a écrit du zèle dans sa règle, s'est développée en moi la conviction que nous, les Frères du Sacré-Cœur, avons un peu peur d'aller jusqu'au bout des forces de vie que renferme la grâce de notre fondation. »³⁹⁸ Son amour pour le charisme du fondateur, tout comme son défi de le vivre avec audace, demeurent l'héritage principal du leadership du frère Jean-Charles comme supérieur général.

SUPÉRIEUR PROVINCIAL D'ARTHABASKA

À la fin de son mandat, après dix-huit ans au quartier général de Rome ou à vivre dans ses valises pour visiter les quinze provinces, treize districts et neuf maisons hors territoire de l'époque, le frère Jean-Charles a été accueilli à bras ouverts dans sa province. Presque aussitôt, le supérieur général en conseil le retourna au poste qu'il avait laissé vacant quand il avait quitté pour Rome en 1970,

³⁹⁸ Circulaire 4, 41

soit celui de supérieur provincial qu'il remplit pendant deux mandats additionnels de 1988 à 1995. Ce retour à la maison nous fournit l'opportunité de feuilleter l'album de sa vie pour voir comment il a été formé à la foi, aux valeurs et aux habiletés de leadership qui ont amené le chapitre général à le choisir pour le service d'autorité au niveau international.

Aîné des six enfants de Lucien Daigneault et Marie-Ange Latulippe, il est né à Windsor, Québec, le 9 mai 1928. Il doit son amour de l'enseignement d'abord à sa mère de qui il a reçu les premières leçons à la maison; par la suite, comme jeune frère, il s'est efforcé d'imiter le doigté pédagogique que le frère Constantin (Bellut) exerçait si bien envers les élèves. Son amour de la vie communautaire et l'affabilité qui lui gagnait les cœurs se manifestaient déjà au sein de la joyeuse camaraderie qui régnait dans le milieu où il commença sa formation comme religieux, à Arthabaska. Durant ses années d'École normale, au scolasticat, le frère Léo Martel contribua à le motiver en lui parlant de l'art d'enseigner et de la joie qui s'en dégageait, puis de la satisfaction de travailler auprès des jeunes. À Sherbrooke, les frères plus âgés que lui qui rêvaient d'établir une université dans leur localité lui ont enseigné combien l'audace pouvait être récompensée. Les confrères avec qui il œuvrait au séminaire de Nicolet lui ont aidé à avoir confiance en lui-même et à faire preuve de compétence.

C'est comme préfet des études à Victoriaville qu'il a entrepris son service d'autorité, apprenant vite la valeur de l'accompagnement des enseignants et de l'écoute des étudiants. Mais c'est en Beauce qu'il croit avoir atteint sa maturité. La nouvelle commission scolaire de La Chaudière le nomma directeur général adjoint, poste qu'il occupa de 1963 à 1967. Nommé pour mettre en œuvre les réformes qui mettaient fin à l'influence cléricale dans le système d'éducation, il a été mis à l'épreuve comme leader par la nécessité du dialogue entre les factions opposées. Il aida les frères à trouver une nouvelle façon de vivre leur vision de l'éducation basée sur des approches inventives de la vie de communauté et de la prière. Dans

son service d'autorité, il ouvrit de nouvelles pistes, portant témoignage du travail de l'Esprit en chaque personne. Le résultat des débuts de son leadership au Canada, tant dans la sphère professionnelle que communautaire, a été une contribution significative à la compréhension de la gouvernance dans l'institut : l'intégration des principes de subsidiarité et de collégialité par une écoute respectueuse.³⁹⁹

JUBILAIRE

Le frère Jean-Charles a célébré ses nocés d'or de profession le 17 juin 1995 après avoir complété son troisième et dernier mandat comme supérieur provincial. Pour peindre le portrait d'un confrère centré sur les relations de communion, il suffit de quelques extraits des généreux hommages qui lui ont été rendus par les frères de sa province d'Arthabaska qui connaissaient le mieux sa carrière, sa personnalité, ses dons uniques.

Le frère Claude Cloutier lui attribuait le titre « apôtre des missions » : « Il a créé des liens fraternels privilégiés avec les missionnaires; il a développé dans les pays de mission le sens de l'appartenance à une communauté religieuse internationale. »

Le frère Yvan Turgeon, conseiller provincial, lui exprima des mots de remerciement comme homme de paix : «Devant un événement bouleversant, pénible, vous pouvez être touché, peiné; cependant une paix profonde et solide se dégage de toute votre personne.» Il dit aussi au frère Jean-Charles quelle sorte de supérieur provincial il avait été : « Vous avez été au milieu de nous comme celui qui sert : un service de tous les instants. »

Jean-Charles exprima sa gratitude pour le don de la fraternité qu'il avait reçu durant cinquante ans : « Ma propre croissance s'est

³⁹⁹ cf. Jean-Claude Éthier, *Les Frères du Sacré-Cœur : Leur apostolat au Canada 1900-2004*, 2^e édition, 2009, 46

accomplie dans un environnement fraternel chaud d'affection et riche d'entraide. À toutes les étapes de ma vie, dans les activités à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institut, les confrères m'ont partagé leur prière, leur amitié et leur élan apostolique. Ils m'ont apporté compréhension et collaboration. Ils m'ont donné encouragement et soutien dans la réalisation de ma mission. Dans les moments de difficulté et d'échec, mes frères m'ont manifesté leur présence pleine de sympathie et ont su respecter mes espaces de douleur. »

CHEZ LUI À LA MAISON COINDRE

En 1995, le service du frère Jean-Charles comme supérieur provincial a pris fin avec le regroupement des provinces d'Arthabaska et de Sherbrooke. Il a alors pris une année de formation personnelle à l'Institut de pastorale de Montréal. Le conseil général nota l'engagement du frère Jean-Charles pour le retour aux sources et pour faire connaître et aimer le fondateur. Comme supérieur général, il avait montré son intérêt à promouvoir la recherche et il avait établi les premiers contacts avec le frère Jean-Pierre Ribaut (France), membre du personnel de l'université de Lille, lui demandant de publier une édition critique professionnelle de tous les écrits du père Coindre. Le conseil espérait que le frère Jean-Charles puisse être disponible pour se joindre à l'équipe du CIAC, ouvert à Lyon en 1993 par le Révérend Frère Jesús Marín. Le frère Jean-Charles n'a pas tardé à accepter.

En 1996, il rejoignit les frères Marcel Rivière (Nouvelle-Orléans), directeur du centre, Jesús Ortigosa (Espagne), et René Sanctorum (France-Allex) comme membres de l'équipe d'animation du CIAC. Le frère Jean-Charles assumait la tâche de créer un système de fiches pour la documentation et de recevoir les résultats de recherche du frère Marius Drevet (France). Il agit également comme secrétaire des réunions hebdomadaires de l'équipe pour réfléchir et coordonner les groupes en visite au centre pour un pèlerinage sur

les pas d'André Coindre. Mais ses principales contributions ont été sa présence accueillante, sa vaste expérience du charisme dans toutes les parties de l'institut, et sa personnification d'un désir de continuité avec les grâces de nos origines.

L'équipe du CIAC a accompagné d'autres recherches en profondeur sur la vie et l'époque du fondateur qui ont mené à des découvertes d'importance. Suivant les traces des frères français Pierre Fontanier et Jean Roure, le frère Marius Drevet de Lyon a fouillé les archives départementales du Rhône et a trouvé l'acte notarié de la vente du Pieux-Secours enregistré en mai 1818. L'édifice décrit dans ce document ne ressemblait en rien à celui qu'on imaginait traditionnellement. En fait, l'édifice acheté par le père Coindre avec son propre argent était en opération comme une véritable filature de soie bien équipée. Ce n'était pas « une maison pour le fermier » comme le suggérait le frère Stanislas dans son *Histoire de l'institut* en 1956.⁴⁰⁰ Il s'agissait d'un établissement professionnel remarquable par son originalité.

D'autres découvertes précieuses ont permis à l'équipe de comprendre le charisme de fondation : un inventaire de l'édifice au moment de l'achat et des registres fiscaux mentionnant le nombre d'enfants et d'adultes qui y vivaient. Le plus important document mis en lumière par le frère Marius a été le prospectus original du Pieux-Secours de 1818 écrit par le fondateur lui-même. Trouvée dans un dossier de police relative à un possible enlèvement, la brochure décrit, non seulement la grâce originale de la première œuvre du fondateur – son attitude de confiance et d'espoir envers les jeunes – mais aussi ses structures efficaces de gouvernement et de financement.⁴⁰¹

Pendant dix ans, tant que sa santé l'a permis, le frère Jean-Charles a été au cœur de l'expérience du CIAC, qui a offert l'hospitalité à de nombreux individus. Parmi ceux-ci, le frère Guy Bru-

⁴⁰⁰ cf. Jean-Pierre Ribaut et Guy Dussault, éditeurs, *André Coindre : Écrits et Documents*, Volume 3, *Le Pieux-Secours*, Rome, 2002, 6, 34

⁴⁰¹ *Ibid.*, 27-32

nelle (Mali) s'est joint à la communauté et a poursuivi ses propres recherches pendant deux ans. Selon la langue des visiteurs, le frère Jean-Charles a animé les prières et prononcé des conférences pour les groupes de pèlerins : responsables de formation d'Afrique, frères et partenaires laïques des États-Unis et d'Angleterre, *Corazonistas* d'Espagne.

À l'invitation des responsables de la session spirituelle à la maison générale, l'équipe prépara une session itinérante qui, pendant plusieurs années, transporta Lyon à Rome pendant un mois. Le



frère Jean-Charles agissait comme meneur de la réflexion, guidant les participants dans une expérience qui voulait reproduire le pèlerinage du CIAC et apporter une compréhension du fondateur basée sur les résultats de la recherche. Une part mémorable de son animation était l'exposition du « Jésus Enseignant », une statue de bronze commandée par les finissants du collège Saint-Louis en 1898. Cette statue est une icône du charisme personnel du père Coindre, à l'imitation de Jésus, transformé en charisme des Frères du Sacré-Cœur.

Contemplant le Christ qui marche : regardez les mouvements de ses vêtements et observez la position de ses pieds. Il marche. Il marche énergiquement. On dirait qu'une force intérieure dynamise son élan, une force qui le pousse en avant impérativement. Le Christ est mû par une passion, celle du Royaume, mission confiée par son Père.

Il marche

- à vive allure, pieds nus
- sensibles aux conditions du chemin
 - au sable chaud
 - aux pierres dures
 - à la terre détrempée
- comme pour mieux expérimenter
- les chemins des hommes et des femmes.

Ses vêtements accompagnent le mouvement

- une démarche vigoureuse
 - qui sait ralentir aux signes interpellants des gens
- ils dansent à la cadence du corps
- Lui s'élançait vers quelque part, non vers quelqu'un
il est venu pour l'homme, pour la femme.

Ses bras largement ouverts et tendus

- pour accueillir sans discrimination
 - ... ceux qui ne savent pas où ils vont.

Sa bouche prononce des paroles simples

- faciles à accueillir
 - faciles à comprendre
 - elles parlent de la vie que tous connaissent
- mais aussi paroles parfois mystérieuses
 - elles dévoilent une part de son mystère
 - elles pénètrent le mystère de ses amis ...
 - elles font un jour frémir tout l'être
- mais lui ne parle pas comme les prêtres le font
 - il parle avec autorité
 - c'est son Père qui lui dicte le message à communiquer
 - il fait confiance à son Père
 - il fait confiance à ceux qui l'écoutent

Il est en marche véritablement
sur les chemins de notre aujourd'hui
sous le soleil brûlant
ou sous la pluie battante
aux grands vents de tempête et de crise
sous la brise légère,
au murmure de l'Esprit

Sa mission n'a pas de frontière,
il est l'homme pour tous
toujours passionné par l'urgence du Royaume
André Coindre en est saisi.

Même si les anciens de Saint-Louis voulaient rendre un hommage simultané à Jésus Enseignant et aux frères qui leur avaient enseigné, la statue peut aussi être vue comme une image du frère Jean-Charles lui-même. Comme treizième supérieur général, il a légué son amour dynamique du charisme du fondateur à un institut qui avait vécu pendant des générations avec le désir d'un orphelin de connaître son vrai père.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	V
FRÈRE JOSAPHAT (JOSEPH VANIER)	1
Avant-propos	5
Survol biographique	7
<i>Famille</i>	7
<i>Province de Montréal–Saint-Hyacinthe</i>	7
Conseil général	10
Supérieur général	12
<i>Expansion de l'institut</i>	13
<i>Exercice de l'autorité</i>	17
<i>Dans le contexte du concile Vatican II</i>	24
Le chapitre général de 1964	25
Préparations pour Vatican II	26
<i>Le statut des religieux frères dans l'Église</i>	27
<i>L'introduction du sacerdoce dans l'institut</i>	29
Les joies et les peines	32
Dernières années	33
FRÈRE JULES (GASTON LEDOUX)	35
Avant-propos	37
Fondateur au Basutoland	39
Les réalités missionnaires	42
<i>Pauvreté</i>	42
<i>Des questions de territoire</i>	43
<i>Isolement et découragement</i>	44
<i>Tensions à propos du personnel</i>	45
<i>Vers la stabilité</i>	47
Hommage missionnaire	47
<i>Célébration du jubilé</i>	48

<i>Lettres d'appel</i>	49
Fondateur du second noviciat à Saint-Anicet	50
Conseiller général	52
Un paradigme renforcé	53
<i>Formation standardisée</i>	54
<i>Assurer le culte de la Règle</i>	56
<i>Le paradigme « États de perfection »</i>	57
<i>Stricte observance</i>	59
À la présidence du chapitre général de 1964	60
<i>Changement des noms de religion en noms civils</i>	63
<i>Tensions continues</i>	64
1966, une très grosse année	65
<i>Priorité à la formation</i>	65
<i>Révision des constitutions</i>	66
<i>Une bombe</i>	66
<i>Circulaires</i>	68
<i>S'approprier le nouveau paradigme</i>	68
Chapitre général spécial, première session, 1968	71
<i>Dynamique</i>	71
<i>Résultats</i>	73
<i>Président du chapitre</i>	76
L'intersession	77
<i>La commission permanente</i>	77
<i>Expérimentation</i>	79
Chapitre général spécial, deuxième session, 1970	81
Une surprise	82
Visite de l'institut	82
Missionnaire de nouveau	84
Sa dernière croix	85
 FRÈRE MAURICE RATTÉ	 87
<i>Avant-propos</i>	89
<i>Rome, 11 mars 1970</i>	91
<i>Démission du supérieur général</i>	91
<i>Élection du supérieur général 1970-1976</i>	91
<i>Un retour en arrière en 1962</i>	92

Supérieur provincial parmi ses pairs, 1958-1964	95
Choisi comme vicaire en 1964	98
Ébranlé par le chapitre de 1964	101
La base de ses espérances	102
<i>Une famille exceptionnelle</i>	103
<i>Parmi les jeunes</i>	103
<i>Grand novice 1951-1952</i>	104
<i>Étudiant à Paris, 1957-1958</i>	105
Théologien du renouveau	107
<i>Yves Congar</i>	107
<i>Maurice Zundel</i>	109
Douzième supérieur général	111
<i>Une approche d'équipe à l'autorité</i>	111
<i>Rédaction collective</i>	113
Meneur parmi des meneurs	115
Compléter la <i>Règle de vie</i>	117
Rouvrir une ère d'expérimentation	120
L'accueil de la <i>Règle de vie</i> de 1970	122
Risquer l'introduction du sacerdoce	125
Accompagner l'expérience du sacerdoce	128
Animation en équipe	131
<i>RSMI</i>	131
<i>Circulaires</i>	132
<i>Visites</i>	133
Remédier aux tensions missionnaires	134
Le chapitre général de 1976	140
La dynamique du chapitre	142
Animation apostolique	144
Porte-parole auprès du Saint-Père	147
La longue période d'expérimentation	150
Rapport au chapitre général de 1982	152
<i>Questionnements</i>	152
<i>Pertes</i>	154
Conversion à la vie consacrée	155
Retour au service de la province	158
Prière sur le monde	161

FRÈRE JEAN-CHARLES DAIGNEAULT	163
Avant-propos	165
Continuant le renouveau	169
Dossier n° 1 : La Règle de vie	172
Auteur d'une lettre historique	174
<i>Première étape : Ferment 1963-1968</i>	175
<i>Deuxième étape : Expérience 1968-1979</i>	176
Évoluant avec le Droit canonique	179
Troisième étape : Approbation du Vatican 1979-1984	180
<i>Commission de révision de la Règle de vie</i>	181
<i>Présentation au chapitre de 1982</i>	182
<i>Le texte final</i>	183
<i>À la SCRIS</i>	184
<i>Le pape Jean-Paul II</i>	186
<i>Interventions papales</i>	188
<i>Dialogue avec la SCRIS</i>	191
<i>Approbation officielle</i>	192
Une transition douloureuse	193
La crise des chiffres	194
Une réponse à la crise	197
<i>Le risque missionnaire</i>	198
<i>1982 Polynésie française</i>	198
<i>1982 Tchad</i>	198
<i>1982 Pérou</i>	199
<i>1985 Togo</i>	199
<i>1986 Guinée-Conakry</i>	199
<i>Établir des réseaux</i>	200
<i>Unifier la formation</i>	202
Session spirituelle internationale	204
<i>La formation des partenaires laïques</i>	207
« Regrouper nos forces »	208
<i>Étudier</i>	208
<i>Regrouper</i>	210
<i>Amérique latine / Caraïbes</i>	210
<i>Europe</i>	210
<i>États-Unis</i>	210

<i>Afrique</i>	210
<i>Canada</i>	211
La passion du charisme	212
<i>Vénération Frère Polycarpe</i>	213
<i>Bicentenaire d'André Coindre</i>	215
Supérieur provincial d'Arthabaska	217
Jubilairé	219
Chez lui à la Maison Coindre	220

